


B.º 12. 2. 424

MEMOIRES

POUR SERVIR

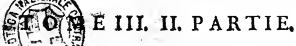
A L'HISTOIRE

DE

L'EUROPE,

Depuis 1740. jusqu'à la Paix Générale, signée à Aix-la-Chapelle le 18. Octobre 1748.

.... Incedo per ignes
Suppositos cineri doloso.
Horat. Od. L. II. Od. I.



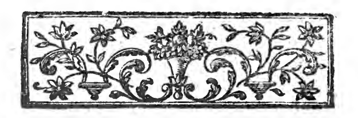
TOME III. II. PARTIE.



A AMSTERDAM,

PAR LA COMPAGNIE,

M. DCC. XLIX.



MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

L'EUROPE,

Depuis 1740. *jusqu'à la Signature des Préliminaires, du* 30. *Avril* 1748.



IL ne se passa rien d'intereſſant en Flandres *, depuis la faute que le Prince Charles avoit fait de se laisser prévenir au poste des cinq Etoiles. Cependant

* Fin de la Campagne de Flandres de 1746.

dant comme M. le Maréchal Comte de Saxe vouloit quitter son camp, & qu'il avoit prévu que le corps de 30000. hommes que les Ennemis avoient laissé vis-à-vis de lui pour l'observer pendant que le gros de son armée s'avançoit vers lui, ne manqueroit pas de l'inquiéter dans sa marche & de tomber sur son arriere-garde, il chargea le Comte de Lowendal du soin de repousser les efforts qu'ils pourroient faire à cette occasion. Ce Général partit en conformité le 19. de son camp des cinq Etoiles, & se porta sur deux colomnes au-delà du Perwis où il fit les dispositions nécessaires, suivant la nature du terrein & le génie des troupes qui pourroient l'attaquer.

Comme les Ennemis étoient les maitres de marcher par la plaine sur les derrieres de l'armée dans le temps qu'elle s'éloigneroit du bois de Graulay; que d'ailleurs les troupes qu'ils pouvoient faire passer le long du Ruisseau de Perwis menaçoient la gauche, & que les postes retranchés qu'ils avoient sur la Méhagne leur donnoient des sorties avantageuses sur la droite,

le

le Comte de Lowendal, pour obvier à ces trois objets, forma à sa droite une ligne de cavalerie, soûtenuë par une autre d'infanterie; & comme sa gauche étoit obligée de marcher par les hayes du ruisseau de Perwis, il y fit soûtenir l'infanterie par la cavalerie, en seconde ligne. Ces deux colonnes marchant à même hauteur, étoient fermées à leurs extrêmités par 12. compagnies de Grenadiers, & 400. chevaux, qui faisoient un front sur l'intervalle: le régiment de Grassin, & 500. Volontaires, faisoient l'arriere-garde, & le tout étoit composé de 18. bataillons & 3000. chevaux.

Vers les 7. heures du soir les Ennemis déboucherent du Village d'Asche, & parurent bien-tôt sur la liziére du bois, avec de l'artillerie, leurs Hussarts, & leur infanterie Hongroise. Celle-ci prit à gauche, & leur cavalerie se présenta non-seulement sur les derrieres, mais elle s'étendit encore sur les deux flancs. On remarqua alors qu'ils étoient au nombre de près de 10000. hommes. Ils suivirent ce corps jusqu'à 7. heures du soir, qu'il arriva

à la grande armée ; mais quelques tentatives qu'ils ayent fait, ſous les yeux du Prince Charles de Lorraine qui les commandoit, ils ne purent parvenir à le déranger. Tout le poids de l'attaque des Ennemis fut ſoûtenu par les Graſſins, les Volontaires & quelques Piquets d'infanterie, que l'on avoit jetté ſur les faces des colomnes, afin d'éloigner le feu de leurs Huſſarts.

La perte des François n'a pas paſſé 120. hommes, tant tués que bleſſés, parmi leſquels il y eut 8. Officiers : le Lieutenant-Colonel du Régiment de la Reine y fut tué. La perte des Ennemis ſe monta à un nombre plus conſiderable, parce qu'on oppoſa au feu de leur cavalerie, celui des Graſſins, des Volontaires & des Piquets.

M. le Maréchal reçut avis le 25. d'Août pendant la nuit, que les Ennemis envoyoient à Louvain un corps de 10000. hommes avec du canon. L'on ajoûtoit que ce corps marchoit, laiſſant la Dyle ſur la droite, & même qu'il avoit paſſé Vaure. M. le Maréchal avoit fait partir cette nuit-là deux détachemens de 6000. hommes chacun,

chacun, pour enlever toutes les troupes legéres qui pouvoient avoir passé la Méhagne. Il écrivit sur le champ aux deux Officiers qui les commandoient, de se porter, l'un sur Vaure, pour couper la retraite aux Ennemis, & à l'autre d'aller sur Iudoigne pour s'y joindre avec M. de Clermont-Gallerande, & se rendre avec lui à Louvain. Les Ennemis qui en furent avertis, & qui, à ce qu'on prétend, avoient été égarés dans leur marche, retournerent avec une diligence extrême sur la Méhagne, qu'ils passerent à Gemblours. Ils pousserent au grand Rosier sur leur flanc gauche, M. Trips, avec les régimens de Ligne & Stirum Dragons, deux bataillons de Croates, & 2000. Hussarts. M. le Chevalier de Saint André, qui commandoit le corps qui devoit aller à Vaure, rencontra l'avant-garde de M. Trips. Le 26. à la pointe du jour, 600. chevaux de la Gendarmerie la culbuterent & la pousserent dans les Hayes de Ramilies, où ils s'emparerent de deux piéces de canon : mais M. Trips ayant jetté son infanterie dans les Hayes, le feu qui

en sortit mit quelque désordre dans les troupes qui avoient attaqué, & qui n'étoient pas soûtenuës de l'infanterie, qui avoit marché en avant à Gest, à Virompont. M. de St. André ayant appris par des prisonniers, que le détachement des Ennemis, qui en vouloit à Louvain, étoit revenu, prit le parti de marcher sur Iudoigne, où il rejoignit M. du Chayla qui commandoit l'autre détachement. M. le Maréchal leur envoya ordre de rentrer, & le convoi arriva dans le camp ce même jour sans le moindre accident.

Les Ennemis avoient envoyé leurs équipages de l'autre côté de la Meuse, sous la protection d'un gros corps de troupes. Cet avis, joint à celui de leur extrême disette, annonçoit leur départ prochain. M. le Maréchal se donnoit tous les soins possibles pour en être informé à temps. Il étoit résolu, si cela se pouvoit, de les attaquer dans leur retraite, & à cet effet il avoit fait jetter 12. ponts sur la Méhagne.

Le 29. dans la nuit, M. le Maréchal sçut que les Ennemis décampoient, & qu'ils passoient la Meuse à Selle, Andem,

dem, & dans Namur; il envoya ordre ſur le champ à M. de Clermont-Gallerande & de Berchiny, qu'il avoit rapproché la veille, de paſſer la Méhagne au jour, pour s'avancer ſur Bourdine, pendant que M. d'Eſtrées paſſeroit cette riviere à Falaiſe & ſe porteroit dans la droite du camp des Ennemis. M. de Contade eut ordre en même temps de ſuivre la Méhagne & d'aller joindre M. de Lowendal. L'armée battit la générale, & deux lignes paſſerent la Méhagne ſur 12. colomnes; les deux autres lignes reſterent en bataille à la tête du camp. Les deux lignes qui avoient paſſé la Méhagne, s'avancerent juſqu'à Bourdine, où elles firent alte, le pays par-delà étant extrêmement plein de défilés & couvert de bois.

Les corps avancés, malgré leur diligence, ne purent joindre les Ennemis, qui avoient paſſé la Meuſe & replié leurs ponts; ces détachemens eurent ordre de ſe tenir du côté de Namur & de la Baſſe-Meuſe. L'armée campa ce jour-là dans la poſition où elle ſe trouvoit, la Méhagne entre les lignes. M. le Maréchal logea dans le Château de Bref.

M. de Lowendal avoit fait paſſer la Meuſe à ſes troupes, pour occuper la hauteur du Sart, au-deſſus d'Huy, poſition extrêmement avantageuſe, & capable de protéger ce poſte inſoûtenable ſans cette précaution. M. le Maréchal, dans le deſſein d'ôter à l'Ennemi toute envie d'attaquer M. de Lowendal & pour aſſûrer la tête des ponts qu'il ordonna qu'on jettât au-deſſous d'Huy, renforça ce corps de troupes de 12. bataillons. Il ſe rendit lui-même le 30. à Huy, viſita le pays en avant, juſqu'au grand Modave, qu'il trouva trop éloigné pour être occupé, & d'où il retira les deux régimens de Dragons, & les compagnies de Grenadiers qui y étoient aux ordres de M. de la Suze.

Toute cette manœuvre du Maréchal ne tendoit qu'à éloigner les Ennemis de Namur pour en faire le ſiége. Il ne reſtoit à la Reine d'Hongrie, entre la Mer & la Meuſe, que cette ſeule Place d'où elle pût inquiéter les Frontieres de la France & pénétrer dans les nouvelles conquêtes du Roi; auſſi pour la conſerver, les Alliés avoient raſſemblé toutes

toutes leurs forces dans un camp, dont la seule situation en défendoit les approches aux François ; mais M. le Maréchal de Saxe ménagea si bien ses marches & ses mouvemens, qu'il vint à bout, par la position qu'il prit, de priver les Ennemis de toute espece de subsistance, & de les obliger à se déposter & à abandonner la Place à ses propres forces. Alors on se prépara au siége ; la Place fut investie le 5. Septembre par M. le Comte de Clermont. La tranchée fut ouverte le 12. & la Ville capitula le 19. La garnison s'étant retiré dans les Châteaux, le Prince conduisit les attaques avec tant d'activité, que les troupes qui les défendoient ne soûtinrent que six jours de tranchée ouverte, s'étant renduës prisonnieres de guerre le 30. du même mois.

M. le Maréchal ayant rempli tous les projets qu'il avoit médité, qui consistoient à forcer les Ennemis de s'éloigner de Namur & de passer la Meuse, ne voulut pas se déterminer à donner une bataille sans être sûr d'un avantage certain.

Le

Le Maréchal n'avoit agi, dès le commencement de cette campagne, qu'avec ce dessein, persuadé que ce qui se fait à la guerre, sans but & sans objet décidé, ne peut que faire tort à un grand Général, & que l'on ne peut mériter ce titre qu'autant que l'on réüssit dans des actions entreprises avec dessein, les autres n'étant que des accidens ou des hazards, dont le succès heureux ne peut jamais faire grand honneur.

C'est ce qui fait que le rôle le plus grand qu'on puisse jouer sur le théatre du monde, est incontestablement celui d'un Général d'armée; mais rien de plus difficile que de le bien faire, parce que l'on ne reconnoît point de petites fautes dans ces personnages; elles sont toutes grandes & capitales : la premiere fraye le chemin à une seconde, & la seconde à une troisiéme.

Nous n'avons des exemples que trop sensibles de ce que j'avance; & sans être obligé de recourir aux siécles passés, cette guerre ne nous en fournit que trop. Ces sortes d'observations ne sont cependant réservées qu'à celui

que

que le Roi a choisi pour transmettre à la postérité les grands événemens qui se sont passés sous son régne. Il ne pouvoit être réservé qu'à M. DE VOLTAIRE d'être L'HISTORIEN D'UN MONARQUE, qui préfére la qualité de BIEN-AIMÉ, & de PERE DE SON PEUPLE, à cette gloire qui fait toujours le malheur des sujets.

Jamais il ne s'est renconrré plus d'analogie entre le Héros & l'Historien. On se souvient toujours, avec plaisir, de ce que M. de Voltaire nous dit, en parlant de CHARLES XII. „Homme „unique (dit-il) plutôt que grand-„homme, & admirable plutôt qu'à „imiter. Sa vie doit apprendre aux „Rois combien un Gouvernement pa-„cifique & heureux est au-dessus de „tant de gloire.

C'est donc pour l'Ouvrage d'un homme aussi célébre que M. de Voltaire que l'on doit réserver son admiration. Juste estimateur du vrai mérite, l'apparence ne l'éblouïra pas ; & à coup sûr il ne poussera pas le prix des choses au-delà de leur juste valeur.

Mais

Mais cependant il est à propos de revenir à ce qui a occasionné la bataille de Raucoux. Les Ennemis ayant passé la Meuse, le Maréchal Comte de Saxe crut qu'il ne lui convenoit pas avec une supériorité de troupes, telle que celle qu'il avoit pour lors, de laisser les Ennemis en deça de cette riviere, maîtres comme ils l'étoient de l'inquiéter dans ses mouvemens.

Il apprit le 8. Octobre au matin, que les Ennemis étoient campés, leur droite vers Houtain, leur gauche à Grace, au-dessus de Liége, ayant la Meuse sur leur derriere, à laquelle ils ne communiquoient que difficilement. Il fut aussi informé qu'ils avoient peu de profondeur dans leur camp, & que leur centre étoit coupé par deux ravins, qui se rapprochant vers Milmont, ne laissoient pour toute communication de la moitié de l'armée à l'autre, qu'une Trouée très-étroite. M. le Maréchal eut peine à croire cette témérité de leur part; mais un second avis lui ayant confirmé le premier, il ttavailla la nuit du 8. au 9. aux dispositions pour marcher aux Ennemis.

Toute

Toute l'armée, précédée de ses cam-
emens, partit le 10. de son camp, pour
affer le Jar, & aller camper dans l'or-
re où elle devoit combattre. Le corps
e bataille & les deux réserves princi-
›ales, camperent sur 4. lignes, entre
es deux chaussées qui vont à Liége,
a droite à Hogenouil, la gauche à
Meudorp. Les deux corps qui devoien;
être détachés sur la gauche, camperent
à la gauche de l'armée, & masquerent
le ravin de Schlings, depuis la hauteur
de ce Village jusqu'au Jar.

L'armée se mit en marche le 10. sans
équipages, pour aller camper dans la
plaine, qui est entre la chaussée de
Tongres & de celle de S. Tron, à Lié-
ge. Elle y campa sur 4. lignes, la droi-
te à Hogenouil, la gauche a Meudorp.

Le corps de M. le Comte de Cler-
mont, & celui de M. le Comte d'Es-
trées, destinés à former l'attaque de la
gauche des Ennemis & à les tourner,
camperent de l'autre côté d'Hogenouil,
cette droite dépassoit Biersée ainsi que
la gauche des Ennemis.

Le corps de réserve de M. de Cler-
mont-Gallerande, & celui de M. de
Mor-

Mortagne, qui devoient tenir en respect la droite des Ennemis ou former l'attaque de la gauche, camperent de l'autre côté de Meudorp en potence, le long du ravin de Schlings; leur gauche tomboit vers Glaen, sur le Jar.

L'armée des Ennemis resta dans son camp jusqu'à trois heures, qu'elle détendit pour se mettre en bataille.

Toute l'armée laissa le camp tendu, sous la protection des vieilles Gardes de cavalerie, & des Gardes du camp de chaque bataillon.

L'armée marcha, quand M. le Maréchal l'ordonna. L'artillerie prit la tête de chacune des divisions qui lui fut assignée & précédée de cent travailleurs.

Le corps d'armée, ou de bataille, marcha sur 10. colonnes, à hauteur les unes des autres, sur un bataillon ou un escadron de front.

* Les corps détachés de la droite & de la gauche, marcherent sur autant de colonnes que ceux qui les commandoient le jugerent à propos, eu égard à

* Bataille de Rocoux le 11. Octobre 1746.

. l'objet de leur opération & à la na-
ure du terrein. Comme ces corps de-
voient commencer les attaques, l'on
leur laissa les chaussées libres, & les deux parties d'artillerie qui ne furent point employées, marcherent à leur suite.

Le 11. sur les 8. heures du matin, le temps s'étant éclairci, après un orage considérable, l'armée se mit en mouvement, laissant son camp tendu. Elle marcha sur 10. colomnes, dont six d'infanterie. Les réserves marcherent sur quatre colomnes. Toutes les colomnes avoient des travailleurs à leur tête, pour ouvrir les ravins qui sont fréquens dans cette plaine. Chaque colomne d'infanterie étoit précédée de dix piéces de canon, avec quatre compagnies de Grenadiers pour les protéger. Toutes les colomnes avoient ordre de marcher à hauteur les unes des autres. Elles arriverent sur le midy à la portée du canon des Ennemis, & dès qu'elles parurent, ce canon commença à tirer, & continua jusqu'à l'attaque, qui ne pût avoir lieu qu'à deux heures & demie.

Ordre

Ordre envoyé par M. le Maréchal, aux droites & aux gauches, en se formant devant l'Ennemi.

„Que les attaques reüssissent, ou „non, les troupes resteront dans la „position où la nuit les trouvera, „pour recommencer au jour à atta- „quer l'Ennemi.

La gauche des Ennemis s'étoit repliée dans la nuit du 10. au 11. pour venir s'appuyer au village d'Ans. Le corps de M. le Comte d'Estrées passa au travers du vieux camp de la gauche des Ennemis pour s'approcher de ce Village, devant lequel il forma en bataille sa cavalerie & ses Hussarts. Un moment après S. A. S. M. le Comte de Clermont & M. de Lowendal arriverent, & ayant joint quelques brigades d'infanterie avec celles de M. d'Estrées, l'on fit les dispositions pour attaquer le village d'Ans.

L'infanterie legére des Grassins & de la Morliere, composée de 700. hommes, fut placée de façon à pouvoir tourner le village d'Ans par la droite ; la brigade de Picardie ayant huit compagnies

pagnies de Grenadiers à ſa tête, aux ordres de MM. de Fiennes & de Montbarey, avoit la droite de l'attaque, avec la brigade de Monaco à ſa gauche ſur deux lignes, aux ordres de M. de Froulay; la brigade de Segur en colomne, devoit marcher à côté de celle de Monaco; & celle de Bourbon, ſur deux lignes, fermoit la gauche: ces deux brigades étoient aux ordres de M. de Saint Germain, avec quatre petites piéces legéres. A la gauche du tout, furent placées vingt piéces de canon en deux batteries, dont l'une battoit l'infanterie qui étoit ſur le flanc de la cavalerie Ennemie, & l'autre tiroit à leurs batteries. La premiere de nos batteries appuyoit au ravin, elle étoit ſoûtenuë par une brigade d'infanterie. La ſeconde batterie devoit ſuivre le flanc gauche de la brigade de Bourbon. Dix eſcadrons de Dragons furent mis en arriere de ces batteries; & quatorze eſcadrons de cavalerie ſur la même ligne que les Dragons, à environ ſix cent pas de la cavalerie Ennemie. M. de Roſen commandoit la diviſion de la cavalerie, avec

ordre de charger quand il le jugeroit à propos. M. d'Armentieres, avec les troupes legéres à cheval, éclairoit les derrieres, & devoit ſuivre l'Ennemi dans ſa retraite. Le corps de S. A. S. M. le Comte de Clermont étoit formé à portée de cette diſpoſition pour la ſoûtenir.

L'aile droite de l'armée étoit en bataille ſur deux lignes, à peu près à la hauteur du corps de cavalerie de M. de Roſen, & à peu de diſtance de la chauſſée de St. Tron, ayant devant ſoi de la cavalerie Hollandoiſe, qui avoit ſur ſon front un ravin occupé par quelques bataillons. Notre centre dépaſſoit le village de Loutain, ayant en face une redoute & un redant qu'occupoient les Ennemis, & ſur ſa gauche, les villages de Varoux & de Raucoux. L'aile gauche, & le corps détaché de la gauche, ſe prolongeoient juſqu'au ravin, laiſſant derriere ſoi le village de Villers Saint Siméon, gardé par la brigade de Vintmer, avec le village de Lier en avant. Le corps de M. de Mortagne étoit en arriere de la gauche, maſquant le ravin de Schlings. La

réſerve

réserve de M. du Chayla, & celle de M. de Contade, étoient formées sur plusieurs lignes derriere le corps de bataille.

Voici quelle étoit la disposition des Alliés.

Les Autrichiens appuyoient leur droite au village d'Houtain, prolongeant leur gauche jusqu'à celui de Lier, où étoient quelques bataillons Hanovriens, & à portée desquels les Autrichiens avoient de la cavalerie en bataille, avec une batterie de canon, tout attenant la cense d'Enik, pour prendre en flanc notre gauche. Le centre des Ennemis étoit formé des Anglois, Hanovriens & Hessois, dont douze bataillons défendoient les villages de Varoux & de Raucoux, avec de la cavalerie derriere pour les soûtenirs. Les Hollandois, qui fermoient la gauche de l'armée Alliée, avoient leur droite un peu en arriere du village de Raucoux. Leur centre étoit couvert par une redoute & un redant, où il avoient des batteries de gros canon. Depuis ces batteries jusqu'au village d'Ans où se terminoit leur gauche,

leur cavalerie étoit en bataille sur plusieurs lignes, ayant devant elle, quant à l'armée, un ravin protégé par de l'infanterie, & au bout duquel étoit une cense qu'ils occupoient avec du canon, de droite & de gauche. Quelques Pandoures & Hussarts, du corps de M. de Baroniay, étoient par pélotons auprès de cette cense. Trente-six de nos piéces de canons, des corps détachés de la droite, commencerent à tirer avec un tel succès, qu'elles démonterent une batterie de huit piéces de canon & deux haubitzes, qui pendant les premiers momens avoient assez incommodé la brigade de Champagne, ainsi que notre cavalerie.

La quatriéme décharge de notre canon étant faite, nos troupes se mirent en mouvement dans le plus grand ordre, & marcherent aux premieres hayes, d'où la brigade de Picardie chassa les Pandoures. Nous étions pour lors au bord du grand chemin, qui mene de St. Tron à Liége. L'on fit avancer la grosse artillerie, & après quelques décharges, l'attaque du vil-

lage

lage d'Ans commença. La brigade de Picardie, soûtenuë par celle de Monaco, forçoit les Hayes, dont on s'emparoit successivement, pendant que la brigade de Segur marchoit en colomne sur le front du village, étant soûtenuë par celle de Bourbon. Ce moment fut très-vif, mais sans aucun désordre. On s'empara à la fois de toutes les premieres Hayes. L'infanterie Ennemie, qui bordoit le ravin, ne pouvant soûtenir notre feu, se retira dans la plaine, & abandonna six piéces da canon.

La cavalerie Hollandoise fit dans ce moment-là un mouvement audacieux, mais dont elle ne put tirer tout l'avantage qu'elle sembloit en attendre. Environ 10. escadrons sur deux lignes vinrent prendre la place de l'infanterie, & voulurent attaquer le régiment deBeaujolois,qui franchissant les Hayes, n'étoit pas encore entierement formé. Les soldats ayant repris leur rang, ce bataillon marcha à la cavalerie, dont une partie commençoit déja à passer le ravin. La décharge fut faite à propos, & cette cavalerie mise en désordre. Elle se rallia cependant & voulut

revenir

revenir à la charge ; mais un autre bataillon ayant bordé sur le champ le ravin, cette cavalerie fut obligée, par la vivacité de notre feu, de se retirer, quoiqu'elle se fut avancée jusqu'à douze pas. Les brigades de Picardie, de Monacò & de Ségur, acheverent de forcer les Hayes ; un moment après toute notre infanterie se trouva border le ravin.

Cependant notre cavalerie des corps détachés de la droite, avoit tenté vainement de charger celle des Hollandois, qui avoit sur son front un chemin creux, lequel n'avoit pu être reconnu avant l'attaque, & qui empêchoit M. de Rosen de passer ; elle reçut ordre de s'avancer pour déboucher, en défilant par quatre, sous le feu de notre infanterie.

Quelques bataillons ayant voulu à la droite sortir des Hayes, cette action trop hardie rendit le moment critique. La cavalerie Ennemie s'étoit ralliée, de même qu'un gros corps d'infanterie, qui s'avança pour attaquer de nouveau le village d'Ans. Ce corps repoussa d'abord nos bataillons jus-

qu'aux

.'aux Hayes; mais ils furent proté-
:s par trois autres bataillons, qui
ınquoient si bien cette ligne, que
nfanterie Ennemie ne pouvant soû-
:nir le feu de front & de flanc, prit
parti de se retirer, & ne parut plus.
lotre canon, qui étoit arrivé & qui
roit continuellement sur la cavalerie
nnemie, l'obligea aussi de quitter la
'ace.

Ces attaques, & le feu du canon;
ant forcé les troupes de l'aile gau-
ıe de l'Ennemi à s'éloigner de plus
: 600. pas, on profita de ce moment
our avancer le canon & faire débou-
ıer 8. bataillons à 200. pas dans la
'aine, sans quitter néanmoins le point
appui que nous avions à notre droi-
:, dont l'infanterie couvroit le flanc.
'n forma en même-temps une seconde
gne d'infanterie dans les Hayes; &
endant que la brigade de Rosen se
ettoit en bataille à la gauche de la
emiere ligne, le feu de l'artillerie
ant obligé l'Ennemi de s'éloigner,
premiere ligne marcha en avant, &
seconde passa les Hayes, ayant à sa
ıuche la brigade de St. Jal.

Durant

Durant ces mouvemens des corps détachés de la droite, l'infanterie du corps détaché de la gauche, composée des brigades de Mailly, de Bretagne, d'Artois, & du régiment des Grenadiers-Royaux de Chabrillant, devoit attaquer Lier, tant pour se porter, s'il étoit possible, à la Trouée qui servoit de communication à l'armée des Ennemis, que pour les distraire & les empêcher de renforcer leur gauche. MM. d'Hérouville, & de Maubourg, devoient protéger cette attaque de la gauche; l'un avec les brigades de Montmorin & de Navarre, soûtenuës de celle d'Auvergne & de Royal; l'autre avec celles d'Orléans & de Beauvoisis, soûtenuës de celles de Rouergue & des Vaisseaux.

Les Dragons, & la cavalerie du corps détaché de la gauche, & la cavalerie de l'aile gauche, devoient être en bataille derriere toute cette infanterie pour soûtenir ces attaques: mais l'attaque de la gauche n'ayant pas commencé en même-temps que l'attaque de la droite, ce retardement & la connoissance que M. le Maréchal eut que les

s villages de Varoux & de Raucoux
oient garnis d'une nombreuse infan-
rie, le déterminerent à diriger l'at-
que des trois colomnes sur ces deux
llages. Cette précaution ne fut pas
utile. Les Ennemis qui s'étoient re-
anchés dans les Hayes, & qui s'y
oient soûtenus malgré le feu de no-
e canon, firent une vigoureuse résis-
nce; mais nos bataillons, animés par
présence de M. le Maréchal, qui étoit
anquille au milieu du feu, franchi-
nt les Hayes avec une valeur sans éga-
, & y forcerent les Ennemis. Tout
qui y étoit fut tué ou pris. Dès que
cavalerie des Ennemis, qui s'étoit
mise en bataille à leur gauche sur
usieurs lignes le long de la chaussée
Tongres, sous la protection de la re-
oute de la hauteur & d'environ qua-
e bataillons, vit les villages de Va-
ux & de Raucoux forcés, elle crai-
it avec raison d'être enveloppée, &
ommença à faire sa retraite. M. le
aréchal qui devoit attaquer le cen-
e; mais qui ne l'avoit pu avant la
ise de Raucoux, à cause des flancs
e ce village & la redoute de la hau-

teur donnoient à l'Ennemi, se couloit pour lors le long du village de Raucoux, le laissant à gauche. Il étoit suivi de la brigade de la cavalerie de Royal Etranger, des Volontaires Royaux qu'il avoit rapprochés, & de l'infanterie de la droite du corps de bataille. Le dessein de M. le Maréchal étoit de tourner la cavalerie des Ennemis & la redoute; mais s'étant apperçu qu'ils abandonnoient leur canon pour se retirer plus vite, & voyant la difficulté de les atteindre avec ses troupes, dont la marche étoit retardée à chaque instant par les défilés, il se porta au galop sur la hauteur où M. d'Armentieres arrivoit par la droite avec les troupes legéres; M. le Maréchal les lâcha sur les Ennemis, qui perdirent encore dans cette rencontre. La cavalerie qui faisoit leur arriere-garde, ne dut son salut qu'aux pelotons d'infanterie qn'ils jetterent dans les Hayes. Notre infanterie n'ayant pu y arriver à temps pour les y forcer, cette arriere-garde s'échappa à la faveur des ravines.

Notre cavalerie de l'aile droite, qui s'étoit ébranlée dans le fort de l'attaque

;e notre droite pour ſe porter ſur la avalerie Hollandoiſe, mais ſans pouoir aller juſqu'à elle, s'avança dans ce noment & ſe forma dans le camp des :nnemis.

L'Ennemi qui étoit dans Lier, avoit té contraint de l'abandonner par le eu de notre canon. Il n'y avoit laiſſé ue quelques Piquets, qui en furent haſſés par nos Volontaires d'infanterie.

M. le Maréchal, qui avoit pour lors ı droite à la hauteur de Voutem, remliſſoit tout le front du camp des Holındois. Il y avoit été joint par S. A. S. r. le Comte de Clermont, & par M. de .owendal,

M. le Comte d'Eſtrées, de ſon cô; , longeoit les hauteurs de la Meuſe, ıiſſant Voutem à ſa gauche, pour tâher de couper à l'Ennemi toute comıunication avec ſes ponts.

On avoit été averti que l'artillerie 'ollandoiſe ſe retiroit par Voutem, ›us une foible eſcorte ; là-deſſus nos ·oupes legéres y avoient été envoyées, : l'on y prit 22. piéces de canon ou aubitzes, avec environ 60. chariots 'artillerie. Enfin tout annonçoit une

victoire des plus complettes, lorsque le jour nous manqua.

Pour achever néanmoins de dissiper un corps d'infanterie formé en bataillon quarré, qu'on voyoit de loin, & laissé sans doute en arriere pour protéger la retraite des fuyards, M. le Maréchal fit avancer sur la hauteur huit piéces de canon de seize, qui ayant mis ces troupes en fuite, terminerent le succès de cette journée.

Il n'est pas douteux que si l'on eut eu deux heures de jour de plus, l'armée des Alliés n'eût été entierement détruite. La bataille même n'avoit été donnée que dans cette confiance; mais des incidens singuliers fixerent les avantages ausquels nous devions nous attendre.

Une partie de l'armée Alliée se retira dans le camp des Romains, sur la montagne Saint Pierre; le reste passa la Meuse pendant la nuit, dans la plus grande confusion; les ponts même casserent, & la plûpart de leurs blessés, qui étoient sur des chariots, se noyerent. Notre armée passa la nuit dans la position où elle se trouva, au déclin

clin du jour, sa droite à la Meuse.

M. le Maréchal fit partir tout de suite MM. d'Armentieres & d'Espagnac, pour porter au Roi la nouvelle de cette victoire. Les Ennemis perdirent dans cette bataille 7000. hommes, tués ou blessés, & 3.000. prisonniers, 50. piéces de canon & 10. drapeaux : notre perte, suivant les états remis par les Majors des Corps, n'alloit pas à 3000. hommes, tant tués que blessés. Nous n'y avons perdu d'Officiers de marque que M. de Fénelon, Lieutenant-Général, blessé à mort d'une grappe de raisin à l'attaque du village de Varoux ; MM. le Prince de Monaco, de Laval, Bonaventure, Montmorin, Ségur, Lugeac, Basleroy, Vaubecourt, Bezons, la Tour d'Auvergne & Prince de Guise, Brigadiers ou Colonels, furent blessés ; mais pas un d'eux n'est mort de ses blessures.

Les succès de notre infanterie, qui a fait dans cette bataille des prodiges de valeur, ont justifié que rien n'est capable de lui résister, quand elle se sert de la bayonnette, la seule arme qu'elle a employé à l'attaque des

villages de Varoux & de Raucoux.

Les Bavarois, les Anglois, les Hanovriens, les Hessois, & les Hollandois, furent les seuls sur qui tomba toute la perte.

Le 12. au matin, l'on s'apperçut que les Ennemis avoient repassé la Meuse. M. le Maréchal avant de se retirer, alla faire un tour dans la ville de Liége. Il laissa sur le champ de bataille M. le Chevalier de Belle-Isle avec 6000. hommes pour assûrer le transport des blessés, ensuite dequoi l'armée fut reprendre ses tentes au camp d'Othey, & revint à celui de Tongres.

L'Armée arrivée à Tongres, 13. bataillons & 9. Escadrons, y compris les 5. du régiment d'Asfeld, partirent pour se rendre en Bretagne. L'on envoya en même-temps dans les Places maritimes de la Flandres quelques bataillons pour remplacer les six d'Irlandois qui devoient prendre la même route. MM. de Contade, de St. Pern & de Coetlogon, nommés pour commander les troupes destinées pour la Bretagne, avoient ordre de s'y rendre en poste.

Peu de jours après le transport des blessés

'essés étant fait, & tout étant arran-
é avec les Alliés, pour la sûreté mu-
ielle des malades, obligés de rester
ans Tongres & dans Saint Tron, les
oupes commencerent à se mettre en
iarche pour se rendre dans les quar-
ers-d'hyver. La Brigade des Gardes,
i Maison du Roi, & la Gendarmerie,
artirent de l'armée du 16. au 17.
our St. Tron, d'où ces Corps de-
oient continuer leur route, pour se
endre chacun à sa destination.

Les troupes désignées pour les Evê-
hés & pour l'Alsace, & celles qui
levoient hyverner dans Namur, Char-
eroy, & le long de la Meuse, jusqu'à
Givet, se mirent en marche deux
ours après, sur deux divisions & à un
our de distance, pour se rassembler
ous Namur, d'où les unes entrerent
lans leurs quartiers, les autres parti-
ent sur quatre colomnes, à deux jours
l'intervalle l'une de l'autre, pour aller
n campant jusqu'à Mezieres, ou cha-
que régiment trouva une route parti-
culiere de la Cour.

Toutes les troupes, destinées à hy-
verner dans le Hainault, la Flandres,

& partie du pays conquis, se mirent en marche le 20. du mois, pour aller camper ce même jour en deça de Saint-Tron, d'où s'étant renduës le 21. à Tirlemont, elles arriverent le 22. à Louvain. La moitié de ces corps en partit le 24. pour aller dans ses quartiers. Le 25. l'armée fut entierement séparée.

M. le Maréchal arriva le 24. d'Octobre à Bruxelles. Il comptoit en partir le premier Novembre; mais sur les nouvelles qu'il eut que le Prince Charles étoit toujours à Maëstriht, & même qu'il y avoit encore des troupes des Alliés campées sous cette Place, M. le Maréchal jugea à propos de différer, jusqu'à ce que l'armée des Alliés fut séparée, ou qu'il fût assûré du départ de M. le Prince Charles.

M. le le Maréchal ne put partir de Bruxelles que le 11. Il arriva le 14. à Fontainebleau.

Il rendit compte à Sa Majesté des arrangemens qu'il avoit faits pour rassembler les troupes de Flandres, au cas que les Ennemis voulussent profiter de son absence pour y tenter quelque chose.

Les

Les mouvements des Anglois, du ôté des Côtes de Bretagne, avoient ›ccasionné les détachemens que l'on enoit de faire de l'armée de Flandres.)n étoit impatient de sçavoir à quoi boutiroient leurs tentatives, lorsque 'on apperçut de Port-Louis, le 29. ieptembre 1746. une Flote de 56. /aisseaux, dont environ le tiers paroiss-›it être de la premiere force. Elle ve-oit par la pointe de l'Ouest de Gro-ais, & vers le soir elle jetta l'ancre ans la Baye de Polduë. L'apparition 'une flote Ennemie si nombreuse, & ui avoit des troupes de débarquement bord, ne laissa pas de causer beau-oup d'épouvante dans ces quartiers-là, 'autant plus que les Milices-Gardes-Côtes avoient malheureusement été ongédiées le 15. du même mois. Si les Anglois avoient mis pied à terre la nuit uivante, rien ne les auroit empêché e marcher droit à l'Orient, Port de rance en Bretagne, au fond de la Baye du Port-Louis, à l'embouchure e la riviere de Ponterof, le Magazin e toutes les marchandises de l'Uni-ers, & le principal Etablissement de

la

la Compagnie des Indes, à qui Louis XIV. a donné ce Port.

Il est constant que les Anglois auroient pu surprendre cette Ville; ce qui paroissoit être l'objet de leur expédition : mais ils ne firent leûr descente que le premier Octobre, vers les quatre heures après-midi, au nombre de 7000. hommes. On profita de cet intervalle pour se mettre en état de défense, autant que le peu de temps pouvoit le permettre. On assembla promptement 2000. Miliciens Gardes-Côtes, lesquels étoient soutenus de 300. Dragons des régimens de l'Hôpital & d'Heudicourt. Ces troupes ne suffisant pas pour s'opposer à la descentes des Anglois, ceux-ci la firent sans aucun obstacle, & avec d'autant plus de facilité, qu'ils avoient élevé sur les bords de la mer quelques batteries, qui firent un feu continuel & très-vif, sans causer néanmoins beaucoup de mal, n'y ayant eu du coté des François qu'un homme de tué.

Les Ennemis passerent la nuit suivante sur le territoire de la petite Paroisse de Guides. Ils enleverent les bestiaux

aux qu'ils y trouverent & mirent le
:u à quelques chaumieres. Le 2. ils
inrent à Plemur, qui n'eſt qu'à une
emi-lieuë de l'Orient, & y établi-
:nt leur quartier-général. Pendant
ette marche on prit les meſures né-
eſſaires pour mettre la Place en état
e défenſe. La Nobleſſe monta à che-
al; la Bourgeoiſie prit les armes, &
. entra dans l'Orient une ſi grande
uantité de gens de bonne volonté,
u'on fut obligé d'en renvoyer la plû-
art pour n'en retenir que l'élite. Les
:nnemis avoient eu deſſein de riſquer
vec leurs Vaiſſeaux le paſſage, ſous le
anon de la Citadelle de Port-Louis,
fin d'attaquer l'Orient par mer & par
erre; mais ils ne purent l'éxécuter,
caufe des précautions qu'on avoit eu
e temps de prendre pour les en em-
pêcher.

Le 3. le Général Sinclair fit ſommer
a Ville de ſe rendre & de lui payer
leux millions de contributions, ajou-
:ant que les Gardes-Côtes & les trou-
pes réglées devoient être priſonniers
le guerre, & que la Ville ſeroit pil-
ée pendant quatre heures. Ces pro-
poſi-

positions n'ayant pas été reçuës, les Ennemis commencerent le 4. à tirer sur la Place, & ils continuerent, le 5. & le 6. mais le feu de la garnison se trouva beaucoup supérieur au leur, par les diverses batteries qu'on avoit élevées.

Le 7. vers le soir, le feu des Anglois ayant cessé tout-à-coup, la garnison prit le parti de sortir de la Ville en ordre de bataille, pour aller reconnoître leur camp & les attaquer; mais les Ennemis l'avoient abandonné. On y trouva 4. canons de 11. livres de balles, un mortier de 9. pouces de diametre, une fournaise à boulets rouges, un bombardier, & plusieurs boulets & pots à feu.

Le 8. & le 9. les Anglois se rembarquerent, sans aucun obstacle. Le 10. ils quitterent la hauteur de l'Orient, & le onze 52. de leurs Vaisseaux allerent border les Côtes, depuis St. Gildas de Rhuis jusqu'à Quiberon, où ils firent une nouvelle descente; mais le 28. ils prirent le parti de se rembarquer.

Voilà à quoi aboutit l'entreprise des Anglois. Ils ont à la vérité eu des succès.

ès plus heureux dans les affaires parti-
iculieres de mer. J'en ai touché quel-
jue chose dans le second volume ;
nais j'ai supprimé ce qui a suivi, par-
:e qu'il a paru dans le temps un détail
)ien circonstancié de tout ce qui s'est
)assé sur la mer.

Dans l'attente des raisons qui ont dé-
erminé M. de la Bourdonnaye à quit-
er son entreprise, nous avons le temps
l'entrer dans le détail de celles qui ont
:orcé le Roi de France à agir si vive-
nent contre les Hollandois.

Les Ennemis de la France n'avoient
:herché pendant toute cette guerre,
ju'à persuader que le Roi vouloit en-
;ager les Etats-Généraux à manquer
ıux Traités de 1732. comme si ce Mo-
ıarque eût voulu chercher un prétex-
:e pour les attaquer ; mais toute l'Eu-
:ope sçavoit que le Prince se conten-
:oit d'éxiger que les Hollandois ne pas-
ʼassent point les bornes des secours sti-
pulés par les mêmes Traités ; & que
sous le prétexte de ces Alliances, ils
ne donnassent plus un azile dans leurs
Villes aux troupes de ses Ennemis, qui
ne le rechercheroient que pour se souf-
traire

traire aux pourſuites des Généraux François ; conduite d'autant plus injuſte, que les mêmes troupes profitoient de ces circonſtances de proximité, pour faire impunément des courſes dans les Pays conquis par le Roi de France, tandis que leurs Ambaſſadeurs déclaroient que la République deſiroit ardemment d'entretenir une bonne intelligence avec S. M. T. C. & que les augmentations de ſes troupes ne devoient point donner d'inquiétude, d'autant plus que les vuës de L. H. P. ne tendoient qu'à conſerver l'amitié, l'alliance & la paix avec la France ; mais il n'étoit pas difficile de s'appercevoir que les Etats-Généraux ne cherchoient qu'à tromper la France, puiſque l'on étoit informé qu'ils faiſoient tous leurs efforts pour entretenir la guerre, en fourniſſant aux Ennemis de S. M. T. C. plus de 40000. hommes ſous le nom d'auxiliaires (& cela contre la foi des Traités) outre des ſubſiſtances de toute eſpece.

Le Roi qui étoit prêt à partir pour aller ſe mettre à la tête de ſon armée de Flandres, voulut bien faire inſtrui-

re les Hollandois des sujets de plainte qu'il avoit contr'eux, & le plan des opérations qu'il avoit projetté. Il le fit dans des termes qui dénotoient moins son ressentiment, que le desir sincere qu'il avoit de faire changer de conduite aux Etats-Généraux.

Déclaration communiquée par ordre de Sa Majesté Très-Chrétienne aux Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies.

„Quoique le Roi * ait eu jusqu'à „présent les plus justes sujets de se „plaindre des secours illimités que „les Provinces-Unies fournissent à la „Reine de Hongrie, Sa Majesté n'a „cependant pas voulu regarder les „Etats-Généraux comme ses Ennemis „directs.

„Les égards qu'elle n'a point cessé „d'avoir pour eux, & les propositions „qui en différentes occasions leur ont „été faites par ses Ministres, sont un „mo-

* Déclaration de Louis XV. communiquée aux Etats-Généraux, le 17. Avril 1747.

„ monument de la disposition sincere „ dans laquelle Sa Majesté a toujours „ été, non-seulement d'éloigner le „ théâtre de la guerre du territoire & „ du voisinage même des Provinces-„ Unies, mais aussi de leur procurer „ la gloire de contribuer efficacement „ à rétablir la Paix entre les Puissances „ Belligérantes.

„ C'est dans une vuë si salutaire, „ que dès le mois de Juillet 1742. le „ Roi rendit les Ministres de la Répu-„ blique dépositaires de ses intentions „ pacifiques, & des conditions justes „ & raisonnables ausquelles Sa Majesté „ consentoit alors à terminer les trou-„ bles dont l'Europe étoit malheureu-„ sement agitée.

„ Le Roi, pour ne laisser aucun dou-„ te sur la pureté & la droiture de ses „ dispositions, & sur la confiance en-„ tiere qu'il vouloit bien accorder aux „ Etats-Généraux, offrit même de re-„ mettre Dunkerque à la garde de leurs „ troupes.

„ Sa Majesté a constamment profes-„ sé depuis cette époque la même mo-„ dération & les mêmes desirs de con-
cilia-

ciliation, sans avoir eu la consolation d'inspirer aux Provinces-Unies des sentimens si conformes à l'interêt particulier de leur République & à l'avantage commun de toutes les Nations.

» Non content d'éxciter par des démarches secrettes le zèle des Etats-Généraux, le Roi leur fit proposer par un Mémoire public, que son Ministre leur remit au mois de Septembre 1745, l'Assemblée d'un Congrès, pour travailler sans délai & de concert au grand ouvrage de la paix.

» Enfin il n'étoit pas possible que Sa Majesté portât plus loin qu'elle l'a fait, les témoignages de son affection & de sa confiance pour les Etats-Généraux & les ménagemens qu'elle a eus pour eux.

» Ces ménagemens subsisteroient encore, si la raison de guerre & la sureté des conquêtes que le Roi a faites sur la Reine de Hongrie, n'éxigeoient absolument, de la part de Sa Majesté, les précautions les plus promptes & les plus efficaces pour se garantir des desseins ennemis.

„Si la République ne leur avoit „donné aucun azile sur son territoire, „& si elle ne leur fournissoit pas les se-„cours abondans qu'ils en tirent en „tout genre, le Roi ne se trouveroit „pas dans la nécessité indispensable „d'interrompre ces moyens multipliés, „de perpétuer malgré lui une guerre „qui n'a déja que trop duré.

„Ce n'est donc que forcé par les „circonstances & par la conduite des „Provinces-Unies, que Sa Majesté a „permis au Général de ses troupes „de prendre indistinctement toutes „les mesures que son habileté & son „expérience dans l'art militaire pour-„roient lui suggérer, pour empêcher „l'armée Ennemie de troubler la pos-„session légitime des conquêtes du „Roi, & pour affermir le repos des „peuples nouvellement soumis à sa „domination.

„Le Roi auroit été en droit, dès le „commencement de la derniere cam-„pagne, d'entrer avec son armée sur „le territoire des Etats-Généraux, lors-„qu'ils y accorderent une retraite aux „troupes Ennemies de la France; mais

„Sa

„ Sa Majesté, persuadée qu'il n'y avoit
„ que de la sincérité dans les démar-
„ ches qu'ils faisoient alors auprès d'el-
„ le pour parvenir à la paix, suspendit
„ l'éxécution d'une entreprise, que les
„ loix de la guerre & le mauvais état
„ de l'armée des Alliés, auroient éga-
„ lement justifiée. Le Roi préféra l'idée
„ avantageuse qu'il avoit de la candeur
„ & de la bonne foi de la République,
„ à l'opinion généralement répanduë
„ en Europe; que sous le voile spé-
„ cieux d'une négociation, la verita-
„ ble intention des Etats-Généraux
„ étoit de se procurer les délais néces-
„ saires pour éloigner le danger dont
„ ils étoient menacés, & pour se pré-
„ parer à de plus grands efforts, afin
„ de continuer la guerre.

„ Ces soupçons se sont confirmés
„ par les difficultés qu'on a fait naître
„ avec affectation dès l'ouverture des
„ Conférences de Breda; difficultés
„ aussi imprévuës, que contraires aux
„ engagemens formels qu'on avoit pris
„ avec le Roi, & qui paroissent n'a-
„ voir été imaginées que pour embar-
„ rasser de plus en plus les négocia-

„ tions de paix, & pour en empêcher „ le succès.

„ Quoiqu'il en soit de ce motif, que „ l'événement ne rend que trop vrai- „ semblable, les troupes Hollandoises „ étant entrées en 1744. sur le terri- „ toire de France, dans les plaines de „ Lille & de Cisoing, sans que les „ Etats-Généraux ayent prétendu par „ cette invasion faire une guerre direc- „ te au Roi, Sa Majesté déclare qu'en „ prenant le parti forcé d'entrer sur le „ territoire de la République, son des- „ sein n'est pas de rompre avec elle, „ mais uniquement d'arrêter ou de pré- „ venir les dangereux effets de la pro- „ tection qu'elle accorde aux troupes „ de la Reine de Hongrie & du Roi „ d'Angleterre.

„ Il ne seroit pas juste d'éxiger que „ le Roi portât le scrupule au point de „ respecter à son préjudice la préten- „ duë Neutralité des Puissances auxi- „ liaires de ses Ennemis, tandis que „ ceux-ci éxercent les plus grandes „ véxations contre les Alliés de Sa „ Majesté, & même contre des Pays „ qui ne sont jamais sortis des bor-

„ nes,

„nes d'une éxacte impartialité.

„Cependant le Roi, pour concilier autant qu'il sera possible, ce „qu'il se doit à lui-même, avec les „sentimens de bienveillance qu'il con„serve encore pour les Etats-Géné„raux, a expressément ordonné aux „Commandans de son armée de faire „observer la plus rigoureuse discipli„ne aux troupes Françoises qui entre„ront sur le territoire des Provinces„Unies, & de régler toutes leurs opé„rations sur la nécessité des circons„tances. Sa Majesté, bien éloignée „de vouloir apporter aucun trouble à „la Religion, au Gouvernement, & „au Commerce de la République, est „au contraire dans l'intention d'ac„corder toute protection aux sujets „des Etats-Généraux, dans la persua„sion où est Sa Majesté que leur con„duite répondra à des dispositions si „favorables.

„Enfin, pour donner une preuve „encore plus convaincante de la sin„cérité des desseins du Roi, qui n'ont „uniquement pour but que de ren„dre inutile la mauvaise volonté de

„ses

„ ses Ennemis, & de vaincre leur in-
„ fléxibilité aux voyes de conciliation,
„ Sa Majesté déclare qu'elle ne regar-
„ dera les places & pays, qu'elle se
„ trouveroit obligée d'occuper pour
„ sa propre sûreté, que comme un
„ dépôt qu'elle s'engage à restituer,
„ dès que les Provinces-Unies don-
„ neront des preuves non équivoques
„ qu'elles ne fournissent plus aux En-
„ nemis de sa Couronne ces secours
„ de toute espece, qui sont une des
„ principales causes de la continuation
„ de la guerre.

„ Le Roi ne desire que le rétablis-
„ sement du repos public, sur des fon-
„ demens justes & solides; & l'interêt
„ que Sa Majesté prend à la sûreté &
„ au bonheur des Etats-Généraux, lui
„ feroit voir avec regret qu'ils conti-
„ nuassent de sacrifier à des considéra-
„ tions étrangeres & à des passions in-
„ justes, leurs finances, leurs troupes,
„ leurs possessions, leur tranquillité, &
„ peut-être la forme de leur Gouver-
„ nement.

Du 17. Avril 1747.

Ce seroit faire tort aux personnes sensées,

ſenſées, qui compoſent une partie de la République, de rapporter ici les écrits indécens qui ont paru en Hollande lors que cette Déclaration fut renduë publique. Pour s'en convaincre, on peut recourir aux écrits du temps. La ſeule Harangue du Comte de Benting aux Etats de Zélande, lorſque le Prince d'Orange y fut préſenté, eſt un chef-d'œuvre d'arrogance. On peut inférer de-là à quelles indécences a pu ſe porter le Peuple, puiſqu'un de ſes Nobles a oſé, par une baſſeſſe que la poſtérité croira à peine, deshonorer à la fois le corps qu'il repréſentoit, & ſa dignité.

L'on fut ſurpris que le Prince d'Orange ne ſentit pas dans le temps que c'étoit ſe manquer à lui même, que de permettre qu'on oſât attaquer un Roi tel que Louis XV.

Le Comte de Benting répondit aux reproches que ſes amis lui firent de ſon indécence, qu'il avoit fallu par cette action d'éclat prouver au Peuple qu'il n'étoit pas Partiſan de la France, raiſon qui ne le juſtifiera jamais.

La fermentation augmentoit de jour en jour en Hollande, & les Partiſans de

de la Maison d'Orange parvinrent enfin à pouvoir se démasquer. On fit appercevoir des prétendus malheurs dans la Déclaration du Roi. Les bons citoyens voulurent l'interprêter favorablement ; mais on y vit ce que l'on vouloit effectivement y voir, & dès l'instant tout zélé Républicain courut des risques. Il fallut nécessairement entrer dans les vuës des Factieux. Ils vouloient un Stathouder héréditaire, & ils en vinrent à bout ; car dans l'espace d'un mois toutes les Provinces déclarerent successivement le Prince de Nassau d'Orange, Stathouder, Amiral, & Capitaine-Général des Provinces-Unies. Les Etat-Généraux lui déférerent cette qualité le 4. May, & le 18. Octobre suivant les Magistrats de Flessingue & de Weere, proposerent dans l'Assemblée des Etats de Zélande, de déclarer le Stathouderat héréditaire dans la Maison de ce Prince, même en faveur de la ligne Féminine. Le Mémoire presenté pour le même sujet, par le Corps de la Noblesse de la Province de Hollande & de West-Frise, portoit : „Que les Nobles ayant

„mûre-

» murement éxaminé la conſtitution de
» la Régence des Provinces-Unies, ils
» jugeoient que la République ne pou-
» voit abſolument ſubſiſter ſans un
» Chef; que dans le temps qu'elle a été
» privée de cet appui, elle a été me-
„ nacée de ſa ruine totale, & qu'elle
» ne s'eſt jamais tirée de ce danger
» qu'en ſe choiſiſſant un Stathouder;
» que d'ailleurs il paroît qu'elle étoit
» parvenuë ſous la conduite des Prin-
» ces de la Maiſon de Naſſau, à un tel
» degré de grandeur, que non-ſeule-
» ment ſes voiſins la recherchoient,
» mais qu'elle ſe rendoit par tout re-
» doutable; qu'on avoit déja éprouvé
» les heureux effets de la réſolution
» priſe depuis peu de renouveller le
» Stathouderat; que tous les Hollan-
» dois bien intentionnés devoient être
» ſaiſis d'effroi à l'aſpect des malheurs
» auſquels la République paroiſſoit éx-
» poſée, ſi le Prince de Naſſau venoit à
» manquer, ſur tout ce Prince n'ayant
» point de Deſcendant mâle, & ſa
» poſtérité ne conſiſtant que dans une
» jeune Princeſſe; qu'il étoit donc
» abſolument néceſſaire de prévenir,

„ autant qu'il étoit possible, les suites „ que pourroit avoir un événement si „ fâcheux; que l'unique moyen d'y „ réüssir étoit d'établir dans la Famille „ de ce Prince, & en faveur de ses „ Descendans des deux séxes, la di- „ gnité de Stathouder, en prenant les „ précautions les plus convenables „ pour le bien de la République; qu'en „ conséquence les Nobles pensoient „ qu'il convenoit de régler, qu'en cas „ de mort du Prince de Nassau, le „ Stathouderat, & les Charges de Ca- „ pitaine, & d'Amiral-Général, fussent „ dévoluës à ses Descendans mâles, si „ pour lors il en éxistoit, & à leur dé- „ faut, à ses Descendans dans la ligne „ Féminine, bien entendu néanmoins „ que lesdites Charges & Dignités, ne „ pourroient être ni possédées ni éxer- „ cées par aucun desdits héritiers mâles „ ou femelles, qui seroit revêtu de la „ dignité Royale ou Electorale; que „ de plus, la Princesse à qui le Sta- „ thouderat passeroit, ne se marieroit „ que du consentement & avec l'ap- „ probation des Etats de Hollande & „ de West-Frise, & qu'avec un Prin-

„ ce

„ ce de la Religion Réformée, lequel
„ ne feroit ni Roi ni Electeur; qu'elle
„ prendroit titre de Gouvernante, &
„ qu'elle auroit la faculté d'établir un
„ Repreſentant pour avoir ſéance dans
„ le Conſeil d'Etat, & pour éxercer
„ les fonctions de Capitaine & d'Ami-
„ ral-Général de la Province; mais
„ que cette Princeſſe feroit obligée
„ de ne choiſir pour être Repreſen-
„ tant, qu'un Prince qui ne feroit non
„ plus ni Roi ni Electeur, & qui pro-
„ feſſât la Religion Réformée; que ſi
„ les Deſcendans mâles ou femelles,
„ lorſqu'ils ſuccéderont au Stathoude-
„ rat, étoient encore Mineurs, la
„ Princeſſe leur mere devoit éxercer
„ cette dignité, comme Tutrice, &
„ ſous le titre de Gouvernante, avec
„ le même pouvoir d'établir un Re-
„ preſentant, ſous les reſtrictions ſti-
„ pulées; qu'au défaut de Princeſſe
„ Mere pendant la Minorité, les
„ Etats de Hollande & de Weſt-Friſe
„ pouvoiroient à tout ce qui regarde-
„ roit la Tutelle, & le choix d'un
„ Repreſentant, dans la forme preſ-
„ crite.

Les Etats de Hollande & de West-Frise s'étant détérminés à déclarer le Stathoudérat héréditaire dans la Maison de Nassau-Dieft, même en faveur de la ligne Féminine, ils envoyerent au Prince de Nassau une Députation solemnelle, pour l'en informer. Cette Députation étoit composée de vingt Membres des Etats; & M. Giles, Conseiller-Pensionnaire de Hollande, porta la parole.

Il est dit dans le Délibéré, rédigé par cette Assemblée à l'occasion de l'hérédité du Stathoudérat, » Qu'a- » près la mort du Prince de Nassau, » cette Dignité passera à ses Descen- » dans mâles, s'il en laisse de nés en » légitime mariage. Que s'il lui vient » un fils, qui meure avant lui & qui » ne laisse qu'une fille, & s'il ne reste » point d'héritiers mâles au Prince de » Nassau, le Stathoudérat sera dévolu » à la petite fille de ce Prince, & après » la mort de cette Princesse, à ses » Descendans mâles; qu'au défaut de » la ligne Masculine, la Princesse Ca- » roline, fille du Prince de Nassau, lui » succédera; qu'en cas que ce Prin- » ce

» ce ait d'autres Princesses, & que la
» Princesse Caroline meure sans pos-
» térité mâle, l'aînée des Princesses
» ses sœurs obtiendra le Stathoudérat,
» & ainsi de suite, les Princesses aînées
» & leurs Héritiers mâles, devant tou-
» jours être préférés aux cadettes & à
» leurs Descendans. Qu'il est sous-en-
» tendu que le Stathoudérat ne pour-
» ra être possédé par aucun des Des-
» cendans de la Maison de Nassau,
» soit mâles, soit femelles, qui soit
» revêtu de la dignité Royale ou Elec-
» torale; que les Descendans de cet-
» te Maison, qui seront Stathouders,
» professeront la Religion Réformée;
» que pendant leur minorité ils seront
» élevés dans ces Provinces; que la
» Succession de cette Dignité, en fa-
» veur de la postérité mâle des Des-
» cendans femelles du Prince de Nas-
» sau, n'aura lieu que dans la supposi-
» tion que les Princesses auront épou-
» sé, du consentement & avec l'appro-
» bation des Etats de Hollande & de
» West-Frise, un Prince de la Reli-
» gion Réformée, & qui ne soit ni
» Roi ni Electeur. Lorsqu'une Prin-

» cesse parviendra au Stathoudérat,
» elle éxercera par elle-même cette
» Dignité, sous le titre de Gouver-
» nante, & en cette qualité, elle au-
» ra Séance dans les Colléges respec-
» tifs, ainsi qu'au Conseil d'Etat; que
» comme elle sera en même-temps Ca-
» pitaine & Amiral-Général des Pro-
» vinces-Unies, elle aura la faculté
» pendant la guerre de proposer un
» Général expérimenté, pour com-
» mander les troupes, pourvû qu'il
» soit de la Religion Réformée, qu'il
» ne soit point Roi ni Electeur, que
» d'ailleurs il soit agréable aux Etats
» de Hollande & de West-Frise, qu'il
» prête Serment de fidélité, & qu'il
» suive les ordres qui lui seront don-
» nés par les Etats-Généraux, de l'a-
» vis de la Gouvernante & du Conseil
» d'Etat. Que s'il arrive que les Prin-
» ces ou Princesses qui succéderont,
» soient mineurs, la Princesse leur Me-
» re éxercera le Stathoudérat, com-
» me Tutrice & sous le titre de Gou-
» vernante, aux conditions qui vien-
» nent d'être énoncées, moyennant
» qu'elle reste veuve pendant ladite
» mino-

» minorité, & qu'elle fasse sa résiden-
» ce dans ces Provinces. Enfin, que si
» si pendant la susditte minorité, il n'y
» avoit point de Princesse Mere, ou
» si son Administration venoit à cesser,
» les Etats de Hollande & de West-
» Frise pourvoiroient en ce cas à la
» Tutelle des Mineurs, de la maniere
» qui conviendroit le plus à l'avantage
» de la République.

Ce fut un triomphe complet pour les Partisans de la Maison d'Orange, lorsque le Stathoudérat fut déclaré héréditaire. L'avenir nous apprendra si ce ne fut pas le dernier acte de vigueur d'une liberté expirante. Quoiqu'il en soit, les Puissances voisines sont trop interessées à voir rentrer ces Républicains sous le joug Monarchique, pour s'être opposées en façon quelconque au choix qu'ils faisoient.

Il y a long-temps que la République de Hollande, qui s'est formée dans l'Europe depuis moins de deux siécles, par sa révolte contre l'Espagne, est devenuë si puissante, par son commerce, sa grande quantité de vaisseaux & ses établissements dans les trois autres par-

ties du monde, que l'on s'apperçoit qu'elle veut trancher d'ambition & d'orgueil avec les autres Puissances de notre Continent. Les Hollandois veulent être maîtres de tout le commerce, & les marchands uniques du monde entier.

Ils s'érigent insolemment en Arbitres entre toutes les Puissances. Et si cette Election ne détruisoit pas leur liberté, il seroit à craindre que leurs desseins ambitieux & suivis, ne les portassent à une élévation, qui pour n'avoir pas été rapide, ne rendroit que plus difficiles les moyens de remettre leur République dans ses anciennes bornes. Cette République, qui doit en partie son établissement à la France, par les secours directs qu'elle en a reçus dans les premiers temps de sa révolte contre la Maison d'Autriche, & par la longue guerre dont la France a occupé les Espagnols, ne cherche que les occasions de la payer d'ingratitude. Il doit paroître surprenant qu'un Etat qui n'a d'étenduë qu'environ 50. lieuës du Midy au Septentrion, sur une longueur d'environ 35. lieuës, détermine

ne les plus grands événemens de l'Europe, & balance la destinée des Puissances les plus redoutables de cette partie du Monde, pendant que la fameuse Compagnie des Indes Orientales a plusieurs Rois tributaires en Asie, & qu'elle y a acquis plus de lieuës qu'elle ne posséde d'arpens dans toute la Holande ; vérité sur laquelle les Souverains semblent faire fort peu d'attention.

Il est vrai que par l'élection du Stathouder, il y a lieu de croire qu'ils se sont mis des entraves qui dispenseront peut-être les Princes voisins de le faire.

Revenons à des choses plus intéressantes. Le Roi qui avoit fait partir le Maréchal de Saxe vers la fin du mois de Mars, l'avoit chargé de donner des ordres à M. de Lowendal pour faire sortir les troupes de leurs cantonnemens.

L'armée du Roi devoit être composée de 103. bataillons, & de 68. escadrons, y compris les garnisons de Louvain, Malines & Bruxelles. La Maison du Roi, la Gendarmerie, la brigade des Gardes étoient exceptées, & d'au-

d'autres Corps de réserve, dont le principal étoit commandé par M. le Comte de Clermont-Prince. Les Alliés, de leur côté, se mettoient en mouvement, sous Breda & sous Bergopzoom. M. de Lowendal cherchoit à les prévenir, ce qu'il fit; car dès le 17. du mois d'Avril, il marcha dans la Flandres Hollandoise, pour réduire les Villes de l'Ecluse & du Sas-de-Gand, pendant que le Marquis de Contade se rendit maître des Forts de la Perle & de Lieskenshoek. On s'empara peu de temps après des villes de Philippine, d'Hulst & d'Axel, où plus de 5000. hommes furent faits prisonniers; & tout ce qui étoit entre l'Escaut & la mer fut soumis à l'obéïssance du Roi, en moins d'un mois. Les Ennemis cherchoient à traverser les entreprises de l'armée Françoise, en faisant des préparatifs apparents pour assiéger Anvers; mais ils n'aboutirent qu'à fatiguer leur armée; & M. le Maréchal Comte de Saxe, les harcela de façon, qu'il les obligea de se retirer entre les deux Nethes.

Le Roi, qui arriva à l'armée le 2. du

du mois de Juin, les trouva dans cette position, & il fut informé que leur armée étoit supérieure à la nôtre, ce qui depuis n'a pas passé pour certain.

L'armée des Ennemis marcha le 28. Juin, & se porta dans les environs d'Hasselt ; c'estpourquoi le Maréchal de Saxe fit partir l'armée sans équipages à onze heures du soir du lendemain, & il fit dépêcher des Couriers à Tirlemont, Osmaël, & St. Tron, pour qu'à leur arrivée les corps qui y campoient marchassent sur Tongres. La réserve seule, composée de la Maison du Roi & des Carabiniers, resta à Louvain, avec le Régiment des Dragons du Colonel-Général & la compagnie de Fischer, pour escorter le Roi qui ne devoit partir que le lendemain.

M. le Maréchal fit avertir M. le Comte de Clermont que l'armée marchoit à lui, & il envoya des ordres à M. de Lowendal pour qu'il se rendit le 30. à Louvain.

M. le Maréchal de Saxe qui avoit fait faire quelques mouvemens nécessaires à des Réserves & à des Corps

particuliers, en instruisit le Roi, qui apprit que les Ennemis s'avançoient.

Le premier de Juillet à quatre heures du matin, M. le Comte d'Estrées, qui devoit faire l'avant-garde des troupes destinées à se porter en avant, se mit en marche pour aller se former sur les hauteurs qui sont entre Gerderen & Altelderen; & pour que l'Ennemi ne vint pas inquiéter par le flanc, l'on masqua, chemin faisant, le débouché de ce dernier Village, avec les Grenadiers-Royaux de Châtillon. M. le Comte d'Estrées fut suivi du corps de M. le Compte de Clermont.

Le Maréchal, qui fut éxaminer le camp des Ennemis, jugea qu'il étoit beaucoup plus fort qu'on ne l'avoit cru, desorte qu'il envoya ordre à M. de Senneterre de s'avancer avec 19. bataillons & 2. brigades de Cavalerie.

Dans le même-temps M le Maréchal apprit que l'armée des Ennemis étoit arrivée le 29. entre Genk & Lonaken; qu'elle y avoit séjourné le trente & s'étoit mise en marche le premier Juillet à quatre heures du matin, dans le dessein de se porter sur les hauteurs d'Er-

d'Herderen & de Milen ; ſa gauche au Jar, ſa droite à la Commanderie des vieux Joncs.

M. le Maréchal, inſtruit de la marche des Ennemis, envoya M. d'Eſtrées au Roi, autant pour lui rendre compte, que pour prendre ſes ordres ſur la marche de l'armée, ſi Sa Majeſté vouloit le combat. Ils trouverent le Roi, venant de Tongres à Herderen, qui leur ordonna de faire avancer l'armée.

Le Roi étant arrivé ſur les hauteurs d'Herderen, éxamina avec M. le Maréchal de Saxe la diſpoſition des Ennemis, & ordonna celle de ſon armée, qui ne put être finie que le lendemain ; l'obſcurité de la nuit ayant obligé pluſieurs brigades de s'arreter, où elle les ſurprit.

M. de Saint Germain eût ordre de garder le Tongreberg avec 12. bataillons. Il devoit, en cas d'accident, ſe jetter dans Tongres, ſur les remparts duquel on avoit placé 50. piéces de canon.

L'Infanterie de M. de Senneterre reſta ſur le Plateau d'Herderen, avec 20. piéces de canon devant elle, & 20. batail-

bataillons en seconde ligne ; 10. autres bataillons furent mis en retour sur la droite du Plateau. La Cavalerie, sur leur droite, & sur deux lignes, se porta par-delà la grande chaussée de Passant, un peu à la hauteur du village de Remst qu'elle avoit devant elle ; 12. baraillons protégeoient cette droite avec 20. piéces de canon. Ils avoient en arriere les Carabiniers, & la brigade des Cuirassiers. La brigade de la Maison du Roi, & la brigade des Gardes, furent mises en réserve en troisiéme ligne, sur le flanc droit du village d'Herderen, ainsi que l'artillerie, qui n'avoit pas de distinction particuliere.

Le corps de M. le Comte de Clermont occupoit Remst, ayant sur sa droite celui de M. le Comte d'Estrées, à qui l'on renvoya dans la nuit les Grenadiers-Royaux de Châtillon, & le détachement du Régiment de la Morliere, qu'il avoit laissé dans le hameau d'Elcht, & qui y fut remplacé par 7. compagnies de Grenadiers & 7. Piquets des troupes que commandoit M. de Senneterre.

Vers les six heures du soir, les Ennemis

nemis tirerent quelques coups de canon sur le hameau d'Elcht. Ils en avancerent aussi à leur gauche, pour battre le village de Remst ; mais nous n'abandonnâmes pas ces postes.

Dès qu'il fut jour M. le Maréchal acheva de ranger l'armée qui fut disposée en partie, sans avoir égard au rang ni à l'ordre de bataille. La compagnie de Fischer & 800. Maîtres, furent renvoyées en ce même-temps, afin de veiller à la sûreté du Camp, que M. le Maréchal, pour accélerer la marche des troupes, avoit fait laisser tendu derriere Tongres. Sa Majesté, qui avoit passé la nuit à Herderen, vit défiler au jour les brigades d'Infanterie, qui n'avoient pas été postées, & qui le furent sur la droite d'Herderen, en tirant vers le Jar. Cette droite fut renforcée, parce que notre objet étoit d'attaquer la gauche des Ennemis, qui une fois battuë, nous abandonnoit Maëstricht, & occasionnoit la déroute de la droite. Le temps qu'il fallut pour faire ce mouvement, donna lieu à l'Ennemi, qui s'en apperçut, de changer sa disposition.

La

La gauche de sa premiere ligne d'infanterie fut avancée à portée du village de Lawfeld qu'il avoit d'abord abandonné ; mais qu'il fit occuper de nouveau par les Régimens Anglois, ou Hanovriens de Crafford, Pulteney, Dejean, & Fredeman, & qu'il renforça au moment de l'attaque, de ceux de ces mêmes Nations, de Wolffe, Charles Howard, Conway, & Hauff. La gauche de sa seconde ligne s'approcha en même-temps de la premiere pour la soûtenir. Les Gardes Angloises à pied furent retirées du village de Vlitinghen, & formerent un flanc, depuis la droite des Grenadiers de Hesse jusqu'aux Bavarois, qui étoient au centre, laissant ainsi devant le front de la ligne le village de Vlitinghen, auquel les Anglois mirent le feu en se retirant. Ils garnirent d'artillerie le front du village de Lawfeld, & ils placerent des batteries sur les deux flancs pour en défendre les approches.

Le Général Trips eut ordre de redoubler d'attention du côté du Jar : & M. le Duc de Cumberland fit dire au Comte de Daun, qui étoit vers Bilsen avec

avec sa réserve, d'envoyer à la gauche une partie de son infanterie & de sa cavalerie.

Pendant que l'Ennemi faisoit ces changemens, M. le Maréchal ayant pris les ordres du Roi pour commencer l'action, s'étoit porté entre Remst & Lawfeld, pour éxaminer les moyens de faire les attaques avec succès.

Il chargea M. le Comte d'Estrées de pousser les troupes legéres des Ennemis, qui couvroient leur gauche, & d'aller s'établir dans Montenarken & Ville, pour se mettre dans le flanc de leur armée & assurer nos attaques.

S. A. S. M. le Comte de Clermont eut ordre de marcher au village de Lawfeld, avec 20. pieces de canon, & ses quatre brigades d'infanterie, soutenuës de sa cavalerie, formée sur sa droite. M. de Salieres devoit en même-temps, avec six brigades d'infanterie & 20. piéces de canon, se porter sur le village de Vlitinghen, que les Ennemis n'avoient pas encore brûlé. L'on fit avancer à son appui la cavalerie, que commandoit M. de Clermont-Tonnerre, & qui à cet effet faisant un mouvement par sa

gauche, vint se former, sa droite en avant du village de Remst, sa gauche appuyant toujours à Herderen.

L'ordre ayant été donné pour commencer les attaques, M. le Comte d'Estrés marcha en avant sur deux colomnes, & attendit que la cavalerie de S. A S. M. le Comte de Clermont, que commandoit M. de Ségur, fut à sa hauteur, pour aller sans risque à Montenaken & Vilre, d'où M. de Faudoas chassa lês Ennemis, avec les Grenadiers-Royaux de Châtillon & de d'Aullan, & les troupes legéres à pied.

S. A. S. M. le Comte de Clermont déboucha sur trois colomnes d'infanterie. Celle de la droite étoit composée de la brigade de Monaco, aux ordres de M. de Lautrec; la brigage de la Fére marchoit au centre, aux ordres de M. de Laigle; la brigade de Ségur avoit la gauche, aux ordres de MM. de Berenger & de Fraulay. La brigade de Bourbon resta en réserve, aux ordres de M. de Beaupreau, pour soutenir l'artillerie qu'on avoit partagée en deux divisions de dix piéces chacune, & dont on commença par bat-
tre

tre le village de Lawfeld, avant de l'attaquer.

Dès que nos troupes parurent, elles furent saluées de différentes décharges de la grosse artillerie des Ennemis, tant à boulets qu'à cartouche; mais nonobstant la vivacité de ce feu & l'escarpement des parapets qu'il falloit escalader, nos troupes pénétrerent dans les premiers vergers du village de Lawfeld; mais elles ne purent jamais dépasser un chemin qui coupoit le Village. Et une seconde tentative qu'elles firent avec la brigade de Bourbon, ne réüssit pas mieux.

L'infanterie, aux ordres de M. de Saliéres, avoit cependant marché pour attaquer Vlitinghen; mais n'y ayant point d'Ennemis, & l'embrasement y étant devenu général, cette infanterie fut mise en bataille en face de Vlitinghen, sa droite tirant sur Lawfeld, sa gauche appuyant à un ravin : les 20. pieces de canon qui avoient marché avec cette infanterie, furent placées en avant d'elles, pour faire taire l'artillerie que les Ennemis avoient avancée sur le flanc droit du Village de Law-

 feld,

feld, & dont ils faisoient un feu extrê-mement vif & soutenu. M. le Duc de Cumberland qui vit bien que nous en voulions à sa gauche, fit dire à M. de Waldeck & à M. de Bathiany de nous attaquer; l'un par le centre, & l'autre par la droite; mais sans doute qu'ils y prévirent trop de difficultés. Le premier se presenta par deux fois, dans le fort des attaques, avec une colomne d'infanterie en dehors & le long des hayes de Vlitinghen; mais il fut arrêté par l'artillerie, qui étoit à la tête des brigades du Roi & de Montmorin. Quant à M. de Bathiany, il se contenta de faire attaquer le hameau d'Elcht, que le détachement qui y étoit devoit abandonner à la premiere attaque; ce qu'il fit en très-bon ordre, à la faveur de trois troupes de cavalerie qu'on fit avancer pour le soûtenir. Il est vrai que, maîtres du hameau d'Elcht, les Autrichiens y menerent du canon, qui blessa sur la hauteur d'Herderen un homme de la suite du Roi: mais Sa Majesté leur fit riposter de quelques-unes des pieces que nous y avions, & qui en imposerent au point,

que

que le feu ceſſa à cette gauche, où, par précaution, l'on fit marcher pendant l'action quelques brigades de cavalerie.

L'inutilité d'occuper Vlitinghen & le peu de ſuccès de nos premieres attaques à Lawfeld, avoient déterminé M. le Maréchal à renforcer l'infanterie du corps de M. le Comte de Clermont, des deux brigades d'infanterie de Bettens & de Monnin, aux ordres de M. Montbarcy. L'on avoit, avec ce renfort, tenté une troiſiéme attaque, où nos troupes ne furent pas plus heureuſes.

La cavalerie de M. de Ségur n'étant pas aſſez nombreuſe pour ſoûtenir nos attaques & faire face à l'aile gauche des Ennemis, M. le Maréchal y fit avancer quelques brigades de cavalerie, de celles que commandoit M. de Clermont-Tonnerre, & entr'autres celles du Roi, des Cravattes, & de Royal-Rouſſillon, qui ſe trouverent par ce mouvement fort expoſées au canon : la premiere ſur tout en ſouffrit extrêmement, & M. le Comte de Baviere qui la commandoit y fut tué.

M. le Maréchal jugeant que le gain de

de la bataille dépendoit de la prise de Lawfeld, y fit marcher les brigades des Vaisseaux & des Irlandois, sous les ordres de Milord Clare, & de Messieurs de Fitz-James, de Rooth, & du Duc d'Havré. Ces deux brigades s'étant jointes à ce qui étoit dans le Village ou qui en étoit sorti, l'Ennemi fut chassé jusqu'aux dernieres hayes. M. le Duc de Cumberland, qui s'apperçut qu'il alloit perdre Lawfeld, fit faire une à gauche à toute sa ligne d'infanterie pour le soutenir; ranimées par ce renfort, ses troupes firent volte-face & rentrerent dans le Village; déja les nôtres accablées par le nombre, commençoient à ceder du terrain, lorsque M. le Maréchal fit avancer diligemment les brigades de la Tour-du-Pin, du Roi, & d'Orléans, aux ordres de MM. de Saliéres, de Guerchy, & de Lorge. La brigade de Montmorin, la seule qui restoit du corps de M. de Saliéres, eut ordre de ne pas bouger, tant pour la garde du canon, que pour avoir l'œil sur Vlitinghen, par où l'Ennemi sembloit vouloir se couler.

M. le Maréchal attentif à la nouvelle attaque qui alloit se faire, s'apperçevant que nos troupes se disposoient à se jetter dans le Village, & sentant la nécessité de le leur faire tourner, se porta à elles, pour leur faire longer les hayes, & attaquer la colomne des Ennemis, qui ayant été repoussée, le Village qui n'étoit plus soûtenu, fut emporté.

M. le Maréchal, en faisant marcher les trois dernieres brigades d'infanterie, avoit fait avancer une brigade d'artillerie sur leur flanc gauche, avec les deux brigades de cavalerie des Cravattes, & de Royal-Roussillon. Dès qu'il vit du désordre dans la colomne des Ennemis, il prit sur le champ les premiers escadrons qu'il trouva sous sa main, & les poussa en fourageurs sur les troupes les plus à portée. Le reste de ces brigades de cavalerie voulut suivre, mais il les retint. Les escadrons cependant qui avoient passé le ravin, percerent les deux lignes des Ennemis, & y jetterent une telle confusion, qu'ils culbuterent la cavalerie, jusques sur l'infanterie de M. de Daun, qui arri-

voit

voit lors de la gauche : déja le désordre y étoit complet, lorsque d'autres de leurs escadrons, qui étoient formés auprès du village de Heeff, vinrent prendre les nôtres à dos, les dispersérent à leur tour, & protégerent par cette manœuvre, la retraite de leurs gens sur Kistel.

Pendant ce temps-là, les Grenadiers-Royaux de Châtillon & de d'Aullan, qui s'étoient soûtenus dans Vilre, quoiqu'ils y eussent été attaqués par deux fois, venoient d'être obligés de l'abandonner. La cavalerie de M. le Comte de Ségur, avoit fait aussi un mouvement par sa gauche, desorte que la cavalerie de M. le Comte d'Estrées, privée de ces points d'apui, de droite & de gauche, avoit été contrainte de repasser un chemin creux, tant pour se rapprocher de M. de Ségur, que pour n'être pas soumise au feu du flanc, qui partoit du village de Vilre. Ce mouvement se fit d'abord assez tranquillement; mais de l'infanterie legére des Ennemis, & 400. Hussarts étant sortis du village de Vilre, deux de nos escadrons furent poussés jus-

jusqu'au chemin creux, d'où le feu de l'infanterie, qui y étoit postée, éloigna les Ennemis qui les suivoient.

Le village de Lawfeld emporté, M. le Maréchal avoit fait avancer du canon sur les deux flancs ; & la gauche de ce Village battuë, il s'étoit porté sur sa droite avec la cavalerie de M. le Comte de Ségur. M. le Comte d'Estrées vint avec sa cavalerie se former tout-à-fait sur la droite de M. de Ségur, ayant derriere lui les troupes legéres à cheval, & son infanterie en colomne sur son flanc droit. L'aile gauche des Ennemis étoit encore en bataille sur deux lignes, ayant pour son appui le village de Kistel, par où se retiroit son infanterie. Cette infanterie débordoit notre droite de 8. ou de 10. escadrons ; mais dans ce moment cela n'étoit pas inquiétant, le chemin creux étant garni d'infanterie, & M. le Maréchal ayant envoyé ordre aux Carabiniers & aux premieres troupes de cavalerie de l'armée, les plus proches, de se porter à cette droite.

Les Dragons de Beaufremont passerent à la droite du tout ; mais ce

corps n'étant pas suffisant pour remplir ce terrein, M. le Comte d'Estrées les fit soûtenir par toutes les troupes legéres à cheval, qui s'allongerent jusqu'au village de Vilre, que l'Ennemi, n'occupoit plus.

L'infanterie des Ennemis défiloit pour lors par la gauche; mais comme en s'éloignant de leur cavalerie, elle étoit sans appui, & que notre canon l'incommodoit beaucoup, nos Hussarts qui la virent en désordre, s'ébranlerent pour la charger. M. de Ligonier qui s'en apperçut, jugeant qu'il étoit nécessaire de donner un coup de main, pour nous éloigner de cette infanterie, & qu'il falloit sacrifier quelques escadrons pour la sauver, mit en mouvement une partie de son aile de cavalerie pour nous attaquer, ce qu'il éxécuta avec courage, Quelques-uns de nos escadrons le reçurent avec fermeté; mais d'autres escadrons qui arrivoient & qui n'étoient pas bien formés, furent culbutés jusques sur le ravin, d'où le feu de notre infanterie mit à son tour les Ennemis en désordre. M. le Comte d'Estrées, qui avoit poussé

poussé sur un des flancs de M. de Ligonier deux escadrons de Carabiniers, se porta à la brigade d'Anjou, pour charger par l'autre flanc. Il tomba sur des escadrons Hessois, qui furent battus de façon, qu'ils ne purent plus se rallier : cependant M. d'Armentieres, qui avoit couru à la droite pour ramener les troupes qui y avoient été rompuës, s'appercevant que la cavalerie Angloise cherchoit à rejoindre la Hessoise, marcha droit à elle, & la rejetta sur M. le Duc de Broglio, qui lui ayant opposé la brigade de cavalerie Royal, cette cavalerie des Ennemis fut presqu'entierement défaite: le Régiment du Duc de Cumberland, & les Dragons gris, y resterent presque tous. M, de Ligonier, en tâchant de s'échapper, tomba dans les deux escadrons de Carabiniers qui étoient sur son flanc & y fut fait prisonnier.

M. le Maréchal qui avoit rallié aussi de son côté notre cavalerie, & chargé à la tête d'un escadron, remit dès-lors à S. A. S. M. le Comte de Clermont le soin de reconduire cette gauche des Ennemis, & alla trouver

Sa Majesté sur la hauteur d'Herderen ; afin de prendre ses ordres pour l'attaque de la droite. Il présenta en même-temps au Roi le Général Ligonier, à qui Sa Majesté fit un accueil très-gracieux. Il ne se passa plus rien d'interessant à la gauche des Ennemis. L'on forma d'abord deux escadrons de nos troupes legéres pour les suivre en ordre ; mais une cinquantaine d'escadrons Ennemis ayant fait ferme, à peu de distance de Meëstricht, S. A. S. M. le Comte de Clermont fut obligé de faire avancer du canon, qui les détermina à se retirer sous le feu de cette Place.

Dès que M. le Duc de Cumberland avoit vu son armée partagée en deux, il avoit fait dire à M. de Waldeck & à M. de Bathiany, qu'il faisoit sa retraite. Il leur eut été difficile de faire la leur sans perte, si dans l'intervalle du temps qu'on mit à éxécuter les dispositions pour les attaquer, ils n'avoient eu la liberté de se retirer.

M. le Maréchal se mit à la tête des brigades d'infanterie que commandoit M. de Senneterre & qui n'avoient pas donné ;

donné ; elles étoient précédées de 20. piéces de canon & de la brigade de Royal-Allemand, & elles étoient suivies de quelques brigades de cavalerie de la gauche, aux ordres de M. de Clermont-Gallerande.

M. le Maréchal se porta avec les troupes sur les hauteurs, entre Rosmaer & Spawen, pendant que M. de Clermont-Tonnerre marchoit avec deux brigades de cavalerie de l'aile droite, & une brigade d'infanterie, entre Vlitinghen & le village de Heeff. Il laissoit Rosmaer à sa gauche, pour aller gagner le moulin de Montpertin & couper les Ennemis, que M. le Maréchal devoit pousser sur lui ; mais l'on ne trouva plus que des Hussarts & des Croates, dont on prit quelques-uns. Arrivés sur la hauteur de Rosmaer, nous vîmes à un certain éloignement l'arriere-garde des Ennemis, commandée par M. de Wolfenbutel, laquelle se retiroit en bon ordre, & à qui nous tirâmes quelques coups de canon, pendant que les Dragons d'Harcourt, qui faisoient l'avant-garde de M. de Clermont-Tonnerre, qui arri-

voit dans le moment par la droite, se chamailloient avec les Hussarts qui couvroient le flanc des Ennemis.

M. le Maréchal demanda pour lors au Roi qui venoit d'arriver, la permission d'aller travailler à quelques arrangemens pressés, & qui avoient été résolus, au cas que nous eussions du succès : & comme en même-temps ce projet étoit relatif à la nécessité d'éloigner les Ennemis de Maëstricht, Sa Majesté chargea MM. de Clermont-Tonnerre & de Gallerande, de les conduire le plus loin qu'ils pourroient ; mais notre infanterie, d'ailleurs très-fatiguée, n'ayant pu suivre, & l'Ennemi ayant garni d'infanterie les hayes du hameau de Confelt, notre cavalerie ne dépassa pas ce hameau.

Toutes les troupes coucherent dans la position où la nuit les trouva. La plus grande partie néanmoins entre Montpertin & le village de Heeff ; le reste se tint entre Lawfeld & Ristel. La Maison du Roi passa la nuit en avant de la Commanderie, où Sa Majesté logea, ainsi que M. le Maréchal Comte de Saxe.

Les

Les Ennemis avoient d'abord résolu de se retirer sur Maseyk, où partie de leur équipage se sauva; mais ils se raviserent & regagnerent l'entre-deux de Sinermacs & de Maëstricht, où ils jetterent trois ponts dans la nuit. L'infanterie qui étoit dans Bilsen, s'y rendit aussi par Munsterbilsen & par Lonoken. Une partie de leur armée passa la Meuse cette même nuit : le reste acheva de la passer au jour ; desorte que le 3. de Juillet à midy toute cette armée fut campée par pelotons de l'autre côté de Maëstricht.

L'on ne sçauroit trop éxalter la valeur avec laquelle nos troupes ont attaqué Lawfeld. Les revêtemens terrassés, qui faisoient une citadelle de chaque verger de ce Village ; les flancs naturels qui s'y trouvoient, & qui donnoient des feux croisés à ceux qui y étoient postés; l'élite des troupes Angloises, Hanovriennes & Hessoises, qui le défendoit ; une armée qui le soûtenoit ; la pluye froide & presque continuelle qu'il a fait pendant l'attaque, & qui rendoit le terrein glissant, au point qu'on avoit peine à marcher.

Le Roi qui étoit sur la hauteur d'Herderen, voyoit beaucoup mieux que le Maréchal les revers du Village où il falloit donner des ordres pressés ; il les envoyoit lui-même. S. M. qui apperçut à la quatriéme attaque, que les Ennemis faisoient marcher toutes leurs lignes pour soûtenir le Village, & craignant que les troupes qui l'attaquoient ne fussent pas suffisantes pour arrêter l'Ennemi, fit avancer à leur appui les brigades de Navarre, Custine, Auvergne, & la Cour-au-Chantre; mais ces brigades ayant du chemin à faire, & la cinquiéme attaque ayant réüssi, il leur envoya contre-ordre, & les fit revenir à leur poste.

L'on ne sçauroit blâmer M. le Maréchal d'avoir trop exposé sa personne. Il a beaucoup risqué ; mais il étoit nécessaire qu'il le fit. Le Village en effet étoit défendu par M. le Prince Frédéric de Hesse, & soûtenu par M. le Duc de Cumberland. J'ajoûterai, que de l'aveu d'un Officier Anglois, qui a donné l'état des troupes à M. le Chevalier d'Espagnac, de qui je tiens le détail que je viens de faire, que les Alliés

Alliés avoient ce jour-là dix bataillons plus que les François. La perte a été évaluée à 6000. hommes, tant tués que blessés : & celle des Ennemis à 10000. parmi lesquels 800. prisonniers, dont plusieurs de distinction ; entr'autres M. de Ligonier, M. d'Isembourg, Mylord Robert Sewton, & le fils de Mylord d'Albemarle.

Du côté des François, M. le Comte de Baviere Lieutenant-Général, M. le Marquis de Froulay, Maréchal-de-Camp : MM. Marquis & de Derlack, Brigadiers, & MM. d'Autichamp, d'Aubeterre & de Dillon Colonels, furent du nombre des morts. Les blessés ont été M. le Comte de Lautrec Lieutenant-Général, MM. de Guerchy & de Créqui, Maréchaux-de-Camp, MM, de Basleroy, Chevalier de Dreux, la Tour-du-Pin, Chevalier de la Marck, Cernay, la Valette, & Bellefond, Brigadiers ; & MM. de Bonac, Ségur, Fénelon & Rochambault, Colonels.

On prit 29. piéces de canon, 2. paires de timbales, 9. drapeaux & 7. étendarts.

M. le Maréchal qui s'étoit retiré, dès qu'il

qu'il eut pouſſé l'Ennemi à une certaine diſtance, fit en arrivant à la Commanderie, une diſpoſition nouvelle & relative à l'idée où il étoit, que l'armée des Ennemis ſe replieroit ſur Maëſtricht. M. de St. Germain eut ordre de marcher ſur le champ avec les pontons, ſes trois brigades d'infanterie, deux de cavalerie, & le régiment des Dragons d'Harcourt, pour ſe porter ſur Reckem, & y jetter un pont ſur la Baſſe-Meuſe, au-deſſus de la Geul. M. le Comte d'Eſtrées eut ordre, avec ſon corps de troupes, renforcé de 15, bataillons, d'aller droit ſur Viſet, & de prendre poſte de l'autre côté de la Haute-Meuſe.

Par cet arrangement Maëſtricht, le grand objet de toutes les opérations précédentes, eut été inveſti; mais on fut obligé de le remettre pour l'ouverture de la campagne de 1748. parce que le trois au matin M. le Maréchal ſçut que l'Ennemi étoit derriere cette Place; deſorte qu'il envoya ordre à M. de St. Germain, de camper à Kiſtel, en avant du centre, & à M. le Comte d'Eſtrées, de ſe tenir

nir à Heur-le-Romain, pour occuper l'entre-deux de la Meuse & du Jar. M. le Comte d'Estrées y campa 6. batail-lons & 15. escadrons sur deux lignes : la droite, au ravin du ruisseau de Grond-za, la gauche, au ravin pro-che la cense de Fromont, faisant face à Halle-Baille & à la Meuse : 7. batail-lons & 10. piéces de canon, occupe-rent depuis l'escarpement de la Meu-se, au-dessus du château de Loine, jusqu'à l'escarpement du Jar, proche Wonk. Le régiment de la Morliere occupa Nay & Liese ; & les Grassins, Hermal. Les Grenadiers de d'Aullan, & le régiment de Linden, masquerent les débouchés de Coronmeuse, & de Herstal.

L'armée campa ce même jour sur deux lignes ; sa droite à Cinael sur le Jar, sa gauche au petit Spawe : l'artil-lerie parqua sur le front du camp, & sur trois divisions : la brigade de la Mai-son du Roi, & les Carabiniers, occu-perent le Plateau, depuis la Com-manderie jusqu'à la hauteur de Bil-sen : & la brigade des Gardes fut mi-se, partie sur le flanc droit de la Com-

man-

manderie, partie sur ses derrieres, pour faire face au Demer.

Le corps de M. le Comte de Clermont, dont on remplaça l'infanterie qui avoit marché avec M. le Comte d'Estrées, par les brigades de Picardie, d'Auvergne & de la Cour-au-Chantre, appuya sa droite à Rosmaer, sa gauche à Cygen-Bilsen.

Les Grenadiers Royaux de Coirey & de la Traisne, allerent le 3. occuper Tongres, pour la communication avec St. Tron & Tirlemont, où l'on avoit laissé la brigade des Milices de Bergeres & celle de cavalerie de Dauphin étranger.

Le 3. après-midy, Sa Majesté se promena sur le champ de bataille.

M. le Maréchal alla le quatre établir son quartier à Hoeffelt. Les Dragons du Colonel-Général camperent sur la hauteur pour le couvrir; & les Volontaires de Saxe, qui arriverent le lendemain avec le régiment de Beausobre, cantonnerent dans ses environs entre Dippenbeck & Tongres: le régiment de Beausobre alla camper, aux ordres de M. de S. Germain & à sa gauche,

che, tout attenant le village de Heeſſ.

* L'eſprit de deſintéreſſement de Louis XV. l'avoit engagé à écouter favorablement les propoſitions de Paix que quelques Puiſſances de l'Europe lui avoient fait faire; mais la principale Médiation, qui étoit celle du Roi de Portugal, n'eut point de ſuites.

La ville de Breda avoit été déſignée pour tenir un Congrès, où devoient s'aſſembler les Miniſtres de toutes les Puiſſances intereſſées. Le Roi de France n'avoit pas voulu être des derniers à y députer. Dès l'année 1745. les Plénipotentiaires avoient eu ordre de s'y rendre. On ouvrit les Conférences, mais qui n'aboutirent qu'à de vaines formalités. La Reine de Hongrie étoit, ſans contredit; celle de toutes les Couronnes qui devoit le moins ſouhaiter la continuation de la guerre; cependant ſes Ambaſſadeurs étoient ceux qui faiſoient paroître le moins d'empreſſement : diſons mieux, le plus d'éloignement pour la Paix.

Le

* Fin des opérations de la Campagne d'Italie 1746.

Le Roi sentit bien qu'il falloit quelque coup d'éclat pour presser une détermination. Il consentit au rappel du Maréchal de Maillebois, que ce Général demandoit depuis si long-temps, * & y envoya le Maréchal de Belle-Isle, qui depuis son retour d'Angleterre avoit eu de fréquentes conférences avec Sa Majesté & ses Ministres.

Le Roi fit son éloge, & ses succès, en choisissant M. le Maréchal de Belle-Isle pour aller rétablir les affaires d'Italie; & l'on peut ajoûter, qu'il travailloit autant pour sa propre gloire, que pour celle du Maréchal; car on ne peut disconvenir que les Monarques, qui veulent gouverner avec succès & monter à l'héroïsme, doivent nécessairement mettre de grands hommes à la tête de leurs Armées, ou du Gouvernement de leur Etat.

Toutes les personnes bien intentionnées applaudirent au choix du Roi; mais on sentit combien les circonstances étoient critiques; car lorsque l'on déses-

* Mr. le Maréchal Duc de Belle-Isle est nommé pour commander en Italie.

désespéroit en quelque façon, on prit confiance en M. de Belle-Isle, & l'on vit les jalousies (peut-être fatales à son mérite dans d'autres circonstances) céder à la nécessité. Tout le monde, & jusqu'à ses plus grands ennemis, s'abandonnerent à sa capacité.

* Le Maréchal Duc de Belle-Isle, ayant arrêté avec le Roi le plan des opérations qu'il croyoit nécessaires en Italie, partit vers la fin de Novembre pour se rendre à l'armée, qui étoit réduite à environ 20000. hommes. Le Chevalier de Belle-Isle fut nommé pour aller commander en Provence, sous les ordres de son frere le Maréchal, qui le chargea de l'embarquement des troupes que l'on destinoit pour son armée. Le Maréchal trouva à son arrivée à l'armée, que les troupes combinées de France & d'Espagne avoient abandonné le Comté de Nice, dont le Roi de Sardaigne s'étoit emparé dans le même-temps. Comme ce Général se trouvoit hors d'état de s'opposer aux entre-

* Départ du Maréchal de Belle-Isle pour l'Italie.

entreprises des Ennemis, jusqu'à l'arrivée des quatre bataillons que le Roi envoyoit pour renforcer son armée, il prit le parti de se tenir sur la défensive.

Le corps de troupes de la Reine de Hongrie ayant joint l'Armée des Ennemis, les mit en état de faire tous leurs efforts pour pénétrer en Provence. Ils se mirent en mouvement le 30. du mois de Novembre sur six colomnes, pour se porter en-deçà du Var. Celle de la droite, composée de 18. bataillons Piémontois, passa la riviere au-dessus de la Baronne ; & trois autres, formés par l'Infanterie des troupes de la Reine de Hongrie, passerent au-dessus & au-dessous de l'ancien pont, & le long de la mer. La derniere de ces trois colomnes étoit flanquée de deux colomnes de Cavalerie, qui portoit en croupe une partie des troupes irrégulieres ; & la flote Angloise, postée en travers dans l'embouchure du Var, favorisoit le débarquement d'un corps des Hussarts & de Croates. L'armée du Roi, commandée par le Maréchal Duc de Belle-Isle,

Isle, laquelle s'étoit retirée à Grasse le 14. du mois d'Octobre, avoit laissé trois détachemens sur les bords du Var, & trois brigades à Villeneuve sous les ordres du Marquis de Mirepoix, disposées par échelons pour soûtenir ces détachemens. Les plus grands efforts des Ennemis se tournerent contre le poste de Saint Laurent, occupé par le Marquis de Langeron, qui eut à soûtenir le feu d'une batterie de douze piéces de canon de 24. livres de balle, & de toute l'artillerie des Vaisseaux Anglois. Le Marquis de Langeron n'abandonna ce poste qu'à l'extrémité & après avoir été sommé plusieurs fois de se rendre; & quoiqu'étant poursuivi vivement par les Ennemis, dont il amena treize prisonniers, il se retira en bon ordre, à la faveur d'un ravin qu'il avoit reconnu. Il trouva à Cagne le Sieur de Péreuse, qui y commandoit des Grenadiers & des Piquets, des brigades de Poitou & de la Reine: & y ayant tenu ferme pendant plus d'une heure, ils se replierent ensemble sur Villeneuve, où le Marquis de Mirepoix les attendoit avec

ses deux brigades. Ce Lieutenant-Général, leur fit repasser la riviere du Loup; & d'une hauteur il observa les mouvemens des Ennemis jusqu'au soir, que ceux-ci ayant occupé Cagne, il marcha à Châteauneuf, s'étant posté le lendemain à la Napoule. Il y fut joint par la brigade d'Anjou, & par le Régiment de Dragons de la Reine. Pendant que le Marquis de Langeron avoit défendu le poste de Saint Laurent, le Sieur de Don Germain, de dessus les hauteurs du Château de la Gaude, avoit contenu jusqu'à 10. heures du matin la colomne droite des Ennemis, qui avoit passé le Var à la pointe du jour. Il s'étoit retiré ensuite sur Saint Jeannet, avoit repassé la Cagne, & étoit venu, ainsi que le Sieur Bertelet, qui commandoit les postes de la Baronne, rejoindre à Vençe le Marquis de Crussol, qui y étoit avec la brigade de la Rocheaymon. Tous les postes ayant été repliés, l'armée du Roi marcha le premier de Décembre de Grasse à Tournon, & les Ennemis camperent sur la hauteur du Pillon en-deçà de Saint Laurent, pour se donner le temps
de

de construire leurs ponts. Le lendemain, après avoir passé la Cagne, ils firent avancer des Hussarts & des Croates en-deça du Loup. Ils vinrent le trois camper au Biot sous Antibes, ou quoique la marche fut très-courte, ils ne purent, à cause du mauvais temps, arriver que fort avant dans la nuit, & ils envoyerent à Grasse 18. bataillons. Le 4. plusieurs détachemens de leur armée commencerent le blocus de la ville d'Antibes. Le corps de troupes de Sa Majesté, qui étoit aux ordres du Marquis de Mirepoix, & qui ténoit la droite de l'armée du Roi, se retira le 7. sur Fréjus, & en même-temps l'armée marcha à Saint Pons, sans être inquiétée par les Ennemis, qui ne purent passer le Cange. Le 8. le Marquis de Mirepoix fit une seconde marche à Vidauban, laissant un détachement au Mui, & l'armée se porta à Lorgues derriere l'Argentz, tenant Draguignan à la gauche de cette riviere, avec une tête avancée au-delà du col de Calves. Les troupe du Roi s'étant reposées le 9. le Maréchal Duc de Belle-Isle se rapprocha le 10.

du corps du Marquis de Mirepoix, & il fit camper l'armée au Calmet & au Luc, conservant toujours les mêmes postes en avant. Le Sr. de Puysigneux, après avoir relevé tous les postes de la Montagne & du Haut-Var, se retira à Castellane & à la Pallu, pour couvrir la gauche de l'armée & les défilés le long du Verdon : les Espagnols s'avancerent à Saint Maximin, & une tête de leurs troupes arriva à Brignole le 12.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle garda jusqu'au 17. Décembre sa position derriere la riviere d'Argentz. Ce Général laissa plusieurs détachemens de l'autre côté de cette riviere, pour une plus grande sûreté. Un détachement de 150. hommes des Ennemis s'étant avancé le 11. pour faire contribuer Castellane, fut mis en fuite par le Sieur d'Anfrenet, Capitaine dans le Régiment de Lyonnois. Le 14. le corps que commandoit le Général Novati, & qui étoit composé de 18. bataillons, d'un Régiment de Cavalerie, d'un de Hussarts, & de 2000. Esclavons, marcha vers Draguignan ; & le Sieur de Palmarole ayant été attaqué le lendemain

demain à la pointe du jour, il se replia sur Saint Pons, où étoit le Comte de Choiseüil. Les Ennemis traverserent en colomne la plaine de Saint Pons, ayant sur leurs flancs leurs troupes legéres; & le Marquis de Crussol, qui s'étoit avancé pour soûtenir le Comte de Choiseüil, se retira avec lui à Draguignan, & de-là à Lorgues, que le Chevalier de Grossier occupoit avec 8. compagnies de Grenadiers. Pendant cette retraite, qui fut conduite par le Marquis de Crussol, avec toute la sagesse & toute l'habileté possible, les troupes firent ferme à tous les défilés, & eurent des escarmouches continuelles & vives à soûtenir avec les Ennemis, qui y perdirent beaucoup plus de monde que les François. Le 16. le Marquis de Crussol repassa l'Argentz, rompit les Ponts de Lorgues & de Carces, & rejoignit l'armée au Luc. Les troupes du Roi s'étant mises le 17. en marche pour se porter à Gonfaron, le corps qui étoit aux ordres du Marquis de Mirepoix, vint occuper le camp du Luc, laissant son arriere-garde au Cannet. Le 18. l'ar-

l'armée se rendit au Puget, le Marquis de Mirepoix à la Carnoule, & l'arriere-garde du corps de ce Lieutenant-Général à Gonfaron.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle ayant levé toutes les difficultés qui retardoient sa marche, l'armée décampa du Puget le 21. & se porta à Gonfaron. L'avant-garde, commandée par M. d'Arnaud, Maréchal de Camp, s'avança jusqu'au pont du Canet, avec tout ce qui étoit nécessaire pour jetter divers Ponts sur l'Argentz; & le corps de réserve qui étoit à la droite, sous les ordres du Marquis de Mirepoix, Lieutenant-Général, alla camper au Luc. En consequence de ce qui avoit été réglé entre le Maréchal Duc de Belle-Isle & le Marquis de la Mina, qui avoient eu la veille ensemble une conférence, les troupes Espagnoles se mirent le même jour en mouvement sur deux colomnes. Celles qui étoient à Saint Maximin & à Brignols, marcherent au Val, & les autres à Barjol, d'où elles pousserent une avant-garde à Salerne. Sur l'avis qu'il paroissoit de l'autre côté de l'Argentz, vis-à-vis

à-vis de Vidauban, un corps Ennemi, qui faisoit mine de se préparer à disputer le passage, le Marquis de Poulpris s'étant porté sur le bord de cette riviere, avant l'avant-garde du corps de réserve du Marquis de Mirepoix, fit tirer quelques coups de canon, qui mirent en desordre 500. Hussarts. Aussi-tôt les Hussarts des troupes Françoises, soûtenus du Régiment des Dragons de la Reine, passerent la riviere, partie à gué, partie à la nage, & chargerent l'Ennemi, quoique fort supérieur. Ils le culbuterent, tuerent beaucoup de monde, & firent plusieurs prisonniers. Les François, dans cette occasion, n'eurent que six Dragons & six Hussarts de tués & onze blessés. Pour tenir le Comte de Brown dans l'incertitude sur l'endroit où l'on avoit dessein de passer l'Argentz, le Maréchal de Belle-Isle avoit eu la précaution de montrer à la fois cinq tetes des troupes, & de faire avancer sur Aups un détachement d'environ 2000. hommes. Le même jour que l'armée du Roi quitta le camp du Puget, le Comte de Maulewrier Lieutenaut-Général,

néral, qui à la tête de 13. bataillons & des Dragons du Roi & d'Aubigné, avoit marché pendant la nuit, se présenta sur les hauteurs de Castellane, où arriverent en même-temps les Suisses au service d'Espagne, qui venoient de Savoye. Le Marquis de la Mina, afin de les mettre à portée de joindre le Comte de Maulevrier, étoit convenu avec le Maréchal de Belle-Isle de leur faire prendre la route de Sénès, au lieu de celle de Monasque, & il avoit recommandé au Marquis de Taubin, qu'il avoit choisi pour les commander, de suivre en tout les ordres du Comte de Maulevrier. Les mesures avoient été si bien concertées, que le Baron de Neuhoff, Lieutenant-Général des troupes de la Reine de Hongrie, lequel commandoit dans Castellane, ne fut informé de l'approche de ces troupes que lorsqu'elles l'attaquerent le 21. à la pointe du jour. Après une action très-vive, qui dura trois heures, & dans laquelle les troupes du Comte de Maulevrier, & celles du Marquis de Taubin se comporterent avec la plus grande émulation,

la Ville fut forcée. Les trois bataillons de Palfy, de Hagenbach & de Berenklau, de l'armée de la Reine de Hongrie, & celui de Cazal, des troupes Piémontoises, étoient dans ce poste, avec un corps considérable de troupes irrégulieres. Les Ennemis y firent une très-grande perte. Le Baron de Neuhoff fut du nombre des prisonniers. dans le dessein d'assûrer le succès de l'entreprise contre Castellane, & de resserrer les Ennemis, en leur fermant l'entrée des Vallées d'Entrevaux, le Maréchal de Belle-Isle, avant que l'armée se mit en marche, avoit détaché M. de Puysigneux avec 1200. hommes, pour occuper les postes importans de Saint Auban, de Soleillas, du Brage, & de Briaconnet. Le 2. le Marquis de Mirepoix alla camper à Vidauban, & le Maréchal de Belle-Isle au Luc, l'avant-garde de l'armée ayant passé l'Argentz, & ayant porté en avant un détachement, qui obligea les Ennemis de s'éloigner de cette riviere. Les deux colomnes des troupes Espagnoles s'avancerent en même-temps à Carces & à Salerne, où on séjourna,

pour avoir le temps de perfectionner les ponts, qui devoient servir pour le passage de l'Argentz, qui fut éxécuté avec tout les succès imaginable. M. le Maréchal Duc de Belle-Isle, qui avoit donné des ordres pour faire joindre la derniere division des 40. bataillons qu'il attendoit & des 25. escadrons, se trouvoit en état d'agir avec plus de vigueur.

Les progrès des Ennemis, depuis le passage du Var, avoient été rapides. Cette partie de la Provence dans laquelle ils étoient entrés, étoit d'une petite consequence, en comparaison de ce qu'ils projettoient.

Le Général Brown qui s'étoit porté à une demi-lieuë d'Antibes, fit avancer un corps de troupes à la portée du canon du Fort-Carré. Mais M. du Bouchard qui y commandoit, ayant fait faire plusieurs décharges de canon, obligea l'Ennemi à reculer son camp & ses gardes avancées.

L'armée décampa le 12. Décembre pour aller à Grasse.

Le 14. à une heure après-midy, les Anglois commencerent à bombarder

le

le Fort des Isles Ste. Marguerite. La nuit du 14. au 15. deux milles hommes firent une descente à la pointe de cette Isle, & le même jour 15. le Commandant du Fort se rendit, par une Capitulation, avec sa garnison & les prisonniers d'Etat, qui étoient détenus dans le Fort. Cette prise mit les Anglois en état d'entrer librement dans le Golfe Juan, rade propre à contenir des armées navalles en sûreté, & à pouvoir aisement débarquer des vivres à Cannes, où étoit le principal magazin des Autrichiens. Il leur fut très-facile de bombarder Antibes ; mais M. le Comte de Sade, Commandant de cette Place, & d'une garnison d'environ 1600. hommes, y mit si bon ordre, que malgré le feu continuel des assiégeans, & leurs propositions avantageuses, il les força d'assiéger la Place en régle ; mais les Ennemis ayant été informés que M. le maréchal de Belle-Isle étoit en marche, & qu'il leur seroit difficile de lui échapper, ils leverent le siége précipitamment & se rembarquerent, forcés cependant d'abandonner plusieurs piéces de canon &

d'autres munitions. Enfin le 3. Février toute l'armée Ennemie repassa le Var, assez en desordre; & M. le Maréchal de Belle-Isle étant sûr que ses dispositions empêcheroient l'Ennemi de faire aucune tentative, fit entrer son armée en cantonnement.

Voilà à quoi aboutirent tous les desseins des Ennemis, qui quelque-temps auparavant se repaissoient de l'espoir chimérique de s'emparer sans peine de la Provence, & de faire pénétrer le Roi de Sardaigne dans le Dauphiné, avec cette facilité qu'ils avoient euë la campagne précédente. Le Roi apprit, avec une joye inconcevable, les succès du Maréchal Duc de Belle-Isle, quelque-temps après la nouvelle de la Révolution arrivée à Génes, dont je ne ferai que rapporter le précis, non plus que de ce qui pourra la concerner à l'avenir, attendu l'Histoire à laquelle un bel esprit du siécle travaille depuis long-temps, & qui est attenduë avec cette impatience qui fait toujours honneur à un Historien. Voici l'abbrégé de cette Révolution, telle qu'elle parut dans le temps. Je l'ai cru nécessaire aux

Mémoires de l'Europe pour la guerre presente.

* Le Marquis de Botta ayant demandé le premier Décembre au Sénat de Génes 40. piéces de batterie, pour les envoyer au Comte de Brown, cette Assemblée répondit qu'elle n'étoit pas dans le dessein de s'opposer aux volontés de la Cour de Vienne. Le 5. les Allemands, après avoir enlevé les 12. plus gros canons de la Ville, appellés les *douze Apôtres*, s'emparerent aussi de quelques mortiers. Pendant qu'ils en conduisoient un, par une ruë étroite & fort peuplée, il arriva un accident à l'affût sur lequel il étoit posé. Aussitôt quelque populace s'assembla, tant pour aider ceux qui le conduisoient, que pour satisfaire une vaine curiosité. Un Officier d'Artillerie des Allemands frappa de sa canne un habitant, qui nuisoit au travail, ou qui ne s'y portoit pas avec assez d'empressement. Non-seulement cet Officier fut puni de sa violence, par un coup de couteau que lui porta le Génois mal-

* Révolution de Génes.

traité ; mais une rumeur générale s'étant répanduë dans le quartier, il tomba une grêle de pierres sur les Allemands, dont sept furent dangereusement blessés, & le reste prit la fuite. Cette premiere vengeance ne satisfit pas le ressentiment du Peuple. Sur le refus que fit le Sénat de lui donner des armes, il enfonça les boutiques de tous les Armuriers, força les portes de l'Arsenal & des Magazins à poudre, & courut ensuite de ruës en ruës tuant tous les Allemands qu'il rencontroit. Malgré les efforts du Gouvernement pour appaiser le desordre, le massacre dura toute la nuit, & le lendemain les habitans établirent une batterie de 8. piéces de canon contre la Porte de St. Thomas. Ils attaquerent en même-temps, la bayonnette au bout du fuzil, un poste voisin, où étoient quatre compagnies de Grenadiers, qui les repousserent. La précaution que le Marquis de Botta prit de renforcer ce poste de deux bataillons, n'empêcha pas que le 7. les Génois n'en recommençassent l'attaque. Leur succès ne fut pas plus heureux que le jour précédent, & ils furent

ent obligés une seconde fois de se retirer. Le feu continua d'être très-vif de part & d'autre, les Génois ayant élevé plusieurs batteries, avec lesquelles ils incommodoient beaucoup les troupes de la Reine de Hongrie. Le Marquis de Botta avoit résolu de donner un assaut au retranchement qu'ils avoient construit à l'entrée de la rue de Balbi; mais ayant appris que ce ne seroit pas le seul obstacle qu'il auroit à surmonter pour se rendre maître de la Ville, & d'ailleurs n'ayant pu être joint par quelques régimens qu'il attendoit, il se détermina le 8. au soir à demander une Suspension d'Armes de trois jours. Il ne put d'abord en obtenir une que de trois-heures, laquelle fut prolongée ensuite jusqu'au soir du jour suivant, parce qu'on espera de pouvoir parvenir à un accommodement. Les Génois s'obstinerent à vouloir que les Allemands leur remissent la Porte de Saint Thomas & le Fort de Saint Benigne, leur rendissent l'artillerie qu'ils avoient tirée des remparts, & leur livrassent des Otages. Le Marquis de Botta ayant rejetté constam-

ment ces conditions, on eut recours de nouveau aux hostilités. Le 10. le Sénat, pour faire cesser le tumulte, essaya d'employer la rigueur. On arréta plusieurs habitans, & l'on en pendit quelques-uns. Les esprits n'en furent que plus aigris; & les Allemands chassés de la Porte de Saint Thomas, du Fort de Saint Benigne, & du Fanal, abandonnerent même le Fauxbourg de St. Pierre d'Aréna, après avoir perdu plus de 2700. hommes, en y comprenant les prisonniers; ils prirent le chemin de la Bochetta, où ils ne purent arriver que le 12. ayant été contraints de s'ouvrir, l'épée à la main, un passage au travers des Paysans, qui dès qu'ils avoient sçu que les habitants de la Ville étoient en armes, avoient suivi leur exemple & s'étoient assemblés au nombre de 12000. Inutilement le Marquis de Botta entreprit-il de se maintenir dans le poste de la Bochetta: le 13. les Génois, tant de la Ville que de la campagne, s'étant réünis, forcerent ce poste, & il ne resta d'autre ressource aux troupes de la Reine de Hongrie, que de s'enfuir

fuir vers Gavi. Elles ne purent emmener leurs équipages, ni leur artillerie. Celles ausquelles on avoit distribué des quartiers le long de la riviere du Levant, éprouverent le même sort que celles avec lesquelles le Marquis de Botta s'étoit retiré. Une partie fut taillée en pieces par les habitans, & l'autre s'avança précipitamment à Lucques. La garnison qui étoit dans Sarzane, n'ayant pas même osé tenter de défendre ce poste, les Allemands perdirent plus de 5000. hommes. La tranquillité se rétablit dans la Ville. Dès le 16. on y rouvrit les boutiques. Le Marquis de Botta, qui ne pensoit qu'à réduire les Génois, envoya ordre à toutes les troupes qui étoient dans le Milanès, dans le Mantouan, & dans le Modénois, de venir le joindre.

La veille de cette émeute, le Comte de Choteck, Commissaire-Général des troupes, commandées par le Marquis de Botta, avoit communiqué aux Commissaires nommés par la République pour traiter avec lui, un Rescript de la Reine de Hongrie, lequel por-

toit, » Que la République seroit tenuë » de payer dans le terme de deux jours, » ce qui restoit du sur le second des » trois millions de *Génouines.* Cette » Princesse vouloit bien recevoir en » payement sur cette somme une quit- » tance des quatre cent mille écus » qu'elle avoit emprunté des Génois, » & qui étoient hypotéqués sur le re- » venu de la Ferme des Gabelles de » Milan, & une Promesse d'acquitter » avant la fin de l'année prochaine, » neuf cent mille livres d'Assignations » données par son Conseil des Finan- » ces aux Entrepreneurs des Vivres de » ses Troupes d'Italie ; mais que son » intention étoit que la République » fournit le reste du million de *Génoui- » nes*, dont il s'agissoit, en argent » comptant, ou en Lettres de change, » payables sans délai, ou en Billets de » la Banque de Saint Georges. « Par le même Rescript, la Reine de Hongrie déclaroit » Qu'elle n'accordoit » que le terme d'un mois à la Répu- » blique pour le payement du troisie- » me million de *Génouines* qu'elle lui » avoit imposé, indépendamment des

con-

» contributions réglées par la Capitu-
» lation, & qui étoient destinées à l'en-
» tretien de ses troupes pendant le quar-
» tier-d'hyver; & elle demandoit de
» plus, sur le champ, quatre cent mil-
» le livres pour le rachat des Magazins
» qu'elle avoit consenti de restituer à
» la République. « Le Comte de Choteck, en envoyant ce Rescript aux Commissaires de la Republique, leur avoit mandé qu'ils n'avoient que vingt-quatre heures pour prendre leurs résolutions sur les demandes de la Cour de Vienne, & qu'il étoit nécessaire qu'ils donnassent des cautions telles, que cette Cour put compter sur l'éxécution des engagemens qu'ils auroient pris; que la Reine de Hongrie prétendoit absolument qu'on la satisfit, & qu'elle avoit ordonné au Marquis de Botta d'employer la voye de contrainte, si les Génois ne se prêtoient pas à ce qu'elle leur prescrivoit.

La Reine de Hongrie fit déclarer au Marquis de Spinola, Ministre de la République de Génes, que l'unique moyen de prouver que la Noblesse Génoise n'avoit eu aucune part à l'entre-

prise

prise du Peuple, étoit de faire remettre au plutôt en liberté les Officiers Allemands qui avoient été faits prisonniers, & du nombre desquelles étoient le Marquis d'Adda, Colonel-Commandant du Régiment de Piccolomini, le Colonel Screus, Commandant de l'Artillerie, trois Lieutenants-Colonels, cinq Majors, & trente-deux Capitaines; d'en user de même pour les soldats, aussi-tôt que le Sénat pourroit se faire rendre compte de ceux qui étoient détenus par les sujets de la République : de restituer l'artillerie, les munitions & les équipages, qui avoient été enlevés pendant l'émeute; d'achever de payer les contributions éxigées, & de remplacer les dernieres sommes qui avoient été acquittées sur ces contributions, & qui étant encore dans la Caisse Militaire, avoient été pillées par le peuple. Suivant un état qu'on publia à Vienne des dommages causés à la Reine de Hongrie & à ses troupes par les Génois, la perte se monta à plus de douze millions de florins d'Allemagne; & la Reine insistoit sur tout, qu'indépen-

dépendemment de ses autres prétentions, on lui accordât une indemnité égale à la valeur des effets qu'on ne pourroit retrouver. Les Génois qui avoient pris les armes, ayant combattu en diverses occasions avec le même ordre des Troupes régulieres; & la Reine de Hongrie inférant de-là qu'ils avoient été conduits par des Chefs expérimentés, Sa Majesté demandoit aussi que l'on fît des perquisitions éxactes, pour découvrir les véritables fauteurs du projet formé contre ses Troupes.

La Reine de Hongrie fit tous ses efforts pour ramener les Génois par les voyes de la négociation; mais ils sentoient trop les risques qu'ils pourroient courir, en se mettant à la merci d'une Cour qui n'a jamais sçu pardonner. C'est pourquoi la République fit armer tous les Paysans, & ceux du peuple qui s'offrirent. On poursuivit les Autrichiens à qui l'on n'accordoit aucun quartier; & en suivant le plan que leur avoit formé M. le Maréchal Duc de Belle-Isle, ils sont parvenus, après s'être défendus plusieurs mois, à forcer

forcer l'Armée de la Reine d'Hongrie à abandonner ignominieusement une entreprise insensée.

La Cour de France n'avoit pas lieu d'être autant satisfaite de la République de Hollande, qu'elle l'étoit de celle de Génes. La partialité de ces Républicains paroissoit dans toute leur conduite. Honorés de l'amitié particuliere du Roi, ils n'en avoient pas plus d'égards pour les Traités qui les lioient à S. M. Facteurs de l'Europe entiere, leur avidité n'étoit point satisfaite ; elle s'étendoit jusqu'à s'emparer des Vaisseaux des Sujets du Roi : c'est pourquoi pour y mettre ordre, S. M. fit la Déclaration suivante.

„ * Le Roi s'étant fait représenter „ en son Conseil le Traité de Paix & „ d'Amitié fait à Utrecht le 11. Avril „ 1713. entre le feu Roi, & les Etats- „ Généraux des Provinces-Unies, en- „ semble celui de Commerce, fait à „ Versailles le 21. Décembre 1739. „ Sa Majesté a reconnu que les dispo- „ sitions desdits Traités, notamment „ celles

* 1747.

celles des Articles I. & IV. du Traité d'Utrecht, & celles des XI. & XLI. Articles du Traité de 1739.
, n'ont eu pour objet que d'établir entre les deux Puissances réciproquement une parfaite confédération, amitié & bonne correspondance, en sorte qu'il ne put être respectivement donné aucune atteinte, ni commis aucune contravention ausdits Traités, directement ou indirectement, principalement en ce qui pourroit interesser la sûreté du Commerce & de la Navigation des Sujets des deux Etats dans tous les Pays de leur domination; que c'est par ces seules considérations que Sa Majesté, en suivant les vuës du feu Roi, s'est déterminé à continuer, par le Traité du 21. Décembre 1739. dans ses Etats & ceux de sa domination, au préjudice même de ses propres Sujets, à plusieurs égards, les avantages que ceux desdits Etats-Généraux pouvoient desirer pour le bien de leur commerce; & Sa Majesté étant bien informée que lesdits Etats-Généraux ont formellement contre-

„ venu

„ venu aufdits Traités; foit en obli-
„ geant plufieurs Armateurs François
„ d'abandonner dans les Ports defdits
„ Etats-Généraux les prifes qu'ils y
„ avoient conduites, en forçant d'au-
„ tres d'en fortir fans y avoir reçu
„ les fecours dont ils avoient befoin;
„ foit en permettant aux Anglois qui
„ ont pris trois Navires de la Com-
„ pagnie des Indes de France, de les
„ conduire dans un Port defdits Etats-
„ Généraux, où ils ont même été ven-
„ dus & expédiés enfuite pour Hol-
„ lande, fous pavillon Hollandois,
„ afin de les mettre à l'abri de la repri-
„ fe; foit enfin en donnant d'ailleurs
„ à Sa Majefté de juftes Sujets de fe
„ plaindre de leur conduite à fon
„ égard, dans différentes occafions
„ qui font connuës de toute l'Euro-
„ pe, notamment par l'infraction aux
„ Capitulations de Tournay & de Den-
„ dermonde; elle a jugé que des con-
„ traventions fi marquées aufdits Trai-
„ tés, & dont elle a vainement de-
„ mandé & attendu les réparations qui
„ lui font duës, détruifent les enga-
„ gemens aufquels elle avoit confenti
„ en

„ en faveur desdits Etats-Généraux,
„ qu'elle a jusqu'à présent rempli, avec
„ toute la fidélité la plus scrupuleuse,
„ & qu'elles font cesser en même temps
„ les motifs qui avoient porté S. M. à
„ les prendre : sur quoi Sa Majesté vou-
„ lant faire connoître ses intentions :
„ Oüi le rapport du Sieur de Ma-
„ chault, Conseiller ordinaire au Con-
„ seil Royal, Contrôleur-Général des
„ Finances ; le Roi étant en son Con-
„ seil, a ordonné & ordonne : Qu'à l'a-
„ venir & à commencer du jour de la
„ publication du présent Arrêt, les Su-
„ jets des Etats-Généraux des Provin-
„ ces-Unies, cesseront de jouir dans
„ tous les Ports & Villes du Royaume,
„ de tous les avantages qui leur ont
„ été accordés par les Traités de Com-
„ merce du 21. Décembre 1739. &
„ qu'en consequence ils seront trai-
„ tés, tant pour leurs personnes que
„ pour leurs navires, cargaisons, biens
„ & effets, navigation & commerce,
„ comme les Nations neutres avec les-
„ quelles il n'a été fait ni convention,
„ ni Traité de commerce ; Sa Majesté
„ dérogeant à cet effet à tout Traité,

» Convention, Déclaration, Arrêt &
» Réglement, de quelque nature qu'il
» soit, qui pourroient être contraires
» au présent Traité.

Les Hollandois parurent surpris de cette Déclaration. Ils firent faire des remontrances ausquelles le Roi n'eut pas plus d'égard qu'il ne falloit. Dans peu nous verrons que Sa Majesté fut obligée d'en venir à de plus grandes extrémités, qui aboutirent enfin à une guerre ouverte. Je rapporterai les raisons principales de part & d'autre ; de même que celles qui ont occasionné la Révolution arrivée dans la République, & qui a procuré à Charles Frison, Prince de Nassau d'Orange, la qualité de Stathouder héréditaire.

Je renvoye d'avance pour ce qui peut y avoir eu d'interessant dans cette Révolution, à l'Histoire du Stathouderat, composée par M. l'Abbé de Reinald, connu dans la République des Lettres, par plusieurs Ouvrages qui font honneur à la société, à laquelle il se fait gloire d'appartenir encore par ses talens.

On pourra de plus recourir à l'Essai sur le Gouvernement de la République

blique d'Hollande, que nous a donné M. Favier, quelques mois après celui de M. l'Abbé de Reinald. Comme il a traité ſon ſujet en politique, on peut les lire comme deux Ouvrages fort différents de toute façon. Je n'annonce rien de nouveau, en faiſant l'éloge du dernier. M. Favier eſt aſſez connu dans la République des Letttres, pour croire que je ne cours aucun riſque de trouver des contradicteurs. Il parut dans le même temps le Traité de Paix & d'Amitié, fait entre la Reine d'Hongrie & l'Impératrice de toutes les Ruſſies. Comme ces ſortes de piéces deviennent eſſentielles dans les circonſtances de cette guerre, je me vois obligé de les rapporter.

Traité de Paix & d'Amitié, entre la Reine de Hongrie & l'Impératrice de Ruſſie, du 22. May 1746.

AU NOM DE LA TRE'S-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ.

» La Séréniſſime & Très-Puiſſante » Princeſſe & Dame, Dame Elizabeth, premiere du nom, Impera-

 » trice

„ trice & Autocratrice de toutes les
„ Russies, &c. d'une part : Et de l'au-
„ tre, la Sérénissime & Très-Puissan-
„ te Princesse & Dame, Dame Ma-
„ rie-Thérèse, Impératrice des Ro-
„ mains, Reine de Germanie, Hon-
„ grie & de Bohême, &c. Ayant jugé
„ nécessaire pour la tranquillité & le
„ bien commun de toute l'Europe de
„ renouveller dans une nouvelle Al-
„ liance défensive l'amitié réciproque
„ qui subsiste depuis long-temps entre
„ Sa Majesté Impériale de toutes les
„ Russies, & Sa Majesté Impériale &
„ Royale, l'Impératrice des Romains,
„ Royale de Hongrie, &c. sur le pié
„ du Traité d'Alliance conclu à Vien-
„ ne le 6. Août 1726. entre S. M. Im-
„ périale de toutes les Russies, l'Im-
„ pératrice Catherine Alexiewna de
„ très-glorieuse mémoire, & S. M.
„ Impériale & Royale, l'Empereur des
„ Romains Charles VI. aussi de très-glo-
„ rieuse mémoire, avec quelques chan-
„ gemens proportionnés à l'état pré-
„ sent des conjonctures, & d'en res-
„ serrer les nœuds avec tout le soin
„ imaginable, afin que dans aucun cas
„ quel-

„ quelconque que ce peut être, où il
„ arriveroit que l'une ou l'autre des
„ Parties Contractantes fut attaquée
„ hostilement, il ne puisse se rencon-
„ trer ni délai ni retardement, par rap-
„ port aux secours dus mutuellement;
„ Sadite Majesté Impériale de toutes
„ les Russies, & Sadite Majesté Impé-
„ riale & Royale, en qualité de Da-
„ me héréditaire de ses Royaumes &
„ Etats, ont bien voulu nommer &
„ munir des Pleins-Pouvoirs nécessai-
„ res à l'accomplissement d'un ouvra-
„ ge si salutaire, leurs Ministres soussi-
„ gnés; sçavoir, de la part de Sa Ma-
„ jesté Impériale de toutes les Rus-
„ sies, le Très-Illustre & Très-Excel-
„ lent Seigneur, le Seigneur Alexis,
„ Comte de Bestouchew Rumin, Chan-
„ celier & Conseiller Privé de Sadite
„ Majesté Impériale, &c. le Très-Il-
„ lustre & Très-Excellent Seigneur,
„ le Seigneur Jean-François de Bret-
„ lach, libre Baron du St. Empire Ro-
„ main, Ambassadeur Extraordinaire
„ de Sadite Majesté Impériale des Ro-
„ mains, à la Cour Impériale de Rus-
„ sie; comme aussi le Très-Noble Sieur

„ Nico-

» Nicolas-Sebastien de Hohenholte ; » Chevalier du St. Empire Romain, » Conseiller Impérial & Résident ac- » crédité de L. M. Impériales & Roya- » les l'Empereur & l'Impératrice des » Romains, à la Cour Impériale de » Russie ; lesquels Ministres, en vertu » de leurs Pleins-Pouvoirs, après avoir » conféré entr'eux, sont convenus des » Articles suivans du Traité d'Alliance.

» I. Il y aura une amitié sincere, » constante & perpétuelle entre S. M. » Impériale de toutes les Russies, ses » Successeurs & Héritiers d'une part, » & S. M. Impériale & Royale l'Im- » pératrice des Romains, ses Héritiers » & Successeurs d'autre part ; & cet- » te Paix sera cultivée conjointement » de telle sorte, que chaque Partie s'ef- » force de procurer le bien & l'avanta- » ge de l'autre, & d'en détourner tout » dommage.

» II. Pour cet effet, il a été résolu » que si dans la suite Sa Majesté Im- » périale de toutes les Russies, ou Sa » Majesté Impériale & Royale l'Impé- » ratrice des Romains, venoit à être » attaquée par qui que ce puisse etre,

» l'une

» l'une des Parties devra incessamment » envoyer à l'autre, sur sa requisition » préalable, le secours nécessaire, le- » quel sera déterminé, tant par rapport » à sa nature qu'à sa qualité, de la ma- » niere qu'on en est convenu dans les » Articles suivans du présent Traité.

» III. Comme le but principal de » cette Alliance est de se munir ré- » ciproquement contre toutes atta- » ques & dommages quelconques, & » que chacune des Hautes-Parties » Contractantes ne desire rien avec plus » d'ardeur, que d'accomplir en tout » temps ces engagemens mutuels, de la » façon la plus utile & la plus avanta- » geuse ausdites Parties Alliées, selon » les moyens que Dieu leur a mis en » main : c'est pourquoi l'on est con- » venu par le présent Article, que s'il » arrivoit que S. M. Impériale de tou- » tes les Russies fut attaquée ou inquié- » tée par qui que ce fut, dans ses Em- » pires, Provinces, Territoires ou au- » tres possessions quelconques, situées » en Europe ; ensorte que Sadite Ma- » jesté Impériale de toutes les Russies » juge nécessaires de reclamer les se-

» cours

» cours de son Alliée, Sa Majesté Im-
» périale & Royale l'Impératrice des
» Romains, lui envoyera dans le ter-
» me de trois mois, à compter du
» jour de la requisition, un secours de
» 30000. hommes; sçavoir, 20000.
» hommes d'Infanterie & 10000. de
» Cavalerie, lequel corps Auxiliaire
» restera de la part de ladite Impéra-
» trice Reine, à Sa Majesté Impériale
» de toutes les Russies, pendant tout
» le temps que ladite attaque ou vexa-
» tion subsistera.

» Par contre, si Sa Majesté Impé-
» riale & Royale l'Impératrice des Ro-
» mains, étoit attaquée ou inquiétée par
» qui que ce puisse être dans ses Royau-
» mes, Provinces, Etats, ou autres
» Possessions quelconques héréditai-
» res, de maniere qu'elle trouvât né-
» cessaire de requérir du secours de
» son Alliée, Sadite Majesté Impériale
» de toutes les Russies lui envoyera pa-
» reillement le nombre susmention-
» né de 30000. hommes, dans le ter-
» me de trois mois, depuis le jour
» de la requisition faite, lequel Corps
» Auxiliaire restera à Sadite Majesté
» l'Impé-

» l'Impératrice Reine, de la part de Sa
» Majesté Impériale de toutes les Russies, aussi long-temps qu'elle continuëra à être attaquée ou inquiétée : à
» l'occasion dequoi il a néanmoins été
» expressément réglé entre les deux
» Hautes-Parties Contractantes ; que
» le cas de cette Alliance dans la prestation du secours ci-dessus spécifié,
» ne doit & ne pourra s'étendre ni à
» l'égard de l'une des Parties, lorsque
» l'Empire de S. M. I. de toutes les
» Russies seroit attaqué par la Perse ;
» ni à l'égard de l'autre Partie, au cas
» que les Etas que S. M. I. & R. l'Impératice des Romains posséde en
» Italie fussent attaqués : comme aussi
» ledit cas de l'Alliance ne pourra
» point s'étendre ni à la guerre qui
» éxiste, non-seulement actuellement
» en Italie, ni même à aucune autre
» guerre, qui pour quelque sujet que
» ce soit, pourroit naître à l'avenir,
» entre Sadite Majesté Impériale, comme Reine de Hongrie & de Bohême, & la Couronne d'Espagne.
» Toutefois les deux Hautes-Parties
» Contractantes se sont concertées,

 » qu'au

» qu'au cas que Sadite M. I. & R. l'Im-
» pératrice des Romains vint à être
» attaquée en Italie, elle ne requérera
» à la vérité aucun secours pour la dé-
» fense de ces Etats-là ; mais qu'alors
» néanmoins S. M. I. de toutes les Ruf-
» sies devra tenir prêt un corps de
» 30000. hommes ; sçavoir , 20000.
» hommes d'Infanterie, & 10000. de
» Cavalerie.

» Que pareillement aussi, si S. M. I,
» de toutes les Russies étoit attaquée
» par la Perse, S. M. I. des Romins,
» Reine de Hongrie & de Bohême,
» tiendra aussi prêt un corps de 30000,
» hommes ; sçavoir, 20000. d'Infante-
» rie & 10000. de Cavalerie : lequel
» préparatif réciproque desdites trou-
» pes se fera par les deux Hautes-Par-
» ties Contractantes, dans la vuë d'ê-
» tre d'autant plutôt en état de se four-
» nir mutuellement le secours nécef-
» saire, s'il arrivoit qu'il se suscitât une
» autre guerre, tandis que celle qui
» éxisteroit en Italie ou en Perse ne se-
» roit pas terminée.

» IV. Si la Partie requise, après
» avoir fourni le secours, en confor-
» mité

» mité du précédent Article III. venoit » à être elle-même attaquée, desorte » qu'elle se vit contrainte de rappeller » ses troupes pour sa propre sureté, il » lui sera libre de le faire deux mois » après en avoir duëment averti la Par- » tie requérante. Il a de même été » réglé, qu'au cas que la Partie requise » se trouvant elle-même impliquée » dans une guerre lors de la réquisi- » tion faite, de maniere qu'elle eut in- » dispensablement besoin de garder » pour sa propre sûreté & défense, le » secours qu'en vertu de ce Traité-ci » elle seroit obligée de fournir à son » Alliée, alors & dans une telle con- » jon&ture, ladite Partie requise ne se- » ra point tenuë à la prêtation dudit » secours, aussi long-temps que le be- » soin sus mentionné subsistera.

» V. Les troupes auxiliaires de Rus- » sie devront être fournies d'artillerie » de campagne, à raison de deux pié- » ces de canon de trois livres de bal- » le par bataillon, comme aussi de mu- » nitions de guerre : elles seront aussi » soudoyées, complettes, recrutées » par S. M. I. de toutes les Russies;

 » néa-

» néanmoins S.M. l'Impératrice des Ro-
» mains leur fera fournir les portions
» & rations; sçavoir, une livre de vian-
» de par jour, soixante livres de pain
» ou de farine de seigle par mois, qua-
» tre livres de gruau, une livre de sel,
» le tout au poids de Holande; les ra-
» tions ou fourages se délivreront sui-
» vant la tabelle Russienne, mesure de
» Holande, tant en avoine, foin, qu'au-
» tres provisions semblables: elle leur
» procurera aussi les quartiers; le tout
» sur le même pié que lesdites trou-
» pes sont ordinairement entretenuës
» par Sa Majesté l'Impératrice de tou-
» tes les Russies: bien entendu néan-
» moins que dans cet entretien, na-
» turel à fournir, la Partie requéran-
» te pourra faire entrer en déduction
» des livraisons qui auront été exigées
» & tirées des Pays Ennemis, sans com-
» prendre toutefois, ni mettre en
» compte, le butin qui, suivant les
» loix de la guerre, doit appartenir aux
» troupes.

» VI. Si lesdites troupes auxiliai-
» res de Russie sont obligées, sur la ré-
» quisition de S. M. I. l'Impératri-
» ce

» ce des Romains, de passer sur le ter-
» ritoire de quelques Puissances étran-
» geres, en ce cas la ladite Majes-
» té l'Impératrice Reine aura le soin
» de leur obtenir le libre passage &
» de leur faire avoir le pain & les fou-
» rages, ainsi qu'il est réglé dans le
» précédent Article V.

» Pareillement Sa Majesté, Impéra-
» trice de toutes les Russies, s'enga-
» ge réciproquement d'obtenir le pas-
» sage au travers des territoires étran-
» gers, pour les troupes de Sa Majes-
» té l'Impératrice Reine, lorsqu'elle
» en aura besoin, & de leur procurer
» l'entretien sur le pié que l'on vient
» de régler; mais au cas que S. M. Im.
» de toutes les Russies soit obligée,
» en conséquence dudit Article V.
» d'envoyer des recruës à ses troupes
» Russiennes, S. M. I. & R. l'Impéra-
» trice des Romains, se charge des
» frais nécessaires à leurs transports:
» ce qui doit s'entendre aussi du re-
» tour desdites troupes Russiennes,
» jusqu'aux Frontieres de leur Pays;
» soit lorsque Sa Majesté l'Impératri-
» ce des Romains les renvoyera, ou

» lorsque Sa Majesté Impériale de tou-
» tes les Russies les rappellera pour sa
» propre défense, en vertu de l'Arti-
» cle IV. de ce Traité. Par contre, on
» sera tenu de la part de la Cour Im-
» périale de Russie d'en user précisé-
» ment de même à l'égard des troupes
» auxiliaires de S. M. I. & R. l'Impératri-
» ce des Romains.

» VII. Bien que chaque Officier
» Commandant les troupes auxiliaires,
» qui sera nommé par l'une ou l'au-
» tre des Hautes-Parties Contractan-
» tes, doive conserver le Comman-
» dement qui lui aura été confié ; ce-
» pendant le Commandement en Chef
» appartiendra, sans difficulté, à ce-
» lui que la partie requérante aura des-
» tiné à cet emploi, avec cette con-
» dition néanmoins qu'on ne fera nul-
» le entreprise importante, sans en
» avoir préalablement délibéré & for-
» mé la résolution dans le Conseil de
» Guerre, en présence du Général
» Commandant & officiers de la Par-
» tie requise.

» VIII. Pour obvier aux inconvé-
» niens & aux méprises qui pourroient
» naî-

» naître ſur le rang & le caractére des » Officiers, la Partie requérante de- » vra faire connoître de bonne heu- » re le Chef auquel elle aura deſſein » de remettre le Commandement gé- » néral de ſes troupes, en conſequen- » ce de quoi la Partie requiſe pour- » ra régler le rang & caractére de celui » qui devra commander le corps au- » xiliaire.

» IX. Les troupes auxiliaires auront » leurs propres Prêtres & le libre éxer- » cice de leur Religion. Elles ne ſe- » ront jugées, dans tout ce qui con- » cerne le ſervice Militaire, que ſui- » vant les Réglemens, Articles, & » Conſtitutions Militaires de leur pro- » pre Pays. Mais s'il ſe ſuſcitoit quel- » ques difficultés entre les Officiers » ou les Soldats des troupes combi- » nées, elles ſeront éxaminées & dé- » cidées par un nombre égal de Com- » miſſaires reſpectifs des deux Parties, » & les délinquans ſeront punis ſui- » vant les loix Militaires de leurs Sou- » verains. On laiſſe de même, tant au » Général qu'aux troupes auxiliaires » qu'il commandera, la liberté d'entre-

„ tenir correspondance, sans nul em-
„ pêchement dans leur Patrie, soit par
„ Lettres, soit par des Exprès.

„ X. Les troupes auxiliaires de l'u-
„ ne & de l'autre Partie devant, au-
„ tant qu'il sera possible, rester réünies
„ en un corps; & afin qu'elles ne soient
„ pas exposées à de plus grandes fati-
„ gues que les autres, & qu'on observe
„ une parfaite égalité dans toutes les
„ expeditions & opérations, le Com-
„ mandant en Chef sera tenu de garder,
„ dans toutes les dispositions qu'il fera,
„ une juste proportion, suivant l'état &
„ la force de l'armée entiere. De plus,
„ on est convenu entre les Hautes-
„ Parties Contractantes, que les trou-
„ pes auxiliaires devront, dans les Pays
„ & lieux ennemis, quels qu'ils puissent
„ être, jouir de tout le même butin,
„ sans absolument aucune exception,
„ dont la Partie requérante permettra
„ à ses propres Soldats de jouir. La mê-
„ me chose s'entendra aussi, récipro-
„ quement de part & d'autre, à l'égard
„ des trophées, comme canons, dra-
„ peaux, & autres dépoüilles sembla-
„ bles, qui auront été emportées sur
„ l'En-

» l'Ennemi, même par lesdites troupes
» Alliées, à l'occasion d'une bataille
» ou action, & qui seront restées en
» leur pouvoir.

» XI. S'il arrivoit que, suivant la rai-
» son de guerre, il fut plus avantageux
» aux deux Hautes-Parties Contrac-
» tantes d'attaquer l'Ennemi commun,
» chacun du côté de ses propres Pro-
» vinces ; en ce cas-là on dévra déli-
» berer d'un commun consentement
» sur les moyens les plus propres à met-
» tre ce plan en éxécution. De plus,
» il a été résolu ici, préalablement &
» à l'avance, que si le secours déter-
» miné dans l'Article III. de ce Trai-
» té, n'étoit pas suffisant, il faudroit
» en ce cas-là convenir, sans perte
» de temps, d'un plus grand secours
» que l'une des Parties devra fournir à
» l'autre.

» XII. Si le cas arrive qu'on soit con-
» traint de recourir aux armes, il ne
» pourra se faire ni Paix, ni Trêve,
» sans y comprendre celle des Hau-
» tes-Parties Contractantes, qui n'au-
» ra pas été attaquée, afin qu'il ne lui
» soit porté aucun dommage en hai-
» ne

„ ne du secours qu'elle aura prêté à
„ son Alliée.

„ XIII. Les deux Hautes - Parties
„ Contractantes s'engagent, en con-
„ formité de la présente Alliance &
„ Amitié solidement établies entr'elles,
„ de faire expédier des ordres formels
„ à leurs Ministres résidens dans les
„ Cours Etrangeres, pour que dans
„ toutes les occurences & occasions
„ ils se concertent amiablement en-
„ tr'eux; qu'ils s'entr'aident & s'ap-
„ puyent mutuellement, avec tout le
„ soin & diligence possible, dans leurs
„ affaires & négociations, & qu'ils réü-
„ nissent leurs efforts, pour avancer
„ conjointement tout ce qui peut ten-
„ dre au bien & à l'avantage de leurs
„ Maîtres respectifs.

„ XIV. Aucune des Hautes-Parties
„ Contractantes n'accordera ni azile,
„ ni assistance, ni protection quelcon-
„ que, aux sujets ou vassaux rebelles
„ de l'autre; & s'il se découvroit quel-
„ ques intrigues secrettes, & machina-
„ tions qui se tramassent au préjudice
„ & desavantage de l'une des Parties,
„ & qui parvinssent à la connoissance
„ de

„ de l'autre, on les révélera auſſi-tôt, „ convenablement & dans l'ordre, à „ la Partie intereſſée, & l'on s'aidera „ mutuellement, en travaillant de con- „ cert, à les étouffer & les détruire.

„ XV. Comme S. M. Impériale de „ toutes les Ruſſies, & S. M l'Impé- „ ratrice des Romains, ont également „ fort à cœur la conſervation de la „ Paix, tranquillité & ſûreté du Royau- „ me & de la République de Polo- „ gne, les Hautes - Parties Contrac- „ tantes ont trouvé bon & concerté „ entr'elles d'inviter conjointement à „ l'occaſion de la préſente Alliance, „ ſur le pié d'Alliés, non-ſeulement le „ Roi & la République de Pologne, „ mais auſſi d'autres Puiſſances, & en „ particulier S. M. le Roi de la Gran- „ de-Bretagne, en qualité d'Electeur de „ Brunſwich-Lunebourg, en cas que „ S. M. Impériale de toutes les Ruſ- „ ſies & S. M. Impériale & Royale „ l'Impératrice des Romains, jugent „ à propos d'y inviter quelques-unes „ deſdites Puiſſances.

„ XVI. Mais ſi la République de Po- „ logne ne vouloit pas accéder à cet-

„ te

» te Alliance, on ne laissera pas néan-
» moins d'y inviter amiablement le
» Roi de Pologne, en qualité d'Elec-
» teur de Saxe, de la part des deux
» Hautes-Parties Contractantes.

» XVII. La paix, l'amitié, & la bon-
» ne intelligence, doivent subsister à
» perpétuité entre les deux Hautes-
» Parties Contractantes ; mais comme
» il est d'usage dans les Traités de fi-
» xer un certain temps à la durée d'une
» Alliance formelle, on est convenu
» que le présent Traité subsistera vingt-
» cinq ans, à compter du jour de la
» signature.

» XVIII. Le présent Traité d'Allian-
» ce défensive, sera ratifié par les deux
» Hautes-Parties Contractantes dans
» le terme de deux mois, ou plutôt si
» faire se peut, & l'échange des Rati-
» fications se sera ici à St. Péterbourg,
» en la forme accoûtumée ; en foi de
» quoi les Ministres Plénipotentiaires
» sus nommés, ont signé deux doubles
» du présent Instrument, & l'ont muni
» de leur Cachet ; après-quoi ils en ont
» fait l'échange entr'eux. Ainsi fait à
» Saint Pétersbourg le 22. May l'an
» 1746.

„1746. ALEXIS, COMTE DE „BESTUCHEF RUMIN. JEAN-„FRANÇOIS DE BRETLACK. „NICOLAS - SEBASTIEN DE „HONEUILCOPZ.

Cette derniere Alliance de la Reine de Hongrie ne lui a pas été la moins néceſſaire ; & ſans entrer dans un plus grand détail, je puis aſſûrer que cette Princeſſe n'a jamais contracté dans des circonſtances plus favorables,

Le Roi de Pruſſe qui jouiſſoit de toutes ſes conquêtes, cherchoit à ſe les aſſûrer. Ce Prince avoit chargé ſes Miniſtres de lui procurer toutes les garanties néceſſaires ; & la Reine de Hongrie, d'un autre côté, vouloit celles de ce Monarque & de quelques autres, pour la Pragmatique Sanction. Il y eut ſur ces deux objets pluſieurs Piéces publiées de la part de ces deux Puiſſances. Je n'en rapporterai qu'une de Sa Majeſté Pruſſienne, qui mettra ſuffiſamment au fait de ce dont étoit queſtion. Voici ce qu'elle porte.

„* Depuis qu'on a fait un rapport „circonſ-

* Ecrit du Roi de Pruſſe.

„ circonstancié à Sa Majesté le Roi de „Prusse, de ce que Sa Majesté Impé- „riale l'Impératrice Reine de Hon- „grie & de Bohême, a trouvé à propos „de faire connoître de ses intentions au „Ministre Plénipotentiaire de Prusse, „résident actuellement à la Cour Im- „périale, au sujet de la Garantie de „l'Empire pour le Traité de Paix de „Dresde, en conformité de l'Article „XIX. de ce Traité, par un Mémoire „sur cette affaire, en date du 14. Août „dernier.

„Le Roi a vu avec une extrême sa- „tisfaction, les assûrances agréables „que Sa Majesté Impériale y donne, „d'abord de sa précieuse & sincere „amitié, & du dessein inviolable dans „lequel elle est, non-seulement de „maintenir avec soin la bonne harmo- „nie rétablie par la derniere Paix de „Dresde, mais d'accomplir aussi dans „toute leur étenduë, les obligations „qu'elle a contractées par le Traité, „& en particulier celles qui concer- „noient la Garantie de l'Empire, telle „qu'elle a été stipulée dans ledit Trai- „té. Mais, d'un autre côté, Sa Majes-

„té

„ té voit avec regret, que Sa Majesté „ Impériale, au lieu de donner l'activité nécessaire à la matiere de la Garantie de l'Empire, conformément „ à la teneur du Traité, & de la faire „ parvenir à la Diette de l'Empire par „ un Décret de la Commission Impériale, paroît la vouloir accrocher à „ une chose entierement étrangere, „ éloignée du sujet; sçavoir, au renouvellement & à la prêtation effective „ de la Garantie de la Sanction Pragmatique, promise par l'Empire en „ 1732 en soûtenant que ces deux „ Garanties doivent s'effectuer en même-temps, & marcher pour ainsi dire, d'un pas égal: cependant elles „ n'ont rien du tout de commun en- „ tr'elles; & tant s'en faut que la derniere ait été prise pour l'unique base „ du Traité de Paix de Dresde, & de „ son contenu, qu'il n'y a pas une syllabe qui en fasse mention, ni dans les „ Traités de Breslau & de Berlin, ni „ dans la Convention de Hanovre & „ le Traité de Dresde: au contraire, „ on est convenu dans les deux derniers, entre les deux Cours, d'une

„ Garantie

„ Garantie toute différente. Un coup
„ d'œil sur le Traité de Dresde suffit
„ pour en être pleinement convaincu.
„ Dans l'Article VIII. du Traité de
„ Paix de Dresde, S. M. l'Impératri-
„ ce Reine de Hongrie & de Bohême,
„ se charge de la Garantie de tous les
„ Etats de S. M. Prussienne, sans ex-
„ ception, & stipule réciproquement,
„ du côté de S. M. Prussienne, la sim-
„ ple & unique Garantie de tous les
„ Etats que S. M. l'Impératrice Reine
„ de Hongrie & de Bohême posséde
„ en Allemagne. Cette restriction le-
„ ve & annulle *hoc ipso*, les engagemens
„ où la Maison Royale & Electorale de
„ Prusse & de Brandebourg étoit en-
„ trée à l'égard de la Sanction Pragma-
„ tique, sans compter que le Ministé-
„ re de S. M. Impériale ne sçauroit igno-
„ rer les circonstances & les conditions
„ de ses engagemens, & la Déclara-
„ tion Impériale qui fut donnée alors
„ à ce sujet; Desorte que S. M. Prus-
„ sienne n'est obligée maintenant qu'à
„ la Garantie des Etats héréditaires de
„ la Maison d'Autriche en Allemagne.
„ L'Article IX, au contraire parle de
„ deux

„ deux ſortes de Garanties étrangeres „l'une à l'autre, & qui n'ont rien du „tout de commun. D'abord il y a été „ſtipulé, que S. M. le Roi de la Gran- „de-Bretagne, outre la Garantie par- „ticuliere qu'elle donnoit à ce Trai- „té, travailleroit de concert avec les „autres Hauts-Contractans à procu- „rer, non-ſeulement la Garantie des „Etats-Généraux, mais encore celle de „l'Empire. Cela y étant établi, il eſt „fait mention dans le même Article „d'une toute autre Garantie, entie- „rement différente de la précédente; „ſçavoir, que les Puiſſances ſuſdites „ſe chargeoient, en employant les „mêmes voyes, de faire compren- „dre, inclure & garantir dans le fu- „tur Traité de Paix générale, & par „toutes les Puiſſances qui y prendront „part, tous les Etats & Pays de S. M. „le Roi de Pruſſe, & en particulier „le Traité de Paix de Breſlau, & le „Traité préſent de Paix, tout com- „me les Etats & Pays de S. M. l'Im- „pératrice Reine de Hongrie & de „Bohême. Ces dernieres paroles, que „le Mémoire en queſtion prend, ſi-

„non pour unique, au moins pour
„principal fondement de son asser-
„tion, ne sçauroient, à moins que de
„faire une violence manifeste au sens
„littéral, être séparées de leur objet
„prochain, qui consiste dans la Ga-
„rantie que les Puissances Contrac-
„tantes se chargent de procurer à la
„prochaine Paix générale : ainsi elles
„ne sçauroient être appliquées, contre
„le sens clair des termes, à la Garan-
„tie de l'Empire, quant au Traité de
„Paix de Dresde, & beaucoup moins
„encore au renouvellement & à la pres-
„tation effective de la Sanction Prag-
„matique qu'on demande à présent,
„& dont il n'est pas fait la moindre
„mention; sans compter qu'on ne sçau-
„roit comprendre l'Empire, sous le
„nom des Puissances Contractantes de
„la future Paix générale, puisqu'il n'a
„jamais pris part à la guerre présen-
„te, tandis que les autres Puissances
„qui y sont interessées, ne pourront
„naturellement garantir à la Maison
„d'Autriche, d'autres Pays que ceux
„qui lui seront cédés ou conservés par
„la Pacification générale, comme on
„sera

„ ſera bien-tôt mieux inſtruit là-deſ-
„ ſus dans les Conférences prochaines
„ ſur la Paix, qu'on apprend devoir ſe
„ tenir à Breda.

„ S. M. Pruſſienne ne ſçauroit com-
„ prendre non plus dans quelles vuës
„ le Mémoire en queſtion met ſur le
„ tapis le Traité de Fueſſen, puiſque
„ S. M. n'y a pas eu la moindre part,
„ bien loin de pouvoir être liée en
„ quoi que ce ſoit par ce qui y a été
„ réglé. Si lors de la négociation de la
„ Paix de Dreſde on avoit été dans l'i-
„ dée que S. M. Pruſſienne dût s'obli-
„ ger à la Garantie de toute la Prag-
„ matique Sanction, on n'auroit pas
„ manqué d'inſérer cette clauſe, en
„ termes clairs & exprès dans le Trai-
„ té de cette Paix, tout comme on l'a
„ fait dans celui de Fueſſen : mais puiſ-
„ qu'on n'y trouve pas la moindre tra-
„ ce d'une ſemblable obligation, &
„ qu'au contraire la Garantie des Etats
„ héréditaires de la Maiſon d'Autriche
„ y eſt reſtrainte à l'Allemagne ſeule,
„ l'éxemple du Traité de Fueſſen eſt
„ plus propre à détruire qu'à fortifier
„ le fondement ſur lequel on veut éta-

M 2 „ blir

„ blir la Garantie illimitée qu'on de-
„ mande de S. M. Prussienne, par rap-
„ port à la Sanction Pragmatique.

„ Enfin, si le Mémoire sus mention-
„ né allégue l'Article premier du Trai-
„ té de Paix de Dresde, & y cherche
„ un nouvel argument en faveur de ce
„ qu'il a avancé au sujet de la presta-
„ tion de la Garantie de la Sanction
„ Pragmatique, S. M. Prussienne se
„ souvient fort bien de quoi il est ques-
„ tion dans cet Article, & de ce qu'on
„ y a stipulé, sur l'attention réciproque
„ qu'on aura d'avancer les interêts de
„ part & d'autre, pour consolider da-
„ vantage la bonne harmonie des deux
„ Parties Contractantes. Elle croit auf-
„ si avoir fidélement rempli jusqu'à
„ présent ses engagemens à cet égard;
„ & elle est disposée encore à faire pour
„ l'avantage de S. M. Impériale la Rei-
„ ne de Hongrie & de Bohême, tout
„ ce qu'on peut éxiger d'elle avec rai-
„ son & équité, toutefois sans préju-
„ dice de ses propres interêts : mais il
„ s'entend de soi-même que cette com-
„ plaisance ne doit pas être poussée au-
„ delà de ses justes bornes, ni éten-
„ due

„ due à des objets qui impliqueroient
„ S. M. dans une nouvelle guerre, &
„ la détourneroient de son but princi-
„ pal, qui est de maintenir le repos de
„ l'Allemagne.

„ S. M. Prussienne abandonne vo-
„ lontiers à l'éxamen de ses Coétats,
„ les Electeurs & Princes de l'Empire,
„ jusqu'où ils croyent convenir à leurs
„ interêts & à celui de l'Empire, de
„ remplir à présent la garantie de la
„ Sanction Pragmatique, en tant qu'on
„ n'en a pas disposé autrement par les
„ Traités & les Cessions faites, & de
„ prendre par consequent part à la
„ guerre présente, depuis les change-
„ mens considerables qui sont arrivés
„ depuis l'an 1732. à l'égard de cette
„ Garantie. Mais quelqu'envie qu'ait
„ S. M. de se montrer favorable aux de-
„ sirs de la Cour Impériale, cependant
„ son devoir à l'égard de l'Empire, &
„ l'obligation où elle se trouve de pro-
„ curer son repos plutôt que de l'aider
„ à l'exposer à une nouvelle guerre, ne
„ permettent en aucune maniere au Roi
„ de prendre dans cette occasion son
„ propre penchant pour régle de sa

„ con-

„conduite à cet égard, & de seconder
„un ouvrage, d'où pourroient naître,
„dans la conjoncture présente, les con-
„sequences les plus ruineuses pour la
„Patrie : aussi S. M., n'a-t-elle jamais
„déguisé la façon de penser là-dessus ;
„& soit avant, soit pendant, soit après
„la négociation de la Paix de Dresde,
„le Roi a donné à connoître assez clai-
„rement, que le rétablissement de la
„tranquillité de l'Allemagne étoit l'u-
„nique but de toutes ses actions ; que
„S. M. étoit prête à lui sacrifier tous
„ses avantages présens, & qu'elle n'en-
„treroit dans quoi que ce soit qui pût
„allumer une nouvelle guerre en Al-
„lemagne. Ce principe ayant été agréé
„dans la négociation de la Paix de
„Dresde ; & la garantie de S. M. Prus-
„sienne ayant été restrainte avec un
„parfait acquiescement de S. M. Impé-
„riale, aux seuls Etats héréditaires de
„la Maison d'Autriche en Allemagne
„par l'Article VIII. du susdit Traité ;
„S. M. Prussienne ne voit aucune rai-
„son de s'écarter des principes une
„fois posés pour base à son égard, &
„de s'engager, elle & l'Empire, dans
„des

„ des mesures offensives, qui peuvent „ mener fort loin, & pour lesquelles „ S. M. Impériale, suivant ses soins Pa- „ ternels pour le bien de l'Empire, a „ témoigné elle-même jusqu'ici beau- „ coup d'éloignement, ayant fait dé- „ clarer expressément à différentes re- „ prises, que toutes les démarches „ qu'elle a faites jusqu'à présent sur ce „ sujet à l'égard de l'Empire, ne doi- „ vent tourner à l'offense de personne. „ Sa Majesté Prussienne étant donc „ dans la résolution inviolable de rem- „ plir fidélement & saintement les en- „ gagemens qu'elle a contractés pour „ la défense des Etats héréditaires de „ la Maison d'Autriche en Allemagne, „ au cas qu'ils viennent a être attaqués, „ elle ne se résoudra jamais, d'un au- „ tre côté, à changer la nature de ces „ engagemens & à les étendre au-delà „ des obligations qu'ils lui imposent.

„ Elle se tient aussi trop assurée de „ la parfaite équité de S. M, Impériale „ la Reine de Hongrie & de Bohême, „ pour s'imaginer qu'elle puisse désap- „ prouver des intentions si pures & si „ convenables au bien de la Patrie ;

„ beau-

„ beaucoup moins encore qu'elle vou-
„ dra accrocher l'accompliſſement des
„ obligations qu'elle a contractées à
„ ſon égard à de pareilles conditions,
„ qui ne ſont pas ſeulement au pou-
„ voir de S. M. Pruſſienne ; & com-
„ me Sadite Majeſté n'a manqué juſ-
„ qu'ici à rien de ce qui peut par-
„ faitement cimenter l'heureux réta-
„ bliſſement du repos & de la bonne
„ harmonie entre les plus puiſſantes
„ Maiſons d'Allemagne, procuré par
„ le Traité de Paix de Dreſde, ayant
„ fait à cet égard tout ce qu'on pou-
„ voit deſirer raiſonnablement d'elle,
„ le Roi ſe promet que l'Impératrice
„ Reine le ſecondera pareillement là-
„ dedans, & n'apportera plus aucuns
„ délais à l'accompliſſement de ce que
„ l'Article IX. du Traité de Paix de
„ Dreſde porte en termes clairs & ex-
„ près au ſujet de la Garantie que l'Em-
„ pire doit donner à ce Traité ; mais
„ que S. M. Impériale voudra bien
„ avoir ſoin que le Décret de la Com-
„ miſſion Impériale requis pour cet
„ effet, ſoit préſenté au plutôt à la Diet-
„ te de l'Empire, & la Garantie de la
„ Paix

» Paix de Drefde accordée par ce Corps » refpectable, fans embarraffer cette » négociation par des incidens, qui ne » peuvent naturellement que faire naî- » tre des foupçons aux Puiffances qui „s'intereffent au maintien du repos de » l'Empire; & qui regardent la Garan- » tie de l'Empire, pour le Traité de » Paix de Drefde, comme une affaire » innocente en elle-même, & qui bien » loin de plonger l'Empire dans la guer- » re, ne fera que confolider davantage » fa qualité intérieure & l'union nécef- » faire entre le Chef & les membres, » dont plufieurs fe font déja expliqués » là-deffus d'une maniere très-favora- » ble; deforte que fi on vouloit main- » tenant s'écarter de fes principes, la » route qu'on paroît vouloir choifir fe- » roit plus contraire qu'avantageufe au » but qu'on doit naturellement fe pro- » pofer de part & d'autre. A Vienne » le .... Septembre 1746.

Le Traité général & définitif de Paix a mis fin à ces fortes de conteftations. Elles pourront peut-être fe renouveller à l'avenir; mais dans l'attente, la pof- feffion conftate toujours le droit.

 Quoi-

Quoique j'aye prévenu que je ne parlerois plus des affaires Maritimes, il ne m'est guéres possible de passer sous silence l'expédition de M. de la Bourdonnaye. Comme le jugement qui doit se rendre, fait un des objets de l'attention publique, j'ai cru que j'étois indispensablement obligé d'en rapporter du moins le sujet. Ce sera aux Juges éclairés, qui sont chargés d'examiner sa conduite, à apprendre en quoi consiste son crime. L'Arrêt qui interviendra me mettra en état de dire ce que je dois penser; mais ce ne sera, suivant toute apparence, que dans la seconde édition.

M. de la Bourdonnaye, qui étoit parti de l'Isle de Bourbon le 29. du mois de Mars de l'année 1746. moüilla le 4. du mois suivant à Madagascar, où il avoit indiqué le rendez-vous des Vaisseaux qui devoient passer aux Indes sous ses ordres. Ces Vaisseaux étoient au nombre de 9. Ayant été assailli le lendemain par une tempête violente, qui dura plusieurs jours, il ne put gagner la Baye d'Antongil qu'après avoir beaucoup souffert, & même

après

après avoir eu quelques Vaisseaux démâtés. La difficulté de réparer tant de dommages l'y retint jusqu'au 21. de May. En arrivant à la côte de Coromandel, il eût le 7. de Juillet, à la pointe du jour, connoissance de 6. Vaisseaux de guerre Anglois, dont un étoit de 64. canons, un de 54. deux de 50. un de 40. & un de 20. Il ne se détermina à les attaquer que l'après-midy. L'action commença à 4. heures, & ne finit que la nuit, après un feu également vif de part & d'autre. Dans l'esperance que le combat recommenceroit le lendemain, M. de la Bourdonnaye tint pendant toute la nuit son Escadre à la Cape; mais les Anglois qui avoient toujours le vent, s'étant contentés de rester en présence, & ayant fait ensuite fausse route, il prit le parti de se rendre à Pondichéri, où il arriva le 9. Pendant qu'il y faisoit rafraîchir ses équipages, il apprit que l'Escadre Angloise étoit allée se radouber dans un Port de l'Isle de Ceylan. Il remit à la voile pour l'aller combattre, & le 17. Août ayant découvert cette Escadre à Négapatan, il lui donna la

chasse jusqu'à la nuit, sans pouvoir atteindre les Ennemis. Le lendemain il les obligea de couper leurs cables, ayant pensé les surprendre à l'ancre; mais le vent ayant changé, il ne fut plus possible d'engager un second combat. Enfin les Anglois le 19. prirent le parti de s'éloigner de la Côte, & M. de la Bourdonnaye jugeant qu'il poursuivroit inutilement des Vaisseaux qui avoient sur les siens l'avantage de la marche, retourna à Pondichéry le 21. Obligé d'y demeurer quelque-temps pour rétablir sa santé, il envoya son Escadre croiser sur Madrass, d'où elle ramena deux prises. M. de la Bourdonnaye, ayant repris le 13. Septembre le commandement, il fit descendre le 14. une partie de ses troupes près de Coublon, situé environ à 5. lieuës de Madrass, grande Ville des Indes, sur la côte de Coromandel, avec un Fort, & d'une grande consequence pour les Anglois, par le commerce considérable qui s'y fait.

Le 15. il débarqua, avec le reste, entre cette Place & Saint Thomé. Depuis le 13. jusqu'au 17. il établit plusieurs batteries de canons & de mortiers,

tiers, lesquelles, ainsi que l'artillerie de ses Vaisseaux, furent si bien servies, que le 21. le Gouverneur demanda à capituler. La Ville se rendit le même jour à discrétion, sur la promesse que M. de la Bourdonnaye fit de convenir du rançonnement & des conditions ausquelles elle seroit exempte du pillage. Quelques jours après M. de la Bourdonnaye ayant traité de ces Articles avec M. Morse Gouverneur, il fut stipulé qu'il seroit payé à la Compagnie des Indes, établie en France, une somme de onze cent mille Pagodes d'or, & qu'on remettroit la valeur de cinq cent mille autres, tant en marchandises qu'en munitions de guerre & de bouche, & autres effets. Quelques prétenduës difficultés étant survenuës, pour la sûreté des payements & pour la remise des effets, M. de la Bourdonnaye jugea à propos, pour des raisons à lui connuës, de se retirer de la côte où l'on croit que son Escadre avoit déja essuyé quelques coups de vent.

* Les affaires d'Italie étoient bien

* **Affaires d'Italie. 1747.**

changées à l'avantage des François; depuis que M. le Maréchal Duc de Belle-Isle avoit été chargé du Commandement. L'on peut dire des deux Généraux en Chef de cette campagne, ce que la Fable nous dit des enfans de Léda, qu'ils partageoient la gloire & la renommée.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle, qui avoit obligé les Ennemis de se retirer de la Provence, & de repasser le Var avec une perte considérable, fit cantonner son armée dans cette Province, & les Espagnols dans le Languedoc, laissant l'armée Françoise sous les ordres du Chevalier de Belle-Isle, & celle d'Espagne sous ceux de l'Infant Don Philippe, qui avoit choisi Montpellier pour y passer l'hyver. Le Maréchal revint à la Cour, pour y prendre les arrangemens de la campagne de 1747. & il repartit aussi-tôt qu'il crut sa présence nécessaire à l'armée.

Il ne fut pas plutôt arrivé en Provence, qu'il fit sortir une partie des troupes, qui étoient dans cette Province, de ses cantonnemens, pour s'avancer vers le Var. Dès le commencement

cement de May il y avoit déja 20. bataillons prêts à le passer. Toutes les dispositions pour cette expédition étant faites, l'on assembla les bois & les autres materiaux nécessaires pour la construction des Ponts. Les troupes Espagnoles, ausquelles on avoit distribué des quartiers dans le Languedoc, eurent ordre de se mettre en marche. Divers obstacles avoient fait différer l'attaque des Isles de Ste. Marguerite; mais M. le Chevalier de Belle-Isle, qui se chargea de cette expédition, n'eut pas plutôt assûré toute la Côte Maritime, par des postes & des batteries, qu'il tourna tous ses soins à s'en rendre maître. La difficulté paroissoit insurmontable; parce qu'outre une garnison suffisante, pour défendre le Fort Ste. Marguerite & la Tour Saint Honorat, il y avoit toujours plusieurs Vaisseaux Anglois qui côtoyoient les Isles & qui en rendoient l'abord impossible. Tous ces obstacles ne rebuterent point M. le Chevalier de Belle-Isle. Il fit préparer à Toulon & à Marseille plusieurs Galéres, un nombre de Chaloupes Carcassiéres, & plusieurs

Félouques; & il ordonna qu'on rassemblât toute l'artillerie, canons, mortiers, & autres munitions nécessaires.

Tous ces dépôts furent faits à Cannes, sous le commandement de M. de Chevert, chargé en Chef de l'expédition.

Les choses étant bien disposées, M. le Chevalier de Belle-Isle, qui s'étoit porté à Cannes, employa le temps, qu'il fallut attendre l'occasion favorable, à éxercer tous les Officiers, & toutes les troupes à répéter leurs manœuvres, pour qu'elles pussent les éxécuter avec plus d'ordre & de diligence lorsqu'il le faudroit. Il falloit, pour pouvoir réüssir, qu'un coup de vent obligeât l'Amiral Bing de s'éloigner, & que ce coup de vent fut suivi d'un calme, qui le tint éloigné 12. heures. Le coup de vent arriva enfin le 4. mais le calme l'ayant suivi, le 5. le signal fut donné à 7. heures du matin pour faire embarquer & partir toutes les troupes. La colomne de la gauche, aux ordres de M. de Chevert, fut précédée par deux Galéres, un Chebecq, deux Félouques, & six Chaloupes armées;

mées ; celle de la droite partit à la même heure de Cannes, précédée de deux Galéres, deux Chaloupes Carcaſſiéres, deux Félouques, & quatre Chaloupes armées ; cette colomne fut ſuivie par le convoi, composé d'artillerie, munitions de guerre & de bouche, &c. La colomne de la gauche arriva la premiere, à la pointe de l'Eſt de l'Iſle de Sainte Marguerite, après avoir fait un détachement à la pointe de l'Eſt de l'Iſle Saint Honorat. Le canon des Galéres qui les précéda, tira avec beaucoup de ſuccès, ſur tous les poſtes que les Ennemis avoient établis pour border les Iſles ; mais ils ne les abandonnerent que lorſqu'ils virent les troupes Françoiſes mettre pied à terre. Pendant que cela ſe paſſoit à l'Eſt, la colomne de la droite arriva à la pointe de l'Oueſt des Iſles Ste. Marguerite & St. Honorat, protégée également par le feu des Galéres. On fit auſſi-tôt débarquer de l'artillerie aux deux éxtrêmités de ces Iſles, pour pouvoir éloigner les Vaiſſeaux Anglois lorſqu'ils reviendroient. Ce travail fut achevé, avec une telle activité, qu'en

trois

trois heures de temps il y eut quatre piéces de vint-quatre & un mortier en batterie à l'Est, deux piéces de vingt-quatre & un mortier à l'Ouest.

Les batteries faites, & les épaulemens pour mettre les troupes à couvert, elles occuperent tous les postes de l'Isle, qui pouvoient empêcher l'Ennemi de tenter aucune attaque sous la protection de leurs Vaisseaux, & elles se mirent par-là à couvert de leur feu.

Pendant que cela se passoit, celles qui étoient destinées pour pétarder la Tour de Saint Honorat, s'en approcherent, avec quelques piéces de campagne, lorsque les quatre Galéres battoient la Tour par le dehors. Le Commandant attaqué avec autant de succès, se rendit prisonnier avec sa garnison.

Les François étant maîtres de toute l'Isle Saint Honorat, le convoi entra dans le Tirol, qui est le canal qui sépare les deux Isles, & vint débarquer près le grand Jardin qui est au centre, où l'on fit le dépôt. Les deux chaloupes carcassiéres y furent placées pour bombarder le Fort par ce côté-là, tandis que la batterie de la Croi-

sette

ſette le foudroyoit par le côté de la Terre-ferme; cela n'empêcha pas la garniſon de faire un feu d'artillerie prodigieux qui étoit d'autant plus dangereux, qu'il plongeoit de la Place, & que les François paroiſſoient à découvert.

M. de Chevert fit ſommer le Commandant, pour avoir un prétexte de reconnoître de plus près la Place; & ſur le rapport qui en fut fait à M. le Chevalier de Belle-Iſle, il détermina l'emplacement des batteries, qui furent placées à 180. toiſes du corps de la Place; & le travail fut pouſſé avec tant d'activité, que le lendemain à la pointe du jour une batterie de quatre piéces de ving-quatre fut en état de jouer.

On ſomma de nouveau le Commandant; mais comme il avoit apperçu ſix Vaiſſeaux Anglois, il remit ſa réponſe au ſoir. La tentative de ces Vaiſſeaux n'aboutit cependant qu'à être ſpectateurs de la capitulation que le Commandant envoya propoſer à cinq heures, & par laquelle il fut obligé de ſe rendre priſonnier de guerre avec ſa garniſon.

M. le

Comme il étoit important de forcer le Roi de Sardaigne de rappeller les Troupes qu'il avoit devant Génes, le Maréchal, après la prise des Isles Sainte Marguerite, fit faire toutes les dispositions pour le passage du Var, qui fut éxécuté le 3. de Juin à la pointe du jour, sur cinq colomnes, composant 44. bataillons François & deux Espagnols, deux escadrons d'Hussarts, deux de Dragons d'Aubigné, & un de Dragons de la Reine d'Espagne ; ces cinq colomnes étoient conduites par MM. le Chevalier de Belle-Isle & le Marquis de Ravoye, le Marquis de Bissy, & le Comte de Mailly d'Aucourt.

Les postes des Ennemis qui bordoient le Var, ne firent aucune résistance, & ils se retirerent après avoir fait quelques décharges. Le Comte de Leutrum Lieutenant-Général du Roi de Sardaigne, qui commandoit dans le Comté de Nice, n'eut que le temps de sortir à la hâte de la Capitale, avec les cinq bataillons qui y étoient en garnison.

Aussi-tôt après le passage du Var, M. le Maréchal fit sortir les Galeres d'An-

d'Antibes pour venir masquer le Port de Villefranche, & intercepter les bâtimens qui seroient obligés d'en sortir. Il fit porter l'artillerie nécessaire pour le siége du Fort de Montalban, devant lequel on ouvrit la tranchée le 4. Juin. Comme elle fut arrivée assez-tôt pour travailler dès la nuit aux batteries, on commença à tirer des bombes à deux heures après minuit, & le canon battit en brêche à la pointe du jour. M. le Maréchal fit marcher plusieurs brigades avec de gros détachemens en avant, pour profiter du désordre où la premiere marche avoit mis les Ennemis. Le Maréchal se rendit maître de la Turbie, du Luceran, & des hauteurs de Lescaren, qui forment les postes principaux du Comté de Nice. Toutes ces opérations s'étoient faites si promptement, qu'il ne fut pas possible au Général Leutrum de rassembler ses Troupes, comme il l'avoit projetté. Les unes se jetterent vers le col de Tende, & les autres sur Vintimille.

Pendant ces mouvemens, l'artillerie tiroit avec tant d'effet sur le Fort

de

de Montalban, que le 5. à 6. heures du soir le Commandant arbora le drapeau blanc & se rendit prisonnier de guerre. M. le Chevalier de Belle-Isle, qui en avoit eu la direction, employa sur le champ la nuit à faire les batteries contre Villefranche ; & dès le 6. à la pointe du jour, on commença à tirer sur la Citadelle.

Ce siége étoit d'autant plus difficile, que les Fossés creusés dans le roc d'environ 30. pieds de profondeur & de 10. toises de largeur, présentoient un comblement fort difficile, & que le glacis, qui n'est qu'un rocher raboteux sans terre, rendoit l'accès fort difficile, parce que les Montagnes dont Villefranche est entourrée sont impraticables pour le canon. Toutes ces difficultés obligerent à recourir à des expédiens fort difficiles, pour parvenir à se loger sur le chemin couvert, ce qui néanmoins fut éxécuté la nuit du 10. au 11. & détermina M. de Rossy, Lieutenant-Général Piémontois & Gouverneur de la Place, à arborer le drapeau blanc. Le 11. Juin la garnison fut faite prisonniere de guerre.

L'In-

L'Infant Don Philippe, qui joignit M. le Maréchal avec la premiere division des Troupes Espagnoles, étoit d'avis de tenter l'entreprise sur Vintimille, parce que le Général Leutrum rassembloit les 27. bataillons, qui étoient destinés pour la garde du Var & du Comté de Nice, & qu'il se portoit dans les environs de cette Place; mais M. le Maréchal Duc de Belle-Isle, jugea prudemment qu'il falloit attendre la jonction des dernieres divisions avant d'en venir à l'éxécution d'un tel projet. On fit précipiter leur marche; c'est pourquoi M. le Maréchal se trouva en état d'agir peu de temps après. Le plus difficile étoit l'artillerie, parce que les Pays sont impraticables; il fallut donc surmonter de très-grandes difficultés, pour conduire sur la Montagne de *Castel Appio* les piéces destinées pour l'attaque du Château de Vintimille, dont on vint cependant à bout, de façon que l'on fut en état de tirer le 26. du mois de Juin contre la demi-lune & contre le bastion de la gauche. La nuit suivante on ouvrit la tranchée, en partant du pied de la bute où

où étoient les batteries & on s'approcha à quarante toises du chemin couvert de la demi-lune. On poussa pendant la nuit du 27. au 28. la tranchée à 18. toises des palissades, & on ne jugea pas à propos de la poster plus avant, à cause de la gallerie de mine dont la demi-lune étoit enveloppée. Le Maréchal Duc de Belle-Isle résolut d'ailleurs de ne point attaquer cette demi-lune, comptant que lorsque la brêche seroit praticable, on pourroit loger cet ouvrage, & profiter du peu de profondeur du fossé, pour le combler & pour donner tout de suite l'assaut. Afin de remplir ce dernier objet, il étoit nécessaire de renverser une muraille crénelée, épaisse de 3. pieds & demi, & haute de 10. laquelle bordoit le fossé, & qui ne pouvoit être battuë par le canon. Dans la nuit du 29. au 30. le Maréchal Duc de Belle-Isle fit jetter sur cette muraille trois bombes, qui en abbattirent la longueur de 8. à 10. pieds. A la vuë de cette breche, qu'on se disposoit à rendre encore plus considérable, les assiégés prirent le premier Juillet le parti

d'arborer le drapeau blanc & de se rendre prisonniers de guerre. Les François perdirent peu de monde dans ces siéges. M. le Maréchal ne se trouvant plus arrêté par cette Forteresse, se porta en avant; & l'Infant Don Philippe donna pour cet effet les ordres nécessaires, avec des précautions néanmoins, parce que l'on apprit que le Comte de Leutrum se maintenoit toujours dans la Principauté d'Oneille avec un corps de 25. bataillons, sa droite à la grande Montagne, & la gauche à la mer, & qu'il faisoit occuper le Port Maurice par un gros détachement. Le Duc de Boufflers écrivit dans l'intervalle au Maréchal Duc de Belle-Isle, que depuis l'attaque que le Comte de Schullembourg avoit faite le 13. du mois de Juin de quelques postes avancés des Génois, il avoit fait subitement rembarquer une partie de ses canons & de ses mortiers la nuit du 23. au 24. que le 25. cependant ses Ennemis avoient recommencé à tirer & à continuer les travaux devant la Ville de Génes avec plus de vigueur qu'auparavant; que ce Général avoit fait éta-
blir

blir plusieurs batteries à Sainte Thécle, & que ce changement étoit l'effet d'une Conférence qui s'étoit tenuë à Savone, entre le Comte de Schullembourg & le Général Wentworth, & de l'arrivée de M. de Hachs, qui avoit apporté les ordres les plus absolus de la Reine de Hongrie pour la continuation du siége. Le Maréchal Duc de Belle-Isle avoit toujours pensé que, pour forcer les Ennemis d'abandonner cette entreprise, il n'y avoit pas de moyen plus efficace que de faire une diversion du côté du Dauphiné. C'est pourquoi, dans le dessein de remplir plus promptement cet objet, le plus important de cette campagne, il avoit fait partir le 23. de l'Escarenne & de Béra, les brigades de Bourbonnois & de Condé; ces brigades avoient marché par Lantorque, San Salvador, Isola & Saint Etienne, pour se porter dans la Vallée de Sture; elles furent suivies dans la même route, par les brigades de Poitou & de la Rocheaymon. Les mouvemens de ces Troupes ayant attiré l'attention du Roi de Sardaigne, ce Prince tint le 30. un Conseil, dans le-

quel il fut décidé qu'il ne pouvoit se dispenser de rappeller, pour sa propre défense, celles qu'il avoit fournies au Comte de Schullembourg, & il fit partir le même jour un Courier pour donner part de cette résolution à ce Général, qui jugea que, privé du secours des Piémontois, il ne pouvoit continuer l'attaque de la Ville de Génes; en conséquence le Comte de Schullembourg fit cesser le 2. de Juillet après-midi tous les travaux. Il commença en même temps à faire rembarquer son artillerie & à faire défiler les équipages de l'Armée, & le 3. au matin, toutes les Troupes de la Reine de Hongrie décamperent des environs de Génes, les colomnes se repliant pour favoriser la retraite les unes des autres, & les Grenadiers & Croates formant l'arriere-garde. Le 4. un Courier apporta au Maréchal de Belle-Isle cette nouvelle, qui lui fut confirmée par l'arrivée du Marquis de Roquepine, Colonel du Régiment Royal-Contois, qui passa le 10. à son Armée pour porter la même nouvelle au Roi. On sçut toutes les autres particularités, sur lesquelles je ren-

renvoye à l'hiſtoire qui va paroître.

M. le Maréchal apprit, par le même Marquis de Roquepine, la mort du Duc de Boufflers, arrivée le 2. Juillet 1747. Il avoit été nommé Commandant des Troupes que le Roi avoit envoyées au ſecours des Génois, dans le mois d'Avril de la même année. Ce Seigneur fut également regretté de la Nobleſſe & du Peuple, qui ne perdront jamais le ſouvenir des ſervices importans qu'il a rendus à la République, & du zéle infatigable avec lequel il s'eſt employé à la défenſe de cette Ville. Pour perpétuer leur reconnoiſſance, le Grand Conſeil a inſcrit la Famille de ce Duc parmi celles de la premiere Nobleſſe de la République.

Le Chevalier de Belle-Iſle, qui commandoit le Corps que le Maréchal avoit envoyé pour procurer la diverſion du Roi de Sardaigne, partit d'Oulx le 18. Juillet à 2. heures après minuit. Ayant paſſé par le Col du Bourget, il fut joint par M. de Villemur qui étoit venu avec ſa colomne par la Vallée de Queyras. Il continua ſa marche par le Col de Coſte-Plane. Les Troupes qui

gar-

gardoient ce retranchement, devoient être renforcées de plusieurs bataillons. C'est pourquoi il prit le parti de les attaquer avant l'arrivée du renfort. Les Ennemis qui furent informés de son dessein, replierent un poste qu'ils avoient sur une hauteur en avant des Montagnes, que le Chevalier de Belle-Isle fit occuper. Il établit son Camp sur la pente de ce côteau, où il resta tranquillement jusqu'au 19. qu'un très-grand brouillard, qui s'étoit élevé la veille, se dissipa.

Le Chevalier de Belle-Isle envoya reconnoître le revers de la gauche des retranchemens, & fit marcher vers les 10. heures du matin deux Compagnies de Grenadiers, pour tourner un poste avancé des Ennemis. Deux cent hommes qui étoient dans ce poste, l'abandonnerent avec précipitation, après avoir fait leur décharge. Le Chevalier de Belle-Isle s'y porta dans l'instant pour faire les dispositions de l'attaque. Il ordonna l'établissement de 2. batteries, chacune de 4. piéces de canon, & chargea M. de Villemur de l'attaque de la droite, M. d'Arnaud de celle

du

du centre, & le Comte de Mailly de celle de la gauche. Tous les ordres nécessaires donnés, les trois divisions se mirent en mouvement à 4. heures après-midi; celle du centre étant parvenuë à 180. toises d'une redoute qui étoit à sa droite, sur la crête du revers de la montagne, essuya un si grand feu de la part des Ennemis, qu'impatiente d'en venir aux mains, elle déboucha, avant que la division de sa droite, qui avoit un grand tour à faire, fut à portée d'attaquer. Cette derniere division, & celle de la gauche, aussi-tôt qu'elles le purent, seconderent, avec toute l'ardeur qu'on avoit lieu d'attendre d'elles, les efforts de la division du centre, malgré la difficulté de grimper au haut des retranchemens, ausquels on ne pouvoit arriver que par un rocher d'une espece d'ardoise, sur lequel on avoit beaucoup de peine à se tenir; mais les trois attaques n'ayant pu commencer en même temps, aucune ne réüssit; & après être plusieurs fois retourné à la charge & avoir donné des marques de l'intrépiditié la plus étonnante, les troupes furent obligées de se retirer

avec

avec une perte considérable, sur-tout en Officiers. Les principaux furent, le Chevalier de Belle-Isle Lieutenant-Général, qui s'étant mis à la tête de l'attaque du centre, reçut deux coups mortels, en plantant un drapeau sur le bord du retranchement, M. d'Arnaud Maréchal-de-Camp, M. de Grille Major-Général de l'Armée, le Comte de Goas Colonel du Régiment de Bourbonnois, & le Marquis de Brienne Colonel du Régiment d'Artois. Quoique l'on puisse regarder cette affaire comme malheureuse, on ne peut disconvenir qu'elle n'ait procuré de très-grands avantages. Sans entrer dans un plus grand détail, il est constant que la marche du Chevalier de Belle-Isle a déterminé le Roi de Sardaigne à dépêcher un Courier à l'Armée de M. de Schulembourg, avec ordre à ses Troupes de revenir en Piémont, & que cette retraite a délivré la République de Génes, & changé une partie des opérations de l'Armée Ennemie; avantage, il est vrai, qui ne peut pas réparer la perte que l'on a faite.

L'on pourroit dire avant l'entreprise

du Chevalier de Belle-Isle, ce que M. de Vauban dit en pareille occasion à Louis XIV. qui vouloit attaquer la demi-lune d'une Citadelle qui passoit pour imprenable : SIRE, *vous perdrez peut-être à cette attaque, tel homme qui vaudra mieux que la Place.*

Le Public a fait bien des réfléxions sur l'entreprise du Chevalier de Belle-Isle ; presque toutes ont été différentes, & beaucoup ont du paroître insensées. Mais il est d'ordinaire aux esprits médiocres de condamner tout ce qui passe leur portée. Comme ils ne se prennent qu'aux apparences & qu'ils ne jugent que par les événemens, ils ne sçavent louer que quand on réüssit. Trop bornés pour sçavoir qu'à la guerre les occasions sont maîtresses des conseils, & que tous les jours les résolutions se changent par la différence & le changement des opérations, ils ne sentent pas que telle chose peut être conforme à la raison, qui ne l'est pas à l'expérience,

L'utilité d'ailleurs que le Chevalier de Belle-Isle esperoit tirer du succès de son projet, pouvoit lui en cacher

certaines difficultés, qu'il ne pouvoit d'ailleurs pas prévoir. Avant d'examiner quelles furent les suites de l'attaque de ces retranchemens, il est à propos de voir celles de la bataille de Lawfeld.

* Après la victoire, le Maréchal Comte de Saxe fit faire plusieurs mouvemens nécessaires pour le siége de Bergopzoom, ville des Pays-Bas, dans le Brabant Hollandois, sur la Frontiere Occidentale, Place très-forte, tant par la nature que par les ouvrages. Elle est en partie sur une petite montagne, & en partie sur la riviere de Zoom, qui se jette dans l'Escaut, après avoir traversé la ville. C'est une des plus fortes Places que possédent les Hollandois ; & on l'estimoit imprenable, avant l'entreprise de M. le Comte de Lowendal. Son enceinte est composée de 8. bastions, environnée d'un fossé, défenduë par plusieurs ouvrages exterieurs du côté d'Anvers. Il y a une grande demi-lune, qui s'étend jusqu'à un Fort.

* Fin des opérations de l'armée de Flandres, & le siége de Bergopzoom.

un Fort. Ce Fort est garni de quatre redoutes & bordé de canons. Du côté de la mer, il y a un canal par où la Place peut recevoir du secours, sans que les assiégeans puissent en empêcher l'entrée. Depuis la ville jusqu'à la mer, il y a onze Forts bien garnis de canons; une quantité de redoutes, & des pallissades le long de la digue, du côté de Stemberghe. Il y a aussi de grands dehors bien fortifiés, avec quantité de redoutes & de retranchemens. La riviere de Zoom rend une partie du Pays voisin marécageux par les débordemens de ses eaux.

Le Roi étoit instruit depuis longtemps des mauvaises volontés des Hollandois; c'est pourquoi Sa Majesté jugea qu'il falloit, non-seulement opposer la force à la force, pour parer les coups dont ils le menaçoient; mais qu'il falloit même leur en porter ausquels ils ne s'attendissent pas, & les forcer par quelqu'entreprise éclatante, ou à faire la paix, ou à forcer les Alliés à se mettre à la raison. Comme il ne crut pas devoir se borner à une médiocre conquête, & Bergopzoom

étant leur plus importante Place ; & celle dont la prise leur feroit courir de plus grands risques, cela le détermina à la préférer.

Les difficultés inouïes qu'on a trouvées à ce siége, & l'obligation d'assiéger une Ville soûtenuë d'une armée aussi forte que celle des assiégés, & ravitaillée sans cesse en tout genre, par la Hollande & par l'Angleterre, ont rendu cette entreprise une des plus mémorables & des plus capables d'immortaliser la Nation. En consequence de la résolution prise d'assiéger Bergopzoom, M. de Lowendal partit le 4. Juillet de Tirlemont ; il arriva le 6. à Malines, où il séjourna le 7. & le 8. il continua ensuite sa route par Eckeren & Offendreck, où il campa le 10. après avoir fait prendre poste à Santliet, par M. de Lally Brigadier, qui y marcha avec trois compagnies de Grenadiers, 200. Dragons, les Grenadiers-Royaux de Chabrillant, 50. Volontaires, 6. mortiers & 2. piéces de canon, & qui établit en même temps des batteries sur l'Escaut, pour inquiéter la navigation & la communication

nication de Lillo avec la Hollande.

M. de Lowendal arriva le 12. devant Bergopzoom, & y campa, sa droite à l'Escaut, sa gauche à la Zoom. Ses dispositions faites, la tranchée fut ouverte devant cette Place la nuit du 14. au 13. par 2400. Travailleurs, protégés par 10. compagnies de Grenadiers, & 5. bataillons, aux ordres de M. le Duc de Chevreuse.

Les Alliés qui s'étoient portés sur la Meuse, avoient laissé du côté de Breda, M. le Prince de Saxe-Hildebourghausen, afin qu'il pût jetter du renfort dans les Places qui pourroient être attaquées du côté de l'Escaut. Dès qu'il vit arriver M. de Lowendal, il s'approcha de Steenberg, & fit travailler à un pont près de l'Ecluse bleuë, pour entrer dans les lignes & pouvoir rafraichir Bergopzoom.

M. le Comte de Clermont-Prince, détacha de son armée un corps de cavalerie & d'infanterie pour Brey, ce qui détermina les Ennemis à faire faire un détour aux troupes qu'ils envoyoient à Bergopzoom, dont le siége causoit beaucoup de rumeur en Hollande.

lande, La crainte de perdre cette Place, engagea les Etats-Généraux à envoyer ordre à M. le Prince de Waldeck de s'y porter avec une partie des troupes Hollandoises campées sous Maëstricht. Il fut renforcé en chemin par les troupes de Wurtzbourg, & celles de Hesse, prises nouvellement à la solde de la République. Le Roi en ayant eu avis, Sa Majesté fit partir le même jour M. de Saint Germain, pour aller camper avec son corps de troupes à Borchloen, d'où il continua sa route par Malines & Anvers, sur Merxen.

Depuis le départ de M. de Saint Germain, on sentit qu'il étoit important & essentiel de rapprocher de l'armée du Roi le corps de M. le Comte de Clermont. Il eut ordre en consequence de venir appuyer sa droite à Westwesel, & sa gauche à Hoichten.

Cette position, en assûrant sa communication avec l'armée, avoit aussi pour objet d'interrompre la navigation de la Meuse.

Le Prince de Saxe Hildeburghausen s'étant jetté dans les lignes, entre Steenberg & Bergopzoom, & cette position

position lui donnant la facilité de secourir la Place assiégée, M. le Maréchal renforça de nouveau M. de Lowendal, en lui faisant passer la brigade d'infanterie de Limosin, & 8. escadrons de Caraman & de Septimanie, aux ordres de MM. de Contades & de Relingue.

L'on ouvrit à Bergopzoom la tranchée la nuit du 24. au 25. devant le Fort Rouvers. Ce Fort protégeoit le centre des lignes, & l'entre-deux de l'inondation. Cette tranchée fut montée chaque jour par un bataillon des brigades de Touraine ou de Custine, que M, de Lowendal avoit fait passer, avec les Dragons, de l'autre côté de la Zoom, aux ordres de M. le Duc de Chevreuse.

L'armée du Roi bornoit ses opérations à des fourages qui procuroient toujours quelques affaires particulieres, dans lesquelles les Ennemis ne laissoient pas que de perdre beaucoup de monde.

Le Prince de Waldeck étoit arrivé le 30. dans les environs de Breda, d'où il partit pour ses Etats d'Allemagne,

gne, après avoir remis à M. de Swartzemberg le commandement des troupes. Le choix qu'avoit fait le Stathouder de M. de Cromſtron, pour défendre Bergopzoom, fut la cauſe de ſa retraite.

M, de Cromſtron ayant renforcé M, de Swartzemberg de la cavalerie qui étoit dans les lignes, cette armée d'obſervation ſe porta entre Oudenboſch, & Roſendael; proximité qui engagea M. de Lowendal à reconnoître les débouchés par où on pouvoit venir à lui, & à rapprocher MM. de Contades & de Saint Germain.

Le corps de M. de Swartzemberg, attentif au ſiége de Bergopzoom, ne laiſſant pas de multiplier les difficultés, par les moyens qu'il avoit de rafraîchir les lignes & la Place & d'inquiéter les convois; M. de Lovvendal détacha M. de Saint Germain avec 32. eſcadrons & une brigade d'infanterie, avec ordre de ſe porter vers Bois-le-Duc & Gertuydenberg, pour engager l'Ennemi à ſe diviſer, ſoit pour aller raſſûrer les Peuples que cette incurſion devoit allarmer, ſoit en l'obligeant

geant de marcher pour rétablir la communication avec la Meuse, que ce détachement devoit interrompre.

M. de Swartzemberg instruit que M. de Sainr Germain étoit parti, & sçachant sans doute qu'il venoit de l'armée un nouveau renfort à M. de Lowendal, crut avoir trouvé le moment favorable pour l'attaquer. En consequence il arriva le 10. sur trois colomnes devant le village de Woude, que M. de Lowendal avoit fait retrancher, & dont il avoit confié la garde à la brigade de Montboissier, & au régiment des Volontaires Bretons, aux ordres de M. de Vaux, Brigadier & Colonel d'Angoumois.

La premiere colomne des Ennemis, composée de 5. compagnies de Grenadiers, & soûtenuë de 2. bataillons, attaqua sur la droite une redoute aboutissant à la chaussée de Rosendael, que la colomne remplissoit. Cette redoute étoit gardée par une compagnie de Grenadiers de Montboissier, ayant à son appui le second bataillon de ce régiment, & les Piquets des Volontaires Bretons, Elle fut attaquée de front,

& par les deux flancs, depuis une heure du matin, jusqu'à 4. heures du soir, sans avoir pu être prise.

Six Compagnies de Grenadiers des Ennemis, suivies de six Piquets & de leurs Compagnies-Franches, attaquerent une seconde redoute au centre, défenduë par une compagnie de Grenadiers d'Angoumois & 100. hommes de Montboissier; mais ils ne furent pas plus heureux. M. de Carle, Capitaine des Grenadiers d'Angoumois y fut blessé, M. de Bireau Sous-Lieutenant tué, & 12. hommes tués ou blessés.

Quatre Compagnies de Grenadiers des Ennemis, protégés par 10. Piquets Anglois, 6. Ecossois, & par le régiment de Cornabé Wallon, se présenterent à une redoute sur le chemin de Breda, défenduë par deux Piquets de Montboissier & un d'Angoumois. Elle fut attaquée par 4. fois, sans pouvoir être emportée. Enfin une piéce de canon, qui étoit sur la chaussée & qui tira fort à propos, détermina cette troisiéme colomne à se retirer.

Dès que le village de Woude avoit commencé d'être attaqué, M. le Duc de

de Chévreuse avoit marché avec les brigades de Touraine & de Custine, & celle des Dragons du Mestre-de-Camp. Sa premiere attention fut de masquer les débouchés par où l'Ennemi pouvoit se porter sur le camp, & de faire garder la communication de Woude avec l'armée.

M. de Lovvendal qui s'étoit porté d'abord à Woude, trouva à son retour l'Ennemi qui se formoit dans la plaine de Nispen. Il fit battre sur le champ la générale, & disposa les troupes en ordre de bataille, de façon que l'Ennemi n'osant pas l'attaquer, prit le parti de s'en retourner.

Cette action, la seule d'éclat que les Ennemis ayent tenté pendant le siége de Bergopzoom, leur a beaucoup plus coûté qu'on ne l'a cru, Il est vraisemblable qu'en attaquant le village de Woude, leur intention étoit d'engager les François à y porter toutes leurs troupes, pour venir par la droite insulter le camp. La perte qu'ils firent à Woude, fut, de leur propre aveu, de plus de 800. hommes : rien ne reléve davantage l'importance de cette action,

tion, que l'inaction où ils ont été depuis.

M. de S. Germain rentra ce même jour au camp, avec nombre d'Hussarts prisonniers, & d'effets qu'il leur avoit enlevé. M. de Lovvendal le rappella, sur la nouvelle qu'il eut de l'arrivée prochaine de M. de Baronay.

Les renforts que les Ennemis envoyoient journellement à Oudenbosch, engageant à de fréquens détachemens, & les subsistances commençant à manquer, au point qu'il falloit faire dix lieuës pour en avoir, M. le Maréchal Comte de Saxe proposa au Roi de quitter la position dans laquelle se trouvoit l'armée, & de replier sur Tongres, tant pour la commodité des fourages, que parce que ce poste étant bon, l'on pourroit, sans rien risquer, faire tel détachement qu'on voudroit. Le Roi l'ayant agréé, il fut ordonné que le 13. les gros équipages iroient parquer derriere Tongres, où l'on avoit fait d'avance des magasins de paille pour le soldat. Chaque brigade y avoit été reconnoître le terrein de son nouveau camp, & M. le Maré-

chal avoit indiqué lui-même les points principaux d'un camp retranché, qui devoient envelopper le Tongreberg.

Le 14. à quatre heures du matin, les menus équipages de l'armée, & ceux du corps de M. le Comte de Clermont, commencerent à défiler; & dès qu'on battit l'Aſſemblée, l'armée ſe mit en bataille à la tête du camp. Le Roi qui s'étoit porté à 6. heures du matin ſur la hauteur de Roſmaer, envoya l'ordre à l'armée pour ſe mettre en marche. Elle le fit ſur 8. colomnes, dont deux pour la réſerve, une troiſiéme pour l'aile gauche de Cavalerie, deux pour l'Infanterie, une pour l'artillerie, & deux pour l'aile droite de Cavalerie. Chaque colomne d'Infanterie avoit pour ſon arrieregarde particuliere, un détachement de Grenadiers & de Cavalerie, avec une brigade d'artillerie, & chaque colomne de Cavalerie étoit terminée par un détachement de Grenadiers.

L'armée n'eut ordre de ſe mettre en marche que quand le corps de troupes de M. le Comte de Clermont, qui marcha ſur deux colomnes, fut à la hau-

» hauteur de la gauche de l'armée.

Le Roi, accompagné de M. le Maréchal de Saxe, qui avoit mené son régiment de Cavalerie legére, resta sur la hauteur d'Herderen, jusqu'à ce que voyant qu'il ne paroissoit point d'Ennemis, il se rendit à la Justice de Tongreberg, pour voir entrer les troupes dans leur camp : Sa Majesté alla ensuite à Hamal son nouveau quartier.

L'arriere-garde principale de l'armée fut faite par 20. Compagnies de Grenadiers, 1000. Fuziliers, 300. Maîtres de la Maison du Roi, 200. Carabiniers, 300. Carabiniers de la Cavalerie, les vieilles Gardes & Postes, un détachement de Volontaires a pied, & une brigade d'artillerie; le tout se porta à l'Assemblée, entre Kistel & Montenaken, aux ordres de M. le Chevalier d'Apcher Lieutenant-Général, sorti de jour, & de M. de Manherbe Maréchal-de-Camp: M. le Chevalier d'Apcher ne se mit en marche qu'environ une heure après le départ de l'armée ; & quoiqu'il ait été seul pendant tout ce temps-là, à une demi-lieuë seulement de Maëstricht, il ne parut personne pour l'inquiéter.

l'inquiéter. Il retira, chemin-faisant, les Huſſarts de Polleresky, que le Maréchal avoit fait avancer ſur la hauteur d'Herderen.

En même-temps que l'armée fit ſon mouvement, le corps de M. le Comte d'Eſtrées ſe replia ſur Heur-le-Romain. Comme il devoit toujours tenir l'entre-deux de la Meuſe & du Jar, il avoit travaillé d'avance à mettre ſon nouveau camp hors d'inſulte; ſa droite à l'eſcarpement de la Meuſe, au-deſſus du Château de Loine; ſa gauche au-deſſus de l'eſcarpement du Jar, entre Wonck & Baſenge: cet eſpace a environ 1000. toiſes de long, & M. le Comte d'Eſtrées y campa ſur 2. lignes; ſa premiere ligne compoſée de 3. brigades d'Infanterie, & ſa ſeconde ligne de 16. eſcadrons.

Un régiment d'Huſſarts & un bataillon firent face au Jar, dont les bords furent gardés par des détachements, qui ſe communiquoient avec ceux de l'armée. M. le Comte d'Eſtrées fit retrancher auſſi les hayes d'Hacour, pour barrer la plaine, entre Viſet & les hauteurs de la Meuſe, & ce terrain fut occup-

occupé par 2. bataillons & 2. régimens d'Hussarts : le reste de ses troupes borda la Meuse, depuis Viset jusqu'à Coron-Meuse.

L'armée campa à Hamal ; sa droite, composée de la réserve, appuya au ravin de Schlings, près de la cense de Couvency ; sa gauche fut fermée par le Colonel-Général Dragons, & le marais de Bedoé. L'Infanterie fut placée derriere Tongres, ou dans le retranchement en avant de cette Ville, à l'exception de la brigade de Navarre, qui occupa les hayes de Frére, & de la brigade de Bettens qui campa avec celle du Colonel - Général Cavalerie, de l'autre côté du ravin de Schlings, afin de former une espéce de communication de la droite avec la gauche de M. le Comte d'Estrées : l'artillerie fut partagée, partie derriere le Château de Bethon, où fut le parc, partie en avant de Tongres. L'on en mit aussi une brigade en avant de la droite de Navarre. La brigade des Gardes couvrit le Quartier du Roi, faisant face à la Chaussée de S. Tron à Liége : le Bataillon de Grenadiers-Royaux

de

de Châtillon, qui étoit dans Tongres alla camper près de la Chaussée d'Hasselt, en avant du Château de Bethon.

M. le Maréchal prit son quartier dans Tongres.

Le corps de M. le Comte de Clermont appuya sa droite à Guycouen, sa gauche au Moulin de Womertingen. Ses Dragons camperent à Womertinghen, près de la barriere d'Hasselt, & ses Hussarts, entre Guycouen & d'Oxpleuve; & ce Prince envoya le régiment de Rouergue & la Compagnie de Rossenberg dans Hasselt, pour garder ce poste, conjointement avec les Cantabres. Les 50. Hussarts qui y étoient auparavant allerent à Eckenrode.

Dès qu'on fut arrivé à Tongres, M. le Maréchal fit travailler au retranchement projetté en avant de cette Ville, & il fut en état en peu de jours.

Cependant M. Fischer, qui étoit dans Dieft, ayant eu avis que le Capitaine Magliarty, fameux Partisan Hongrois, s'étoit venu poster à Schaffen, avec 80. Hussarts, pour lui enlever les détachemens qu'il envoyoit chaque jour en avant, marcha à lui, le surprit,

lui tua 27. hommes, & ramena 42. chevaux avec autant de prisonniers, du nombre desquels étoient M. de Magliarty, son Lieutenant, & deux Maréchaux-des-Logis. La brigade de Montmorin partit le 16. du camp d'Hamal, aux ordres de M. le Chevalier de Pont, qui en arrivant à Lier, trouva ceux de M. de Lowendal pour se rendre à Eckeren.

Les Ennemis pouvant par leur position dérober une marche sur Breda, le Roi résolut d'envoyer sur le Demer un corps intermédiaire, qui put, suivant que le cas l'éxigeroit, secourir M. de Lowendal ou rejoindre l'armée. A cet effet, M. le Comte de Courten Maréchal-de-Camp, partit le 18. avec les Grenadiers-Royaux de Coincy & de la Traisne, les 2. Brigades de Cavalerie du Roi & de Royal-Pologne, le Régiment de la Morliere qu'on tira du corps de M. le Comte d'Estrées, & la Brigade de la Cour-au-Chantre, qui fut détachée du corps de M. le Comte de Clermont. Toutes ces troupes se rassemblerent le premier jour à Leaw, d'où elles allerent camper entre Dieft & & Zichem.

L'ar-

L'armée revenuë sur Tongres, M. de Cremille, Maréchal Général-des-Logis, prit des précautions pour les subsistances: l'on envoya différents ordres dans le Pays pour la livraison des fourages, & l'on consigna en même-temps au Régiment des Grassins, qui occupoit le Fauxbourg de Liége, de ne point laisser entrer dans la Ville les grains que les Communautés vouloient y réfugier, qu'elles n'eussent fourni les fourages, qu'on leur avoit demandé, en Magazin, & en payant. Là-dessus, le Conseil Privé des Etats de Liége, à qui on avoit fait des Réquisitoires pour qu'il passât une Transaction à ce sujet, sentit que c'étoit l'unique moyen d'éviter le désordre, & s'engagea à livrer 800000. rations à Frére, Horion, & Horey.

L'armée des Ennemis ayant remonté la Meuse le 19. & s'étant allongée sur Argenteau, ce dernier mouvement n'occasionna point de changement; l'on se contenta de rapprocher de M. le Comte d'Estrées les brigades de Bettens & du Colonel-Général, & de recommander à M. le Prince de Dom-

bes qui commandoit la réserve, d'envoyer du secours à M. le Comte d'Estrées, en cas d'attaque.

Sur l'avis qu'on eut pour lors que les Ennemis avoient un corps de troupes campé sur le Jar, M. du Blaisel Lieutenant-Colonel des Graffins & Brigadier, ayant été envoyé pour le reconnoître, poussa jusqu'à Montenaken & Vilre, & il n'y trouva qu'un parti d'Hussarts, qu'il battit.

Les Ennemis firent le 21. un nouveau détachement pour Breda de 18. escadrons & de 14. bataillons, en consequence duquel M. de Courten quitta le 23. sa position sur le Demer pour marcher à Lier, où il reçût ordre de M. de Lowendal de s'approcher de lui.

Voici la derniere position de l'armée des Alliés sur la Meuse.

L'armée étoit campée sur deux lignes; sa droite commençoit sur une hauteur derriere Viset, & elle étoit couverte par la Cavalerie Hollandoise, qui étoit derriere esden & qui avoit à sa droite un peu plus loin vers Maëstricht, le corps de réserve de MM. de Wolfembuttel & de Daun. La gau-

gauche de l'armée s'étendoit au-delà de Heus, ſur le chemin de Liége. Le quartier de M. le Duc de Cumberland étoit d'abord à Richel; mais il fut tranſporté au Château d'Argenteau; celui du Général Bathiany, qui étoit à Miche, fut porté à Viſet: il y avoit ſur la Montagne St. Pierre un camp d'infanterie avec un pont ſur la Meuſe, entre Caſter & Lichtemberg, pour la communication avec l'armée, & le régiment d'Eſterhaſi Huſſarts, avec celui de Trenck, campoient entre Smermaes & Maëſtricht, pour veiller ſur la rive gauche de la Meuſe. Les Ennemis faiſoient tous leurs efforts pour s'oppoſer à l'avancement du ſiége de Bergopzoom; mais M. le Maréchal de Saxe faiſoit de ſon côté tout ce qui étoit néceſſaire pour traverſer leurs deſſeins. Il y avoit preſque tous les jours des affaires particulieres, & le Roi ayant été informé qu'un corps de leurs troupes avoit paſſé la Meuſe, il fit partir ſur le champ le Duc de Broglio, avec quelques Piquets du corps de M. le Comte d'Eſtrées, pour en avoir des nouvelles circonſtanciées. Sa Majeſ-

té donna ordre en même-temps à M. le Duc d'Ayen de marcher sur Choquieres, avec un gros détachement & du canon pour faire repasser la Meuse aux Ennemis. Mais M. le Duc d'Ayen les ayant trouvé retirés, tous les postes furent rétablis sur la Meuse.

Le siége de Bergopzoom étoit fort avancé ; & malgré les sorties des Ennemis & la multiplicité des mines qu'ils avoient fait sauter, on étoit venu à bout d'établir les batteries pour battre en brêche. Toute la Hollande étoit si convaincuë de la bonté de la Place, que l'on ne s'attendoit à aucune capitulation. M. de Lowendal jugeant que la brêche seroit praticable dans peu, avoit rapproché M. d'Armentieres de lui, afin d'avoir un corps de Cavalerie suffisant pour contenir l'Ennemi, pendant que son Infanterie seroit employée à l'assaut. Tout fut disposé pour le donner la nuit du 14. au 15. Septembre ; mais les bréches n'ayant pas été jugées assez praticables, les troupes rentrerent, & cette grande opération fut différée à la nuit suivante.

Voici les dispositions qui furent

faites

faites pour l'assaut de Bergopzoom.

M. le Comte de Relingue Maréchal-de-Camp de tranchée.

Attaque de la droite au Bastion, dit
LA PUCELLE.

Les troupes de cette attaque, furent prises au dépôt, & conduites à leur débouché par M. de Rayne, Major de tranchée : elles marcherent dans l'ordre suivant.

Six Compagnies de Grenadiers, aux ordres de M. de St. Affrique, Lieutenant-Colonel

Trois Bataillons, aux ordres de M. de Faucon Brigadier, qui suivoient les Grenadiers.

Après ces 3. Bataillons, marcherent 3. Brigades de Sapeurs, 1. Officier, 20. Canoniers, 8. Ouvriers, avec des haches, pinces & masses, 800. Travailleurs, conduits par les Ingénieurs, suivis de 3. autres Bataillons, qui s'arrêterent au débouché du Fossé, & y attendirent les ordres du Général.

Les troupes de l'attaque de la gauche au Bastion de Coehorn, furent conduites à leur débouché par M. de St. André, Major de tranchée,

Six

Six Compagnies de Grenadiers marcherent d'abord, aux ordres de M. Piat, Lieutenant-Colonel.

Ces six Compagnies furent suivies de 3. Bataillons, aux ordres de M. de Tondu, Brigadier.

Trois Brigades de Sapeurs vinrent ensuite, avec un Officier d'Artillerie, 20. Canoniers, 8. Ouvriers, avec des haches, pinces, & masses; le tout suivi de 300. Travailleurs, conduits par les Ingénieurs.

Trois Bataillons suivirent ces Travailleurs; jusqu'au débouché seulement.

Voici l'ordre d'attaque pour les 2. Bastions, tel que le donna M. le Comte de Lovvendal.

Les 6. Compagnies de Grenadiers, destinées à former chaque attaque, déboucheront au moment du signal, suivies, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, & iront se former au pied de la bréche, qu'elles monteront avec vivacité, suivies des 3. premiers Bataillons, qui doivent les soutenir.

De ces 6. Compagnies, la premiere montera par la breche de l'épaule du

du Bastion, pour chasser les Ennemis du flanc-bas, & sera munie à cet effet de grenades. Les Compagnies de Grenadiers enfonceront tout ce qui se trouvera devant elles dans le terre-plein du Bastion, & attaqueront, sans hésiter, la gorge, quand même ils la trouveroient retranchée.

Parvenuës sur le Rempart, les Compagnies de Grenadiers s'y mettront en bataille, sans outre-passer le Bastion collatéral, & sans s'éloigner des 3. Bataillons, qui se mettront en bataille dans la gorge, ou qui se formeront sur le Rempart, au cas qu'on envoye ordre aux 3. Bataillons qui seront restés au débouché, de venir occuper la gorge du Bastion. MM. les Officiers contiendront, avec grande attention, les Grenadiers & Soldats, & ne permettront pas qu'aucun quitte son rang.

Attaque du centre, ou de la demi-lune, aux ordres de M. de Courbuisson, Brigadier.

Les Troupes destinées pour cette attaque, seront conduites à leur débouché par M. du Verdier, Major de tranchée.

Disposition des Troupes.

Cent Volontaires en auront la tête : ils seront divisés en 2. Troupes, chacune suivie d'une Compagnie de Grenadiers ; le tout soutenu de la deuxiéme & troisiéme Compagnie de Grenadiers de Dauphin, & du premier Bataillon de ce Régiment, derriere lequel marcheront 2. Brigades de Sapeurs, 6. Canoniers & 300. Travailleurs.

Ordre pour l'attaque du centre.

Au moment du signal, les 50. premiers Volontaires, aux ordres de M. Surraut, Lieutenant dans Royal, & la deuxiéme Compagnie des Grenadiers de Montmorin, descendront dans le fossé & se formeront sur la droite.

La seconde Troupe des Volontaires, aux ordres de MM. Vaillon & Godard d'Hélincourt, suivie d'une Compagnie de Grenadiers de Coincy, déboucheront immédiatement après dans le fossé ; & se formeront à la gauche de la premiere Troupe.

Les 2. Troupes se sépareront dans l'instant : la premiere, prenant sur sa droite marchera le long du fossé de la demi-lune, qu'elle tournera par sa gauche,

gauche, pour la venir prendre par derriere & l'attaquer par la gorge.

La seconde Troupe marchera par sa gauche, le long du Fossé de la demi-lune, qu'elle tournera par sa droite, pour venir l'attaquer aussi par la gorge.

Ces deux Troupes réünies derriere la demi-lune, attaqueront ensemble, chacune de son côté, la communication ou caponiere, qui est entre la demi-lune & la courtine, dans le grand Fossé de la Place, & tâcheront de s'emparer de la Poterne, qui est sous la courtine.

Dès que cette avant-garde aura débouché dans le Fossé, M. de Courbuisson, précédé des 2. Compagnies de Grenadiers de Dauphin, montera, à la tête du premier Bataillon de ce Régiment, par la brêche de la demi-lune. Il fera attaquer tout de suite le réduit, s'il y en a, & on observera de ne pas tirer dans le Fossé, entre la demi-lune & la courtine, où nos Volontaires & Grenadiers doivent attaquer la communication.

Disposition pour les Bataillons de tranchée.

M. le Comte de Lowendal prie M. de Relingue de porter un Bataillon, tout-à-fait à la droite des paralelles; & les deux autres, tout-à-fait à la gauche, pour ne pas embarrâsser la communication, & pour de-là être à portée d'observer le mouvement des assiégés. M. de Relingue aura la bonté de se dégarnir de la deuxiéme Compagnie de Grenadiers de Montmorin & d'une de Coincy, qui marcheront, avec les Volontaires, à l'attaque du centre.

Bataillons de tranchée, le jour de l'Assaut.

Deuxiéme & cinquiéme de Normandie. 2
Laval 1

3. *Bat.*

6. Compagnies de Grenadiers Auxiliaires.
2. Piquets de Dragons.
2. Piquets de Cavalerie.

Tranchée de Roovers.

Deuxiéme de Touraine.
1. Compagnie de Grenadiers.
2. Piquets d'Infanterie.
2. Piquets de Dragons.

Ordre

Ordre pour le Camp.

Toutes les Troupes qui resterent dans le Camp, s'y mirent en bataille à la pointe du jour.

Le signal de l'Assaut ayant été donné le 16. à 4. heures & demie du matin, par deux salves des mortiers & par de longues fusées, les 3. attaques commencerent en même temps. Les Soldats enfoncerent tout ce qui se trouva sur leur passage, forcerent les coupures, que les Ennemis avoient fait dans les Bastions & sur la demi-lune ; & se mirent en bataille sur chaque Bastion ; & sur le Rempart, à droite & à gauche. De toutes les Troupes qui défendoient la demi-lune, aucun Officier ni Soldat ne put échapper, leur retraite ayant été coupée par les Volontaires & les Grenadiers, qui s'étoient emparés de la caponiere & de la communication.

Maîtres d'une partie du Rempart, & des portes d'Anvers & de Breda, quelques-uns des Bataillons François pénétrerent dans la Ville ; les Volontaires & les Grenadiers y étoient déja entrés par la Poterne, & avoient pous-

sé tout ce qu'ils avoient trouvé dans les premieres ruës, partie de la garnison s'étant retiré sur la Place, ou dans des maisons, d'où elle faisoit un feu très-vif. Les François les attaquerent & passerent au fil de l'épée tout ce qui ne mit pas les armes bas. Les Régimens de Rechteren & de Colliart, entr'autres, y resterent presque tous, après s'être battus pendant deux heures. M. de Lugeac, Colonel de Beauvoisis, ayant fait occuper la porte du Port, somma le Commandant du Fort de Zeude, qui se rendit à discrétion. M. le Comte de Lowendal avoit chargé M. de Custine de contenir, avec un Corps de Troupes, pendant l'attaque, les garnisons des Forts Montmort, de Pinsen & de Roovers. Ce dernier capitula, dès qu'il vit la Ville prise, & l'on entra l'épée à la main dans les deux autres.

M. le Prince de Hesse qui y fut blessé, & M. de Cromstron, eurent bien de la peine à se sauver, & perdirent tous leurs équipages.

L'on a évalué la perte des Ennemis, tant tués que pris dans cette journée,

à

à environ 4000. hommes : celle des François ne fut pas de 400. tués ou bleſſés.

L'on trouva dans la Ville ou dans les Forts, plus de 200. bouches à feu, avec une grande quantité de munitions, & l'on s'empara dans le Port de 17. bâtimens chargés de proviſions de toute eſpece.

Les Troupes Ennemies, qui campoient dans les lignes, ſe retirerent dans un ſi grand déſordre, que les équipages des Généraux, & les Caiſſes Militaires de différens Régimens, reſterent dans le Camp, ce qui rendit le butin des Soldats très-conſidérable.

Tout ce qui ſe ſauva de la Ville & des lignes, ſe retira au Camp d'Oudenboſch, dont M. de Cromſtron prit le commandement en arrivant.

Telle a été l'iſſuë d'un ſiége à jamais mémorable, par les obſtacles qui ſe ſont ſi ſouvent multipliés dans le cours de cette entrepriſe, qu'une partie de l'Europe a douté ſi elle réüſſiroit. On ne peut donner aſſez d'éloges à la ſageſſe des diſpoſitions de M. le Comte de Lowendal, & à la va-

leur avec laquelle les Troupes les ont éxécutés.

Le Roi apprit cette importante nouvelle le 17. au matin, par M. le Chevalier d'Hallot; & Sa Majesté nomma sur le champ, Maréchal de France, M. le Comte de Lowendal.

M. le Maréchal de Lowendal est d'autant plus admirable dans la prise de Bergopzoom, que cette grande expédition fut uniquement son ouvrage; qu'il l'a entreprise sur ses seules lumieres, & éxécutée, pour ainsi dire, autant en dépit des Ennemis que d'un grand nombre de ceux qui devoient s'interesser à la prise de cette Place.

Ce Général avoit rompu tous les desseins de ses Ennemis, parce qu'il les avoit prévus. Il avoit emporté en cinq semaines de temps une Place devant laquelle avoient échoués le Prince de Parme & le Marquis de Spinola, les deux plus grands hommes de leur temps; Place d'ailleurs que tous les connoisseurs jugeoient imprénable. On peut ajouter qu'il triompha de toutes les forces de l'art & de la nature.

On a reproché aux Ennemis de n'avoir

voir pas tenté d'en faire lever le siége. Sans entrer dans la possibilité d'un bataille ; n'étoit-il pas plus prudent de ne pas hazarder une action qui auroit entraîné inévitablement la ruine des Hollandois ? Il est toujours préférable d'éviter une affaire dont le succès est douteux, quand la perte entraîne après soi des malheurs irréparables. Il est décidé, en matiere de guerre, qu'un Général ne sçauroit prendre trop de précautions pour s'empêcher d'être battu. La plus ancienne maxime de la guerre n'est pas de vaincre l'Ennemi, mais d'éviter d'être vaincu : *In armorem ratione*, dit Quintillien, *antiquior cavendi, quam ictum inferendi cura est.*

La Ville de Bergopzoom subit la Loi inévitable aux Villes prises d'assaut. Les grandes précautions que prit le Maréchal de Lovvendal ne purent qu'abbréger ses malheurs. Personne n'ignore qu'il arrive très-souvent que dans les assauts, la valeur des assiégeans va plus loin que l'on ne l'a prévu, & que le Général n'est pas souvent le maître de la fureur du vainqueur. Alors la Ville tombe dans le malheur le plus épouvanta-

vantable qu'elle ait pu appréhender. Tout s'y régle par la rage & le désespoir, ou, si l'on veut, par le droit des armes.

Tout ce que peut faire alors le Général, est d'y apporter l'autorité de son caractére, & d'y employer toute la sévérité de la discipline.

La campagne paroissant terminée par la prise de Bergopzoom, le Roi retourna à Versailles, laissant à M. le Maréchal Comte de Saxe, qu'il déclara Commandant-Général de Pays-Bas, le soin de faire prendre à l'Armée ses cantonnemens.

Le 25. Septembre les Troupes, tant du corps détaché de M. de Contades, que du Camp devant Bergopzoom, ainsi que celles aux ordres de M. d'Armentieres, se mirent en marche sur 3. colomnes pour aller camper à Capelle.

On répara les ouvrages de Bergopzoom, & le Maréchal de Lovvendal fit marcher le 23. Septembre la Brigade d'Infanterie d'Orléans, & le Régiment de Diesback, à Santvliet où étoit le Bataillon de Mantes, pour se dis-

posér

poser à l'attaque du Fort Frédérick.

La tranchée fut ouverte la nuit du 28. au 29. aux ordres de M. de Lalli Brigadier, subordonnément à M. de Fimarcon. Ce fut l'affaire de quelques jours; de même que Lillo, dont on avoit attaqué le chemin couvert le 12. Octobre, & qui se rendit, aussi-bien que le Fort la Croix, où la garnison de Lillo, à l'exception de 50. hommes, s'étoit refugiée avec M. de Thiery Général-Major, dans l'esperance d'y avoir une meilleure capitulation, & d'éviter d'être prisonniers de guerre. Mais M. de Lage ayant débarqué entre Lillo & le Fort la Croix avec un gros détachement, qui s'étoit assemblé à Calloo, aux ordres de M. de Saleney Brigadier, M. de Thiery ne put obtenir d'autre condition. Ces opérations finies, la séparation des Troupes fut fixée au 17. & en consequence l'artillerie partit le 15. de Louvain pour Douay, & l'Infanterie de la Maison du Roi suivit de près.

L'arrivée du Stathouder à Oudenbosch, & le départ du Duc de Cumberland avec les Troupes Angloises pour

s'ache-

s'acheminer sur Breda, sembloient annoncer quelque projet de la part des Ennemis; c'est ce qui engagea M. le Maréchal Comte de Saxe à suspendre quelque temps le départ des Troupes.

Mais comme on apprit que le Stathouder étoit reparti de Breda, & que son voyage n'avoit eu pour objet que l'arrangement des quartiers-d'hyver, le Maréchal Comte de Saxe fit défiler les Troupes vers la Haute-Meuse, les frontieres de la Champagne, la Flandres Hollandoise, & dans tous les quartiers qu'il avoit choisi, de façon que toutes les Troupes destinées à hyverner dans les Pays-Bas, y furent renduës le premier de Novembre.

Les Alliés décamperent peu de jours après les François. Les Hollandois occuperent la Zélande, avec quelques Bataillons dans Maëstricht & dans Bois-le-Duc. Les Anglois garderent 25. Bataillons de ces mêmes Troupes, & 12. Escadrons occuperent le Luxembourg, le Limbourg & Pays de Stavelo; 14. Escadrons dans l'Electorat de Trêves, & 6. Bataillons, avec 36. Escadrons d'Hussarts furent dispersés dans le Pays de Liége,

ge, à Tongres, St. Tron, & environs ſur les deux rives de la Meuſe.

Les quartiers de l'armée Françoiſe aſſurés, & M. le Maréchal Comte de Saxe maître en quelque façon de tous les mouvemens des Ennemis, qu'il ſe trouvoit en état de prévoir & auſquels il pouvoit s'oppoſer, partit pour ſe rendre à la Cour, juſqu'à l'ouverture de la Campagne de 1748. L'on a vu plus haut les difficultés inſurmontables qui s'étoient rencontrées à l'attaque des retranchemens d'Exiles. Quoique l'on eut réüſſi dans l'objet principal, qui étoit d'engager le Roi de Sardaigne de rappeller ſes troupes, unies à celles du Général Schullembourg, qui faiſoient tous leurs efforts pour s'emparer une ſeconde fois de Gênes, on n'avoit pas laiſſé que d'abandonner le projet, qui tendoit à forcer les Ennemis, pour pénétrer dans les Etats du Roi de Sardaigne.

Une partie des troupes qui formoient l'armée du Chevalier de Belle-Iſle, eut ordre de ſe rendre dans le Comté de Nice, & dans les environs d'Embrun, de Mont-Dauphin & de Guilleſtre.

Deux

Deux Brigades d'infanterie, composées de 10. ou 11. bataillons, resterent dans le Briançonnois, avec quelques Escadrons de Dragons; sous les ordres du Comte de Mailly d'Haucourt, Maréchal-de-Camp.

Deux autres corps furent campés, l'un près de Gap, aux ordres du Marquis d'Argouges; l'autre dans la Vallée de Barcelonnette, sous le commandement de M. de Villemur. Le Maréchal Duc de Belle-Isle donna des ordres pour que l'on construisît des retranchemens dans tous les passages qui conduisoient dans la Vallée de Prés à celle d'Oulx, & du Col de Serviéres à la Vallée de Queyras.

Quelque-temps après, le Roi de Sardaigne tira plusieurs Régimens, qui composoient la Garde des retranchemens du Col de l'Assiette, & il n'y laissa qu'un bataillon de son Régiment, & ceux de Montferrat, de Casal, & de Chablais, avec quatre bataillons des troupes de la Reine de Hongrie. Toutes les autres troupes, à l'exception de celles qui étoient sous les ordres du Général Leutrum, se rassem-

blerent dans les environs de Cony. Elles y furent jointes par l'armée que commandoit le Comte de Brovvn, qui étoit composée de 24. bataillons, de trois Régimens de Cavalerie, & de trois de Hussarts. Le Comte de Brovvn laissa, du côté de Voltaggio, le Général Nadasty, avec 16. bataillons, un Régiment de Dragons, deux de Hussarts, & la Compagnie-Franche du Comte de Soro; quatorze autres bataillons des troupes de la Reine de Hongrie resterent, avec le corps commandé par le Général de Leutrum.

Le Roi de Sardaigne partit vers la fin du mois d'Août pour aller prendre le commandement de la grande armée. Les Ennemis firent quelques mouvemens apparens; mais les plus grands coups se portoient du côté de Gènes: toutes leurs autres opérations ne consistoient que dans quelques rencontres, où souvent ils faisoient des pertes assez considérables.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle projettoit depuis long-temps de faire marcher son armée sur Vintimille, pour ravitailler ce Château, qui n'avoit de sub-

subsistance que pour environ jusqu'au premier Décembre ; il vouloit de plus y mettre une nouvelle garnison, & s'en assurer la possession pendant tout l'hyver.

M. le Marquis de la Mina pensoit de même ; mais ces Généraux ne vouloient & ne pouvoient entreprendre cette opération, tant qu'ils auroient une partie de l'armée ennemie vis-à-vis de leur gauche dans la partie de Lantosca ; & il n'y avoit que la chûte des neiges qui put les en chasser. Elle ne tarda pas; car quelque temps après, les Ennemis furent enfin obligés d'abandonner cette partie ; c'est pourquoi le Maréchal Duc de Belle-Isle détermina son mouvement pour le 18. d'Octobre. Toutes les troupes se porterent le 17. dans les différens postes, où elles devoient déboucher pour aller en avant.

La disposition fut faite pour marcher sur quatre colomnes.

La premiere de la droite, aux ordres de M. de Pignatelly Lieutenant-Général Espagnol, M. de Maulevrier Lieutenant-Général, MM. de Morangis & de Crillon Maréchaux-de-Camp, com-

composée de 6. bataillons de la Brigade des Gardes Lorraines, du Régiment de Penthiévre, & 12. Bataillons Espagnols, partant de la Turbie & suivant le chemin de la mer, jusqu'à Menton.

La deuxiéme, aux ordres de M. de Carvajal Lieutenant-Général Espagnol, & de M. de Fremeur Maréchal-de-Camp, composée de la Brigade d'Anjou de quatre bataillons, & de 16. bataillons Espagnols, partant de Peigle, & marchant sur Ste. Agnès & Castellar.

La troisiéme, aux ordres de M. du Châtel Lieutenant-Général, de M. du Poulpry, & de Mailly d'Haucourt Maréchaux-de-Camp, composée des Brigades de la Marine, Poitou, Lyonnois, la Rocheaymont, Languedoc, & des Volontaires Royaux; total vingt Bataillons, partant de l'Escarenne & marchant sur Sospelle, serrant par sa droite Castillon, & ayant pour objet d'observer les bataillons de la droite des Ennemis, & les empécher de rien entreprendre sur notre gauche d'attaque.

La quatriéme, aux ordres de M. de

la Ravoye Lieutenant-Général, & de M. de Chevert Maréchal-de-Camp, composée des Brigades de Bourgogne, Bretagne & Artois ; total, quinze bataillons, partant de Berra, & se portant au Moulinet sur la Bevera, pour tenir en échec la gauche de l'Ennemi, qui étoit à la plaine de Brellio, *&c.* Il y avoit de plus deux grosses avant-gardes ; la premiere de 40. Compagnies de Grenadiers & 40. Piquets, aux ordres de M. Cardijal Maréchal-de-Camp Espagnol, de M. Rochart Colonel, de M. Izarn Lieutenant-Colonel, laquelle partant de la Turbie, fut attaquer la montagne de Castellar, que les Ennemis abandonnerent après une foible résistance.

La deuxiéme avant-garde, aux ordres de M. de la Chétardie Maréchal-de-Camp, de M. Duglas Brigadier, de M. de la Rocheaymont Colonel, & de M. de Varignon Lieutenant-Colonel, composée de Volontaires Royaux ; de 15. Compagnies de Grenadiers, de 15. Piquets, laquelle partant de Peigle, marcha sur Castillon.

Toute cette disposition faite, les 2. avant-

avant-gardes, & les 4. colomnes, se mirent en marche à minuit du 18. Elles furent obligées de passer par des chemins effroyables, qui avoient été rompus par les Ennemis & par les pluies.

Les avant-gardes arriverent cependant à la pointe du jour vis-à-vis des postes Ennemis, que l'on força; celle de M. de Cardijal s'empara de la montagne de Castellar; celle de M. de la Chétardie, des environs de Castillon. Il n'y eut qu'un poste de 60. hommes, dans Castillon, qui étant bien fermé, & à l'abri d'insulte, ne voulut se rendre que par capitulation.

L'avant-garde de M. de Cardijal s'étant apperçu que les montagnes qui sont vis-à-vis de celle de Castellar, étoient remplies des postes Ennemis, fit alte & envoya demander les ordres des Généraux François & Espagnols. Ils y monterent tous deux & firent marcher M, de Cardijal, qui chassa tout ce qui se trouva devant lui; jusqu'à la montagne & la Tour de Balfiroffy. On fit alors faire alte à toutes les troupes, qui avoient marché pendant 18. heures, & on les fit séjourner dans cette

position le 19. Le Quartier-général ayant été établi à Menton, & l'avant-garde de la droite étant vis-à-vis du Pont de Balfirossy : le même jour 19. on fit de nouvelles dispositions pour attaquer ; le 20. à la pointe du jour : les Espagnols firent une avant-garde de 1000. hommes pour la droite, partagée en 2. troupes de 500. chacune.

Une seconde de 2000. hommes pour le centre, commandée par M. de Cardijal ; & les François, une troisiéme avant-garde de Volontaires Royaux, douze Compagnies de Grenadiers, vingt-quatre Piquets, aux ordres de MM. de Fremeur Maréchal-de-Camp, le Prince de Beauveau Brigadier, le Chevalier de Rochechouart Colonel, & de Varignon Lieutenant-Colonel.

Tous les Bataillons François des colomnes de MM. de Pignatelly & de Carvajal, & une partie des Espagnols en colomnes derriere, pour soûtenir les avant-gardes.

L'Infant Don Philippe, & MM. le Maréchal de Belle-Isle, & le Marquis de la Mina, monterent à deux heures après-minuit sur le sommet d'une montagne,

tagne. L'attaque commença au point du jour dans le plus grand ordre. Les Ennemis furent obligés de plier & de se sauver de toutes parts. On leur fit repasser non-seulement le vallon de Lâte; mais on emporta tous les postes de la montagne de Castel-d'Appio, & on les jetta au-delà de la Roya, dont ils rompirent le Pont. Les armées combinées se trouverent en état de ravitailler le Château de Vintimille avant midi. Le camp de M. de Leutrum qui étoit à *Campo-Vosse*; fut obligé de se retirer à la Bordighéres, en laissant cependant quelques troupes dans la Ville de Vintimille pour assurer sa retraite.

Les deux Colomnes de MM. du Châtel & de la Ravoye, marcherent sur Sospelle : le premier, sur la rive droite de la Bevera ; le second, sur la rive gauche; & par cette marche, ils en imposerent aux Ennemis, qui n'oserent faire aucun mouvement pour ralentir l'attaque.

Cette opération, qui fit perdre aux Ennemis environ 600. hommes, n'en coûta que 20. aux armées combinées.

Dans le même-temps de cette expédition,

dition, un corps de troupes Françoises, Espagnoles & Génoises, qui s'étoit avancé dans les environs de Tortone., se partagea, après s'être emparé de Bobbio, en plusieurs détachemens, qui firent contribuer tous les Pays de Varzio, Zaratilla, Godiasco, & les districts de Brono & de Stradella; mais les Ennemis étant venus à la rencontre avec des forces supérieures, ils les forcerent de se retirer, & attaquerent le Château de Zavatarello, dans lequel ils avoient laissé une forte garnison qui fut obligée de se rendre prisonnierre de guerre. On convint cependant, par la Capitulation: Que les Officiers conserveroient leurs armes, & pourroient aller ou bon leur sembleroit, avec des Passeports du Comte de Nadasty, auquel on écriroit pour cet effet: Qu'on leur laisseroit leurs chevaux, leurs mulets, & leurs équipages, après que la visite en auroit été faite: Qu'aucun soldat ne seroit privé de son argent, ni des autres effets qui lui appartiendroient: Que les déserteurs seroient rendus, & qu'ils auroient leur amnistie, pourvu qu'ils n'eussent rien em-

porté

porté lors de leur désertion : Qu'on ne répéteroit rien des contributions levées en nature dans le Pays, & qui auroient été consommées par la garnison : Qu'il seroit donné aux soldats malades tout ce dont ils auroient besoin : Qu'on fourniroit aux Officiers les chevaux & les voitures nécessaires pour le transport de leurs équipages : Que l'escorte pour la conduite des Prisonniers seroit composée de troupes réglées en nombre suffisant : Que pour ce qui regardoit le bétail, les mulets & les autres effets qui se trouveroient dans le Château appartenant à des particuliers, la reconnoissance en seroit faite par les principaux Otages, afin d'éviter la licence à laquelle le peuple pourroit se porter : Que les troupes qui avoient fait le siége, ne prendroient possession du Château qu'après l'éxécution entiere de cette Capitulation : Que lorsqu'on auroit satisfait à tous les Articles, les portes seroient remises à ces troupes : Que la garnison ne déposeroit ses armes que dans la seconde enceinte, & qu'elle seroit conduite à Gavi. Un détachement Ennemi de 88. hommes, qui

qui s'étoit enfermé dans le Château de Nebliant, fut obligé de capituler aux mêmes conditions que la garnison de Zavatarello. Les troupes de l'armée combinée de France & d'Espagne étoient restées campées dans les environs de Vintimille, & le long de la Roya.

Depuis l'affaire qui s'étoit passée pour le ravitaillement du Château de Vintimille, la saison devenoit de jour en jour plus mauvaise. On prit le parti de faire défiler l'armée vers le Comté de Nice. Le Roi de Sardaigne, qui avoit ordonné d'établir quelques batteries sur le rivage de la mer, près de Vintimille, en deça de la Bevera, afin d'empêcher l'armée combinée de tenter aucun débarquement de ce côté-là, fut repoussé de façon, par la garnison du Château de Vintimille, qu'il fut obligé d'abandonner son projet. Plusieurs Officiers y furent tués.

Après cet échec, Don Philippe, accompagné du Duc de Modène, du Maréchal Duc de Belle-Isle, & du Marquis de la Mina; retourna à Nice, où il arriva le 13. Novembre. Ce

Prince

Prince se rendit quelques jours après à Montpellier.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle, qui étoit sur son départ pour la Cour, chargea le Marquis de Mirepoix du commandement des troupes Françoises, en Provence & dans le Comté de Nice, où on leur fit prendre leurs quartiers. Avant la séparation, l'Infant Don Philippe jugea à propos de chasser les Ennemis d'un poste qu'ils occupoient sous Bera; mais ces derniers prévinrent l'attaque, en l'abandonnant. On laissa 20. Bataillons Espagnols à portée de secourir Vintimille, si cette Place étoit attaquée.

Les mauvais temps obligerent M. le Maréchal Duc de Belle-Isle de terminer les opérations de la Campagne de 1747. Après avoir pris tous les moyens nécessaires pour assurer les quartiers de son armée, il partit pour la Cour, où il fut reçu du Roi avec toutes les marques de distinction que méritoient ses services.

L'hyver se passa en délibérations sur les projets que l'on formoit pour la Campagne de 1748. Tout se régloit au

Conſeil du Roi, qui avoit de fréquentes Conférences avec les Généraux & ſes Miniſtres.

Le Congrès de Breda, que la France avoit été obligée de rompre, parce que les autres Puiſſances intereſſées n'étoient pas encore réduites au point de ſentir la néceſſité de la Paix, ſe renouvella à Aix-la-Chapelle, où l'on ouvrit de nouvelles Conférences dans le mois de Mars 1748. Les Plénipotentiaires de toutes les Puiſſances Belligérentes s'y rendirent. Comme leurs noms & leurs qualités ſe trouvent dans le cours des Traités qui forment la fin de cet Ouvrage, je n'ai pas cru devoir les mettre ici. Le Roi crut qu'il étoit à propos d'éxciter le zèle des Plénipotentiaires par quelque coup d'éclat & qui fit impreſſion ſur les Puiſſances les moins bien intentionnées. S. M. fit partir pour cet effet M. le Maréchal-Général Comte de Saxe dès le mois de Mars 1748. Il ne fut pas plutôt arrivé à Bruxelles, qu'il conféra avec le Maréchal de Lowendal pour l'éxécution des projets de la campagne.

Le

Le Maréchal Comte de Saxe voulant persuader aux Ennemis qu'il pensoit au siége de Breda ou à celui de Steenbergen, ordonna aux troupes qui avoient hyverné dans les Pays conquis, de se rassembler sur la d'Ylle & sur la Nethe; & à celles des trois Evêchés, de marcher vers le Haynaut & le Brabant. Pour réüssir plus sûrement dans son dessein, il fit préparer à Anvers un train d'artillerie & des Magazins considérables, & il s'y rendit le 30. du mois de Mars avec son Etat-Major. Il fit répandre en même-temps le bruit que le Maréchal de Lowendal devoit l'y joindre. Iudépendamment de ces mesures, propres à donner le change aux Alliés, il envoya le 31. le Comte d'Estrées dans les Bruyéres, de l'autre côté de la Nethe; & le 3. du mois d'Avril, il se mit à la tête des troupes qui devoient protéger un convoi destiné pour Bergopzoom. Les Ennemis qui se disposoient à attaquer ce convoi, avec un corps de vingt-cinq à trente mille hommes, n'ayant point paru, le Maréchal Comte de Saxe, après avoir visité Bergozoom, revint le même jour à Anvers.

Il alla le lendemain à Tirlemont, où il trouva la premiere division des troupes, commandée par le Marquis de la Tour Maubourg, & y ayant été joint le 4. & le 5. par les deux divisions, que conduisoient le Comte de Lautrec & le Marquis de Graville, il marcha le 5. à Saint Tron & le 6. à Tongres, sans rencontrer d'autres troupes Ennemies sur sa route, que des Hussarts, qui par la quantité de fourage qu'ils abandonnerent, firent connoître que les Alliés ne s'attendoient pas que les François ouvriroient si-tôt la campagne. Une nouvelle division étant arrivée le 7. à Tongres, le Maréchal Comte de Saxe en partit le 8. à la tête de l'avant-garde de l'armée, & il se porta à Smermaans sur la Basse-Meuse, qu'il fit passer sur le champ à quelques Compagnies de Grenadiers, qui occuperent le Château d'Opharen, poste nécessaire pour couvrir la tête d'un pont que l'on fit établir pendant la nuit. On apperçut les troupes des Alliés, qui défiloient vers la Guelle; mais on ne put d'abord les inquiéter, parce qu'on manquoit de bâteaux pour

passer

passer la Cavalerie ; mais lorsque le pont fut fini, le Maréchal Comte de Saxe détacha un corps de 1800. hommes à leur poursuite. Les divisions, qui étoient venuës avec ce Général, camperent derriere le ruisseau de Lonaken. Le neuf, une autre division, qui marchoit le long du Demer, aux ordres du Comte de Filtzjames, se rendit aussi à ce camp ; & le Marquis de Brézé s'avança vers la Montagne de St. Pierre, tant pour la masquer, que pour favoriser la construction d'un pont qu'on jetta sur la Haute-Meuse, au-dessous de Viset. Le Maréchal de Lowendal arriva le même jour de l'autre côté de la Meuse, à la hauteur du Maréchal Comte de Saxe. Comme il étoit impossible d'investir Maëstricht, tant qu'il y auroit une armée Ennemie derriere cette Place, le principal objet du Maréchal Comte de Saxe, en faisant marcher le Maréchal de Lowendal par la rive droite de la Meuse, étoit de prendre de revers le camp que les Alliés avoient formé sous Maëstricht, s'ils s'obstinoient à le conserver, ou d'attirer leur attention vers la Haute-

Meuse, afin de jetter plus facilement un pont au-dessous de la Ville. Le Comte d'Estrés, après avoir menacé Breda, avoit ordre, de son côté, de se porter sur Peer & sur Bray, pour tenir les Ennemis en respect, supposé que celles de leurs troupes, qui étoient à Breda & à Bois-le-Duc, voulussent descendre sur Maëstricht.

Après bien des marches, qui cacherent le véritable dessein aux Alliés, le corps que commandoit le Maréchal de Lowendal, investit par la rive droite de la Meuse Maëstricht, Ville des Pays-Bas sur la Meuse, à 5. lieuës au-dessous de Liége & à six d'Aix-la-Chapelle. La Meuse qui la traverse, la coupe en deux parties, qui ont des noms différens. La partie qui est sur la rive gauche de cette riviere, s'appelle proprement Maëstricht : on nomme Wick, celle qui est sur la rive droite : ces deux parties sont jointes par un très-beau pont, dont une arcade du côté de Wick, est de bois, & peut se rompre en très-peu de temps, lorsqu'on veut, en cas de besoin, empêcher la communication entre les deux parties de la Ville.

Elle

Elle appartient aux Hollandois. C'eſt une des plus fortes Places, & la principale clef de la République ſur la Meuſe. Ses Remparts conſiſtent dans une ancienne muraille, terraſſée & flanquée de pluſieurs petites Tours & de Baſtions à l'antique, de diſtance en diſtance; mais la principale force du corps de la Place, conſiſte en pluſieurs baſtions détachés, tant grands que petits, & en des ouvrages à cornes & à couronne. Cette force eſt encore augmentée par un chemin-couvert, qui eſt double en quelques endroits & triple en d'autres; & tous ces ouvrages ſont minés. L'approche de la Ville eſt défenduë par deux inondations conſidérables, qui ſe font par le moyen d'une petite riviere. Une de ces inondations ſe fait du côté de Liége, entre la Ville & le Fort de Saint Pierre, & s'étend depuis la Meuſe juſqu'à la porte de Tongres. L'autre inondation eſt du côté de la porte de Bois-le-Duc, & s'étend depuis le baſtion de Dopf juſqu'à la Meuſe.

Wick eſt une dépendance de Maëſtricht, quoi qu'il en ſoit ſéparé par la Meuſe. Ce quartier eſt auſſi très-bien

fortifié. Son Rempart est flanqué de 3. grands bastions, attachés au corps de la Place. Il est aussi défendu par une autre enceinte de terre, flanquée de plusieurs Bastions & de divers ravelins, avec un bon chemin-couvert

Au-dessus du Pont, il y a une Isle, fortifiée par quelques redoutes ; & au-dessous il y en a une autre, environnée de bonnes murailles.

A deux portées de fuzil de la Ville, du côté de Liége, est le Fort Saint Pierre, qui est sur la croupe d'une montagne, & qui fait face à la Ville. Il consiste en un très-grand bastion casematé, avec sa contrescarpe & son chemin-couvert. Il y a des lignes de communication, & des retranchemens à droite & à gauche, qui aboutissent à l'inondation qui est entre ce Fort & la Ville. Les Hollandois l'ont enlevée aux Espagnols en 1632. Louis XIV. qui s'en étoit emparé en 1673. la leur avoit renduë à la Paix.

Le Maréchal de Lowendal établit son quartier à Burgharen, où étoit sa gauche, laquelle étoit couverte par les postes de Gronsfeldt, de Merlant, & d'Oost,

d'Ooſt. Sa droite s'étendoit juſqu'à Reulem, laiſſant Berg en avant. L'armée du Maréchal Comte de Saxe campoit ſur deux lignes, à la rive gauche de la Meuſe. Sa droite appuyoit à cette riviere & au ruiſſeau de Lonaken, & ſa gauche à Oberkam. Le quartier de ce Général étoit à l'Abbaye de Hocht, & n'étoit éloigné que d'un quart de lieuë de celui de M. de Lowendal. On établit à Smermaans, au-deſſous de Maëſtricht, deux ponts, de l'un deſquels le Château de Burgharen ferma la tête. Le Marquis de Biézé occupa ſur les hauteurs du Fort Saint Pierre, le même camp que le Comte d'Eſtrées occupoit la campagne derniere entre la Meuſe & le Jar, & il fit jetter un pont vis-à-vis d'Ooſt. Le 11. le Marquis de Saint Germain marcha avec les trois bataillons du régiment de Limoſin, le régiment de Baſſigny, les Dragons, & tous les Huſſarts, à l'exception du régiment de Rougrave, pour aller conſommer, conjointement avec le détachement du Sieur de la Valette, qui fut renforcé de 900. chevaux, un Magazin que les Ennemis avoient

avoient laissé à Fauquemont. Le Comte d'Estrées s'avança à Peer avec les troupes qui étoient sous ses ordres. Celle des Alliés firent beaucoup de mouvements, qui ne purent cependant jamais déranger les projets du Maréchal Comte de Saxe.

Les troupes, commandées par le Maréchal de Lowendal, étant arrivées à la hauteur de celles du Maréchal Comte de Saxe, & l'investissement de Maëstricht par la rive droite de la Meuse, ayant été achevé le 13. de ce mois, le Maréchal Comte de Saxe ordonna le 14. les dispositions pour former les brigades suivant l'ordre de bataille ; & le 15. au soir la tranchée fut ouverte par 6000. Travailleurs, dont 4000. à la rive gauche de la Meuse, & 2000. à la rive droite. Pendant la premiere nuit on fit, d'un côté, 1700. toises d'ouvrage, & de l'autre 900. La tranchée de la rive gauche appuyoit à la Meuse, & alloit gagner la hauteur vers la porte dite de Tongres, Celle de la rive droite commençoit à la Meuse, le long du chemin de Maëstricht à Ruremonde. Les Assiégés, qui ne s'apperçurent

çurent point de tous ces travaux, ne commencerent à tirer que le 16. au matin, entre 4. & 5. heures. Le 15. le Marquis de la Tour Maubourg Lieutenant-Général, monta la tranchée de la rive gauche avec 8. bataillons, & un pareil nombre de compagnies de Grenadiers auxiliaires. La tranchée de la rive droite fut montée par 4. bataillons, & 4. compagnies de Grenadiers, aux ordres du Comte de Relingue Maréchal-de-Camp. Le Maréchal Comte de Saxe, & le Maréchal de Lowendal, se trouverent à l'ouverture de la tranchée de la rive gauche. La nuit du 17. au 18. les assiégés ayant fait une sortie à une heure du matin, comblerent une partie de la paralelle, qui avoit été formée la nuit précédente, & dérangerent entierement les travaux qu'on avoit commencé le 17. au soir. Le mauvais temps, joint au feu des Ennemis, contribua aussi beaucoup au retardement de l'ouvrage; 105. bouches à feu commencerent cependant le lendemain à tirer sur la Ville. Le Maréchal Comte de Saxe visita les bords de la Guelle, depuis son embou-

bouchure jusqu'à sa source, & il reconnut le champ de bataille, où il se proposoit de livrer le combat aux Ennemis, s'ils se déterminoient à l'attaquer. Les travaux du siége ne firent qu'augmenter, jusqu'à la nuit du 29. au 30. du mois d'Avril, que l'on attaqua la fléche de la droite, qui fut emportée. L'angle saillant du chemin-couvert fut couronné. On prolongea le débouché de la droite de la troisiéme paralelle, & l'on combla une espece d'avant-fossé qu'on rencontra à la gauche. Le Marquis de Bissy Lieutenant-Général de la tranchée, eut une jambe fracassée d'un éclat de bombe. Cette même nuit les assiégés firent jouer une fougasse. Le 30. le Duc de Chevreuse Lieutenant-Général, & le Comte de Lorges Maréchal-de-Camp, monterent la tranchée de la droite avec le Régiment du Roi, le premier bataillon du régiment de la Fére, le régiment de Châtillon, & deux bataillons du régiment de Sollar. Celle de la gauche fut montée par les deux derniers bataillons du régiment de Normandie, & le premier de Wittmer, sous

ſous les ordres du Marquis de Montmorin Maréchal-de-Camp, & du Duc d'Antin Brigadier. On joignit les différentes paralelles, afin d'en former une quatriéme, & les Ennemis firent jouer trois fougaſſes. La tranchée fut relevée à la droite, par le Marquis du Châtelet Lieutenant-Général, & par le Comte de Guerchy Maréchal-de-Camp, avec trois bataillons du Régiment-Royal, deux bataillons du Régiment de Solar, deux de Royal-la-Marine, & un de Royal-Corſe. A la gauche, par le Comte de Montbarrey Maréchal-de-Camp, & par le Sieur de Tunderfeld Brigadier, avec les deux premiers bataillons du Régiment de Monaco, & le ſecond du Régiment de Wittemer. En même-temps qu'on déboucha de la quatriéme paralelle, ſur l'angle ſaillant de la fléche de la droite, on continua le couronnement du chemin-couvert, & l'on ſe rendit maître d'une traverſe, qui fut enſuite repriſe par les aſſiégés. Le Marquis de Senneterre Lieutenant-Général, & le Sieur de Torcy Maréchal-de-Camp, monterent le 2. May la tranchée de la droite avec quatre

bataillons

bataillons du Régiment des Gardes-Françoises, les deux bataillons du régiment de Rouergue, & les deux premiers du régiment de Saxe. Les deux derniers bataillons du régiment de Monaco, & le troisiéme de Wittemer, releverent celle de la gauche, sous les ordres du Duc d'Havré Maréchal-de-Camp, & du Sieur de Grandvillars Brigadier. La tranchée fut montée le 3. à la droite, par le Marquis de Maubourg Lieutenant-Général, & par le Marquis de la Sone Maréchal-de-Camp, avec deux bataillons des Gardes-Suisses, le régiment de Vermandois, le troisiéme bataillon du régiment de Saxe, le premier bataillon du régiment de Rochefort, & les régimens d'Angoumois & de la Marche. A la gauche, par le Marquis d'Affry Maréchal-de-Camp, & par le Sieur de Cusacque Brigadier, avec deux bataillons du régiment d'Alsace, & un du régiment de la Marck. Elle le fut le lendemain à la droite, par le Comte de Tirconnel Maréchal-de-Camp, avec le régiment de Picardie, le second bataillon du régiment de Rochefort, & le régiment
de

de Haynault. A la gauche, par le Sieur de Rémond Brigadier, avec les deux derniers bataillons du régiment d'Alſace, & le ſecond de la Marck. Le 3. May on devoit attaquer le chemin-couvert; mais il arriva le matin un Colonel Anglois, avec des dépêches du Duc de Cumberland, pour le Maréchal Comte de Saxe, & un ordre du même Prince au Baron d'Aylva Gouverneur de Maëſtricht, de rendre la Place, ſi l'on conſentoit que la garniſon ſortit avec les honneurs de la guerre. Cet ordre n'étant point ſigné par les Etats-Généraux des Provinces-Unies, le Baron d'Aylva, pour avoir le temps d'envoyer à la Haye, demanda une Suſpenſion d'Armes de deux fois vingt-quatre heures, & elle lui fut accordée.

On propoſa pluſieurs arrangemens à M. le Maréchal-Général Comte de Saxe pour rendre la Place; mais il voulut néceſſairement la capitulation ſuivante

CAPITULATION *pour le Gouverneur de* MAESTRICHT *& les Troupes de* LEURS HAUTES-PUISSANCES.

» I. Comme les affaires sont sur le » point d'une entiere reconciliation & » restitution prochaine de conquêtes, » le Général de la ville de Maëstricht, » de la Place de Wick & des Forts qui » en dépendent, demande que la Pla- » ce soit occupée par une Garnison mi- » partie, la moitié des troupes de Sa » Majesté Très-Chrétienne, & l'au- » tre, des troupes de l'Etat, sous le » commandement de leurs Chefs né- » cessaires.

Refusé. La Ville & les Forts qui en dépendent, seront livrés en entier aux troupes de S. M. Très-Chrétienne.

» II. Que les troupes de l'Etat, ex- » cédantes la moitié de celles qui se- » ront mises en garnison de la part de S. » M. Très-Chrétienne, sortiront avec » armes complettes, & toutes mar- » ques d'honneur, ainsi que les mu- » nitions nécessaires, bagages & effets » ordinaires, comme elles ont coûtu- » me, en changeant de garnison.

Refusé,

Refusé, par rapport au premier Article.

» III. Que les Magazins, Arsenaux, » Armes, Canons & généralement » tous les atirails de guerre, ainsi que » les Fortifications & ce qui en dépend, » resteront dans le même état qu'el- » les seront délivrées & indiquées aux » Commissaires de S. M. Très-Chré- » tienne, sans les diminuer, démolir, » ou détruire, afin qu'elles puissent être » restituées dans le même état qu'au » commencement de l'entrée de la gar- » nison Françoise.

Refusé. On fera simplement un Inventaire de bonne-foi des effets & munitions qui sont dans la Place.

» IV. Le nombre excédent & équi- » valent des troupes de l'Etat qui se- » ront mises en garnison dans la Vil- » le, sortira de la maniere marquée à » l'Article II. trois fois 24. heures après » que la présente Capitulation sera si- » gnée & arrêtée; & ce nombre de » troupes aura la liberté d'aller, ou » sera conduit, avec une escorte con- » venable, à Bois-le-Duc, par le plus » court chemin, & par les villages » d'Asch, la Vilette de Brée, Agelem, » Valkenswert, de Genthouen, Box-

„ tel, & autres lieux dans le voisina-
„ ge, capables de loger ce nombre,
„ qui étant dépourvu de tentes, sera
„ obligé de cantonner. Ce transport se
„ fera dans l'espace de six jours, un
„ jour ou deux non compris, si la né-
„ cessité l'exige.

Accordé pour toute la garnison, qui sortira le 10. du courant avec les honneurs de la guerre. Et par considération pour la personne de M. le Baron d'Aylva Gouverneur, il pourra emmener avec lui 2. mortiers & 4. piéces de canon; dont 2. de douze livres de balle, & 2. de trois livres; le tout avec ses effets, & 24. coups à tirer par piéce.

„ V. Les malades & les blessés qui
„ ne pourront point souffrir le trans-
„ port, resteront dans les Hôpitaux
„ établis en Ville, avec les Médecins,
„ Chirurgiens, Directeurs & autres
„ gens nécessaires pour les soigner, jus-
„ qu'à leur entiere guerison & réta-
„ blissement, sans que leur nombre soit
„ compris dans l'évacuation de la mi-
„ partie: mais ceux excédents la moi-
„ tié seront renvoyés, après leur réta-
„ lissement, dans la même Ville où le
„ reste de la garnison aura été conduit.

Accordé

Accordé pour toute la Garnison ; mais à ses frais.

» VI. Les prisonniers qui ont été » faits de part & d'autre pendant le » cours du siége, seront rendus réci- » proquement & de bonne-foi.

Accordé.

» VII. Les Receveurs, Commis & » Supôts, & les Employés des Maga- » zins, des Arsenaux, des Ecluses, Péa- » ges & Hôpitaux ; les Entrepreneurs » des fourages & vivres, avec les au- » tres gens de cet ordre, qui ne se » ront point nécessaires pour le service » des troupes de l'Etat qu'on y lais- » sera en garnison ; comme aussi les Fu- » ziliers des Officiers qui n'appartien- » nent point à la garnison, pourront » rester quelque-temps dans la Ville » pour régler leurs affaires particulie- » res ; & eux trouvant à propos de se » retirer ailleurs, seront munis des Pas- » se-ports nécessaires, avec les chevaux » & voitures requises, pour le trans- » port de leurs personnes, papiers & » effets, vers la Ville de la domination » de Leurs Hautes-Puissances la plus » voisine.

Accordé pour trois mois, & on leur four-

nira des Passe-ports & voitures, en payant.

» VIII. On laissera à l'Officier-Gé-
» néral, au Gouverneur, aux autres
» Généraux, & à toute la Garnison,
» surnuméraire à celle qui doit rester,
» la faculté de laisser leurs effets, ba-
» gages & famille, même en Ville,
» jusqu'à ce qu'ils trouvent à propos
» de les faire transporter ailleurs; au-
» quel cas ils seront pourvus des voi-
» tures & chevaux nécessaires, qui leur
» seront fournis *gratis*, & avec lesquels
» ils pourront passer librement, sans
» être inquiétés ou visités, sous quel-
» que prétexte que ce soit.

Accordé, comme l'Article précedent.

» IX. La Garnison surnuméraire de
» l'Etat sera pourvuë de 6. chariots
» couverts, ou de 12. charettes cou-
» vertes, qu'on ne pourra visiter, pour
» quelques raisons ou motifs que ce
» puisse être.

Refuse.

» X. Leurs bagages, ou autres effets,
» ne pourront être arrêtés à cause de
» dettes, ni pour quelques autres rai-
» sons.

On laissera des Otages pour le payement des dettes.

» XI.

» XI. La ville de Maëstricht, les » trois Pays d'outre-Meuse, partage » de Leurs-Hautes-Puissances ; de mê» me que le Comté de Neuenhof, les » onze Bancs de St. Servais, les Vil» lages de Redenschout, les Chapitres » de St. Servais & de Nôtre-Dame, » avec tous leurs Supôts, continue» ront à joüir des mêmes Prérogati» ves, Priviléges & Exemptions dont » ils sont en possession. Et comme il » se pourroit que lesdits Pays, Villa» ges, Bancs, &c. seroient chargés de» puis l'investiture, ou siége de cette » Ville, de quelques contributions, » qu'ils n'auroient pas pû payer jus» qu'à présent ; on prie de leur accor» der la rémission des arrérages, tant » en considération d'une Paix pro» chaine, que des dégâts qu'ils ont » soufferts pendant les troubles de la » guerre.

Ils seront traités comme le reste des Pays-Bas conquis.

» XII. Le Clergé, & le Gouverneur » de la Ville de Maëstricht, des Pays, » Villages & Comtés, marqués dans » l'Article XI. qui seront de la Reli» gion Réformée, Luthérienne ou Mé-

» nonifte,

» noniste, seront maintenus sur le mê-
» me pié où ils se trouvent actuelle-
» ment, & qui leur a été accordé par
» Leurs Hautes-Puissances.

Accordé.

» XIII. Les Bourgeois & Habitans
» de la Ville ou Plat-Pays, auront la
» faculté de rester dans leurs maisons
» & possessions, ou bien de pouvoir
» se retirer ailleurs, quand bon leur
» semblera, avec tous leurs effet.

Ceux qui voudront se retirer, auront trois mois pour le faire.

» XIV. S'il arrivoit qu'après la signa-
» ture de cette Capitulation, quelques
» Canonniers, Mineurs, ou Soldats
» des troupes de l'Etat, vinssent à dé-
» serter vers celles de Sa Majesté Très-
» Chrétienne, elles ne les recevront
» pas, mais les renverront, & les fe-
» ront remettre à l'Officier-Général
» Gouverneur ; & de même ceux qui
» viendront à déserter du côté de Sa
» Majesté Très-Chrétienne, seront re-
» mis incessamment à l'Officier, com-
» mandant les troupes de Sa Majesté
» Très-Chrétienne.

On promet de ne point débaucher le Soldat.

» XV.

» XV. On n'usera d'aucunes représailles de quelque nature qu'elles » puissent être, ni sous quelques prétextes & motifs imaginables envers » le Général-Gouverneur, les autres » Gouverneurs de l'Etat, garnison, ou » qui que soit, qui sont compris dans « cette Capitulation.

Tout se passera dans la bonne-foi.

» XVI. Tous les Articles de cette » Capitulation, qui pourroient être » expliqués d'une maniere équivoque, » ou obscure, ou qui seroient susceptibles de plus d'un sens, seront interprétés & éxécutés à l'avantage des » assiégés.

Tout sera réglé suivant l'équité & la justice.

» XVII. A quelles fins on se conduira envers la garnison de l'Etat, sans » détour, de bonne-foi, & avec distinction.

Accordé.

» XVIII. A ces conditions, l'Officier-» Général, Gouverneur de la Ville, » s'engage à recevoir la Garnison de Sa » Majesté Très-Chrétienne, à livrer » la Ville, avec les Forts qui en dépendent, les Fortifications, les Mines, » les Magazins, & les Arsenaux, sans

» aucune

» aucune exception, & le tout dans le » même état qu'ils se trouvent actuellement; toutes fois sous les conditions » & réserves exprimées dans l'Article » III.

Refusé, quant à la mi-partie de la Garnison; mais l'on fera, ainsi qu'il a été dit, un Inventaire des Arsenaux, de l'Artillerie & des Magazins.

XIX. Pour cet effet, je consens que » les assiégeans viennent prendre possion d'une Porte.

Les deux Portes de Wyck & de Bruxelles, seront livrées immédiatement après la signature de la Capitulation.

» XX. Sans néanmoins pouvoir entrer en Ville, avant que le nombre » de la Garnison ait été fixé de part & » d'autre, & que le surnuméraire, pour » prévenir toute confusion, soit sorti; » & l'on placera une Barriere devant la » voute de la Porte, du côté extérieur, » laquelle sera gardée de part & d'autre.

Il sera placé dans le dedans de chaque Porte une Barriere, qui en partagera l'intérieur, & qui sera gardée de part & d'autre.

» XXI. En attendant, on recevra dans » la Ville les personnes & Comissaires nécessaires, pour leur indiquer & » remet-

» remettre en dépôt les Mines, Maga-
» zins, Arsenaux, & autres choses sem-
» blables, le tout de bonne-foi, & sous
» les réserves stipulées aux Articles III.
» & XVIII.

Les Commissaires entreront sur le champ dans la Ville pour s'acquitter de leurs fonctions, & il leur sera remis de bonne-foi & sans aucune réserve, un état de tous les effets qui sont dans la Place.

» Fait au Camp devant Maëstricht le
» 7. de May 1748. *Signé*, MAURICE DE
» SAXE & H. VAN AYLVA.

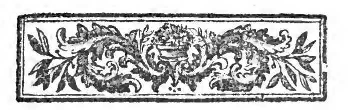
La Suspension d'Armes fut générale dans peu de temps. Et comme les Puissances agissoient sincerement, de la Signature des Préliminaires, jusqu'à celle du Traité définitif, il n'y eut que l'espace d'environ six mois. L'on convint dans cette intervalle de faire suspendre la marche des 35000. Russiens, qui venoient au service du Roi de la Grande-Bretagne & de la République des Provinces-Unies. On comptoit, dans le temps de la Suspension, que la derniere colomne ne seroit renduë en Moravie que dans le mois de Juin.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle arri-

va à son Armée d'Italie dans le courant du mois de May, & ce Général se mit en état de faire les opérations nécessaires; mais à peine y fut-il arrivé, que le Roi, en l'honorant du titre de Pair de France, lui envoya les ordres de suspendre l'éxécution de ses projets. Toute cette campagne se passa avec tranquillité de part & d'autre. La République de Génes commença à jouir de la liberté; car pendant tout l'hyver elle n'avoit pas cessé d'être tous les jours aux mains avec les Ennemis. M. le Duc de Richelieu, que le Roi y avoit envoyé après la mort du Duc de Boufflers, y fit des prodiges de valeur dans nombre d'occasions. L'on peut ajouter que personne n'en fut surpris. Le Roi, en l'honorant du Bâton de Maréchal de France, mit le comble à l'amitié qu'il a toujours euë pour ce Seigneur; & ceux qui sçauront apprétier le vrai mérite, ne pourront qu'y applaudir.

Je joins ici le Traité de Paix, & les Piéces essentielles pour l'éxécution des clauses. On y pourra recourir, jusqu'à ce que l'Histoire qui nous est promise soit publique.

TRAITÉ



1

TRAITÉ DE PAIX,

Signée à Aix-la-Chapelle, le 18. Octobre 1748.

AU NOM DE LA TRE'S-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ, PERE, FILS, ET SAINT-ESPRIT. Ainsi soit-il.

Soit notoire à tous ceux qu'il appartiendra, ou peut appartenir en maniere quelconque.



» L'EUROPE voit luire le jour
» que la Providence Divine
» avoit marqué pour le réta-
» blissement de son repos. Une PAIX-
» GÉNÉRALE succéde à la longue

» & sanglante guerre qui s'étoit éle-
» vée entre le Sérénissime & Puissant
» Prince Louis XV. par la grace de
» Dieu, Roi Très-Chrétien de France
» & de Navarre, d'une part : Le Sé-
» rénissime & Très-Puissant Prince
» George II. par la grace de Dieu,
» Roi de la Grande-Bretagne, Duc de
» Brunswick & de Lunebourg, Archi-
» Trésorier & Electeur du Saint Empi-
» re-Romain, & la Sérénissime & Très-
» Puissante Princesse Marie-Thérèse,
» par la grace de Dieu, Reine de Hon-
» grie & de Bohéme, Impératrice des
» Romains, de l'autre : Comme aussi
» entre le Sérénissime & Très-puis-
» sant Prince Philippe V. par la gra-
» ce de Dieu, Roi d'Espagne & des
» Indes (de glorieuse mémoire) &
» après son décès, le Sérénissime &
» Très-puissant Prince Ferdinand VI.
» par la grace de Dieu, Roi d'Espa-
» gne & des Indes, d'une part : Le
» Roi de la Grande-Bretagne, & l'Im-
» pératrice Reine de Hongrie & de
» Bohéme, & le Sérénissime & Très-
» puissant Prince Charles-Emmanuel
» III. par la grace de Dieu, Roi de
» Sardai-

» Sardaigne, de l'autre ; à laquelle
» guerre s'étoient intereſſés les Hauts
» & Puiſſants Seigneurs les Etats-Gé-
» néraux des Provinces-Unies des
» Pays-Bas, comme Auxiliaires du Roi
» de la Grande-Bretagne & de l'Impé-
» ratrice Reine de Hongrie & de Bo-
» hême : Le Séréniſſime Duc de Mo-
» dène, & la Séréniſſime République
» de Génes, comme Auxiliaires du Roi
» d'Eſpagne.

» Dieu, dans ſa miſéricorde, a fait
» conoître à toutes ces Puiſſances en
» même temps, la voye par laquelle il
» vouloit qu'elles ſe reconciliaſſent &
» rendiſſent la tranquillité aux Peuples
» qu'il a ſoumis à leur Gouvernement.
» Elles ont envoyé leurs Miniſtres Plé-
» nipotentiaires à Aix-la-Chapelle,
» où ceux du Roi Très-Chrétien,
» du Roi de la Grande-Bretagne, &
» des Etats-Généraux des Provinces-
» Unies, étant convenus des condi-
» tions Préliminaires d'une Pacifica-
» tion générale ; & ceux du Roi Ca-
» tholique, de l'Impératrice Reine de
» Hongrie & de Bohéme, du Roi de
» Sardaigne, du Duc de Modène, &

 » de

» de la République de Génes, y ayant
» accédé, une cessation générale d'hos-
» tilités, par mer & par terre, en est
» heureusement résultée.

» A l'effet de consommer dans le mê-
» me lieu d'Aix-la-Chapelle, le grand
» ouvrage d'une Paix, aussi convena-
» ble à tous que solide, les Hauts-Con-
» tractans ont nommé, commis & mu-
» nis de leurs Pleins-Pouvoirs, les
» Très-Illustres & Très-Excellents
» Seigneurs, pour leurs Ambassadeurs
» Extraordinaires & Ministres Pléni-
» potentiaires; sçavoir, sa Sacrée Ma-
» jesté Très-Chrétienne, les Sei-
» gneurs Alphonse-Marie-Louis Com-
» te de St. Severin d'Arragon, Che-
» valier de ses Ordres, & Jean-Ga-
» briel de la Porte du Theil, Cheva-
» lier de Nôtre-Dame du Mont-Car-
» mel & de St. Lazare de Jerusalem,
» Conseiller du Roi dans ses Conseils,
» Secrétaire de la Chambre & du Ca-
» binet de Sa Majesté, des Comman-
» demens de Monseigneur le Dauphin
» & de Mesdames de France.

» Sa Sacrée Majesté Britannique,
» les Seigneurs Jean Comte de Sand-
» wich,

» wick, Vicomte de Hinchinbrock,
» Baron de Montague, de St.-Neots,
» Pair d'Angleterre, premier Seigneur
» Commissaire de l'Amirauté, l'un des
» Seigneurs Régens du Royaume, son
» Ministre Plénipotentiaire auprès des
» Etats-Généraux des Provinces-Unies;
» & Thomas Robinson, Chevalier du
» très-honorable Ordre du Bain, &
» son Ministre Plénipotentiaire auprès
» de Sa Majesté l'Empereur des Ro-
» mains, & de Sa Majesté l'Impératrice
» Reine de Hongrie & de Bohême.

» Sa Sacrée Majesté Catholique, le
» Seigneur Don Jacques Massones de
» Lima y Soto Mayor, Gentilhomme
» de la Chambre de sa Susdite Majesté
» Catholique & Maréchal de Camp de
» ses Armées.

» Sa Sacrée Majesté l'Impératrice
» Reine de Hongrie & de Bohême, le
» Seigneur Vinceslas Antoine Comte
» de Caunitz Rittberg, Seigneur de
» Essens Stedesdorff, Witmunde, Aus-
» trelitz, Hungarischbred, &c. Con-
» seiller-d'Etat intime & actuel de
» Leurs Majestés Impériales.

» Sa Sacrée Majesté le Roi de Sar-

 » daigne,

» daigne, Don Joseph Osorio, Che-
» valier Grand-Croix & Grand Con-
» servateur de l'Ordre Militaire de St.
» Maurice & de St. Lazare, & Envoyé
» Extraordinaire de Sadite Majesté le
» Roi de Sardaigne, auprès de Sa Ma-
» jesté le Roi de la Grande-Bretagne;
» & Joseph Borré, Comte de la Cha-
» vanne, son Conseiller-d'Etat & son
» Ministre auprès des Seigneurs Etats-
» Généraux des Provinces-Unies.

» Les Hauts & Puissans Seigneurs
» les Etats-Généraux des Provinces-
» Unies, les Seigneurs Guillaume Com-
» te de Bentinck, Seigneur de Rhoon
» & de Pendrecht, du Corps des No-
» bles de la Province de Hollande & de
» West-Frise, Curateur de l'Université
» de Leyde, &c. &c. &c. Frédéric-Hen-
» ri Baron de Wassenaer, Seigneur des
» deux Cattwyk & de Zandt, du Corps
» des Nobles de la Province de Hol-
» lande & de West-Frise, Hoog-Heem-
» raad, Directeur de la Compagnie des
» Indes Orientales; Jean Baron de
» Borsselle, premier Noble & repré-
» sentant la Noblesse dans les Etats,
» au Conseil & à l'Amirauté de Zélan-
» de,

» de, Directeur de la Compagnie des
» Indes Orientales, Onno Zwier Van
» Haren, Grietman de West Stelling-
» werff, Conseiller-Député de la Pro-
» vince de Frise, & Commissaire-Gé-
» néral de toutes les Troupes Suisses
» & Grisonnes, au service desdits Sei-
» gneurs Etats-Généraux, Députés
» respectifs en l'Assemblée des Etats-
» Généraux & au Conseil-d'Etat, de
» la part des Provinces de Hollande
» & de West-Frise, de Zélande & de
» Frise.

» Le Sérénissime Duc de Modêne,
» le Sieur Comte de Monzone, son
» Conseiller-d'Etat & Colonel à son
» service, & Ministre Plénipotentiai-
» re auprès de Sa Majesté Très-Chré-
» tienne.

» La Sérénissime République de Gé-
» nes, le Sieur François-Marie, Mar-
» quis Doria, &c.

» Lesquels après s'être communi-
» qués leurs Pleins-Pouvoirs en bon-
» ne forme, dont les Copies sont ajou-
» tées à la fin du présent Traité, &
» avoir conféré sur les divers objets
» que leurs Souverains ont jugé de-
» voir

„ voir entrer dans cet instrument de
„ Paix - Générale, sont convenus des
„ Articles dont la teneur s'ensuit.

„ I. Il y aura une Paix Chrétienne,
„ universelle & perpétuelle, tant par
„ mer que par terre, & une amitié sin-
„ cere & constante entre les huit Puis-
„ sances ci-dessus nommées, & entre
„ leurs Héritiers, Successeurs, Royau-
„ mes, Etats, Provinces, Pays, Su-
„ jets & Vassaux, de quelque qualité
„ & condition qu'ils soient, sans ex-
„ ception de lieux & de personnes;
„ ensorte que les Hautes-Parties-Con-
„ tractantes apportent la plus grande
„ attention à maintenir entr'elles &
„ leursdits Etats & Sujets, cette ami-
„ tié & correspondance réciproque,
„ sans permettre que de part ni d'au-
„ tre on commette aucune sorte d'hos-
„ tilités, pour quelque cas ou sous
„ quelque prétexte que ce puisse être,
„ & en évitant tout ce qui pourroit al-
„ térer à l'avenir l'union heureuse-
„ ment rétablie entr'elles, & s'atta-
„ chant au-contraire à procurer en
„ toute occasion ce qui pourroit con-
„ tribuer à leur gloire, interêts &
„ avan-

» avantages mutuels, sans donner au-
» cun secours ou protection, directe-
» ment ou indirectement, à ceux qui
» voudroient porter quelque préjudi-
» ce à l'une ou à l'autre desdites Hau-
» tes-Parties Contractantes.

» II. Il y aura un oubli général de
» tout ce qui a pu être fait ou com-
» mis pendant la guerre qui vient
» de finir ; & chacun, au jour de l'é-
» change des Ratifications de toutes les
» Parties, sera conservé ou remis en
» possession de tous les Biens, Digni-
» tés, Bénéfices Ecclésiastiques, Hon-
» neurs & Rentes dont il jouissoit, ou
» devoit jouir au commencement de la
» guerre, nonobstant toutes les dis-
» positions, saisies ou confiscations oc-
» casionnées par ladite guerre.

» III. Les Traités de Westphalie
» de 1648. ceux de Madrid, entre les
» Couronnes d'Espagne & d'Angle-
» terre de 1667. 1678. & 1679. de
» Ryswyck, de 1697. d'Utrecht, de
» 1713. de Bade, de 1714. le Traité
» de la Triple-Alliance de la Haye, de
» 1717. de la Quadruple-Alliance de
» Londres, de 1718. & le Traité de
» Paix

» Paix de Vienne, de 1738. servent
» de base & de fondement à la Paix-
» Générale & au présent Traité ; &
» pour cet effet ils sont renouvellés &
» confirmés dans la meilleure forme,
» & comme s'ils étoient inserés ici
» mot à mot ; ensorte qu'ils devront
» éxactement être observés à l'avenir
» dans toute leur teneur & religieuse-
» ment éxécutés de part & d'autre,
« à l'exception cependant des points
» ausquels il est dérogé par le présent
» Traité de Paix.

» IV. Tous les prisonniers faits de
» part & d'autre, tant sur terre que
» sur mer, & les Otages éxigés ou
» donnés pendant la guerre & jusqu'à
» ce jour, seront restitués, sans ran-
» çon, dans six semaines au plus tard,
» à compter de l'échange de la Ratifi-
» cation du présent Traité, & l'on y
» procédera immédiatement après cet
» échange. Tous les Vaisseaux, tant de
» guerre que Marchands, qui auront
» été pris depuis l'expiration des ter-
» mes convenus pour la cessation des
» hostilités par mer, seront pareille-
» ment rendus de bonne-foi, avec tous
» leurs

„ leurs équipages & cargaisons, & il
„ sera donné, de part & d'autre, des
„ sûretés pour le payement des dettes
„ que les Prisonniers ou Otages, au-
„ roient pu contracter dans les Etats où
„ ils auront été détenus jusqu'à leur
„ entiere liberté.

„ V. Toutes les Conquêtes qui ont
„ été faites depuis le commencement
„ de la guerre, ou qui depuis la con-
„ clusion des Articles Préliminaires, si-
„ gnés le 30. du mois d'Avril dernier,
„ pourroient avoir été ou être faites,
„ soit en Europe, soit aux Indes Orien-
„ tales ou Occidentales, ou en quelque
„ autre partie du monde que ce soit,
„ devant être restituées sans exception,
„ conformément à ce qui a été stipulé
„ par lesdits Articles Préliminaires, &
„ par les Déclarations signées depuis;
„ les Hautes-Parties s'engagent à faire
„ incessamment procéder à cette resti-
„ tution, ainsi qu'à la mise en posses-
„ sion du Sérénissime Infant Don Phi-
„ lippe, dans les Etats qui doivent lui
„ être cédés en vertu des Préliminai-
„ res; lesdites Parties renoncent so-
„ lemnellement, tant pour Elles que
„ pour

„ pour leurs Héritiers & Successeurs, à
„ tous Droits & Prétentions, à quel
„ titre & sous quelque prétexte que
„ ce puisse être, à tous les Etats, Païs
„ & Places qu'elles s'engageront respec-
„ tivement à restituer ou à ceder, sauf
„ cependant la réversion stipulée des
„ Etats cédés au Sérénissime Infant Don
„ Philippe.

„ VI. Il est arrêté & convenu que
„ toutes les Restitutions & Cessions
„ respectives en Europe, seront en-
„ tierement faites & éxécutées de part
„ & d'autre dans l'espace de six semai-
„ nes, ou plutôt si faire se peut, à
„ compter du jour de l'échange des
„ Ratifications du présent Traité de
„ toutes les Hautes-Puissances ci-des-
„ sus nommées; de sorte que dans le
„ même-temps de six semaines, le Roi
„ Très-Chrétien remettra, tant à l'Im-
„ pératrice Reine de Hongrie & de
„ Bohême, qu'aux Etats-Généraux des
„ Provinces-Unies, toutes les Con-
„ quêtes qu'il a faites sur eux pendant
„ la guerre.

„ L'Impératrice Reine de Hongrie
„ & de Bohême sera remise en conse-
„ quence

„ quence dans la pleine & paiſible poſ-
„ ſeſſion de tout ce qu'elle a poſſédé
„ avant la préſente guerre dans les
„ Pays-Bas, & ailleurs, ſauf ce qui eſt
„ réglé autrement par le préſent Trai-
„ té. Dans le même-temps, les Sei-
„ gneurs Etats-Généraux des Provin-
„ ces-Unies ſeront remis dans la pleine
„ & paiſible poſſeſſion, & telle qu'ils
„ l'avoient avant la préſente guerre,
„ des Places de Bergopzoom & de
„ Maëſtricht, & de tout ce qu'ils poſ-
„ ſédoient avant ladite préſente guer-
„ re, dans la Flandres *dite* Hollandoiſe,
„ & dans le Brabant *dit* Hollandois, &
„ ailleurs : & les Villes & Places dans
„ les Pays-Bas, dont la Souveraineté
„ appartient à l'Impératrice Reine de
„ Hongrie & de Bohême, dans leſ-
„ quelles Leurs Hautes-Puiſſances ont
„ le droit de Garniſon, ſeront éva-
„ cuées dans le même eſpace de temps.

„ Le Roi de Sardaigne ſera de mê-
„ me, & dans le même terme, entie-
„ rement rétabli & maintenu dans le
„ Duché de Savoye & dans le Comté
„ de Nice, auſſi-bien que dans tous
„ les Etats, Pays, Places & Forts con-
„ quis

„ quis & occupés sur lui, à l'occasion
„ de la présente guerre.

* „ Le Sérénissime Duc de Modène,
„ & la Sérénissime République de Gé-
„ nes, seront aussi dans le même terme
„ entierement rétablis & maintenus
„ dans les Etats, Pays, Places & Forts
„ conquis & occupés sur eux pendant
„ la présente guerre, & ce conformé-
„ ment à la teneur des Articles XIII.
„ & XIV. de ce Traité qui les con-
„ cernent.

„ Toutes les restitutions desdites
„ Villes, Forts & Places, se feront avec
„ toute l'Artillerie & les Munitions de
„ guerre qui s'y sont trouvées (au jour
„ de leur occupation dans le cours de
„ la guerre) par les Puissances qui ont
„ à faire lesdites Cessions & Restitu-
„ tions, & ce suivant les Inventaires
„ qui en ont été faits, ou qui en seront
„ délivrés de bonne foi de part & d'au-
„ tre; bien entendu qu'à l'égard des
„ piéces d'artillerie qui ont été trans-
„ portées ailleurs, pour être refonduës
„ & pour d'autres usages, elles seront
„ remplacées par le même nombre, de
„ même calibre ou poids en métal:
„ bien

„bien entendu aussi que les Places de
„Charleroy, Mons, Ath, Oudenarde,
„& Menin, dont on a démoli tous les
„ouvrages extérieurs, seront restituées
„sans artillerie. On n'éxigera rien
„pour les frais ou dépenses employés
„aux Fortifications de toutes les au-
„tres, ni pour d'autres ouvrages pu-
„blics ou particuliers qui ont été faits
„dans les Pays qui doivent être resti-
„tués.

„VII. En considération des Resti-
„tutions que Sa Majesté Très-Chré-
„tienne, & Sa Majesté Catholique font
„par le présent Traité, soit à Sa Majes-
„té l'Impératrice Reine de Hongrie
„& de Bohême, soit à Sa Majesté le
„Roi de Sardaigné, lès Duchés de
„Parme, de Plaisance & de Guastalla,
„appartiendront à l'avenir au Sérénis-
„sime Infant Don Philippe, pour être
„possédés par lui & ses Descendans
„mâles en légitime mariage, en la mê-
„me maniere & dans la même étenduë
„qu'ils ont été ou ont dû être possé-
„dés par les présens Possesseurs; &
„ledit Sérénissime Infant, ou ses Des-
„cendans mâles, jouïront desdits trois

„ Duchés, conformément & sous les
„ conditions exprimées dans les Actes
„ de Cession de l'Impératrice Reine de
„ Hongrie & de Bohême, & du Roi
„ de Sardaigne.

„ Ces Actes de Cession de l'Impéra-
„ trice Reine de Hongrie & de Bohê-
„ me, & du Roi de Sardaigne, seront
„ remis, avec leurs Ratifications du
„ présent Traité, à l'Ambassadeur Ex-
„ traordinaire & Plénipotentiaire du
„ Roi Catholique; de même que les
„ Ambassadeurs Extraordinaires & Plé-
„ nipotentiaires du Roi Très-Chrétien,
„ & du Roi Catholique, remettront,
„ avec les Ratifications de Leurs Majes-
„ tés, à celui du Roi de Sardaigne, les
„ Ordres aux Généraux des Troupes
„ Françoises & Espagnoles, de remet-
„ tre la Savoye & le Comté de Nice
„ aux personnes commises par ce Prin-
„ ce, à l'effet de les recevoir; de sorte
„ que la Restitution desdits Etats & la
„ Prise de Possession des Duchés de
„ Parme, de Plaisance & de Guastalla,
„ par, ou au nom du Sérénissime Infant
„ Don Philippe, puisse s'effectuer dans
„ le même-temps, conformément aux
„ Actes

„ Actes de Cession dont la teneur s'en-„ suit.

Ici est inseré l'Acte de Cession de l'Impératrice Reine, conçu en Langue Latine, & dans lequel est exprimé l'Article IV. des Préliminaires, portant: „ Les Duchés de „ Parme, de Plaisance & de Guastalla, „ seront cédés au Sérénissime Infant Don „ Philippe, pour lui tenir lieu d'établisse-„ ment, avec le Droit de Réversion aux „ présens Possesseurs, après que Sa Ma-„ jesté, le Roi des deux Siciles, aura pas-„ sé à la Couronne d'Espagne, ainsi que „ dans le cas où ledit Sérénissime Infant „ viendroit à mourir sans enfans.

Ici est inseré pareillement l'Acte de Cession du Roi de Sardaigne, conçu en Langue Italienne.

„ VIII. Pour assûrer & effectuer les-„ dites Restitutions & Cessions, on est „ convenu qu'elles seront entierement „ exécutées & accomplies de part & „ d'autre, en Europe, dans l'espace „ de six semaines, ou plutôt si faire se „ peut, à compter du jour de l'échan-„ ge des Ratifications de toutes les „ huit Puissances: bien entendu que „ 15. jours après la Signature du pre-

„sent Traité, les Généraux & autres
„personnes que les Hauts-Contrac-
„tans, de part & d'autre, jugeront à
„propos de commettre à cet effet,
„s'assembleront à Bruxelles & à Ni-
„ce, pour concerter & convenir des
„moyens de procéder aux restitutions
„& mises en possession, d'une façon
„également convenable au bien des
„Troupes, des Habitans & des Pays
„respectifs; mais aussi de sorte, que
„toutes & chacune des Hautes-Par-
„ties Contractantes se trouvent, con-
„formément à leurs intentions & aux
„engagemens contractés par le pre-
„sent Traité, en possession tranquille
„& entiere, sans rien excepter, de
„tout ce qui doit leur revenir, soit
„par restitution, soit par cession, dans
„ledit terme de six semaines, ou plu-
„tôt si faire se peut, après l'échange
„des Ratifications du présent Traité
„de toutes lesdites huit Puissances.

„IX. En considération de ce que
„nonobstant l'engagement mutuel pris
„par l'Article XVIII. des Préliminai-
„res, portant: Que toutes les Resti-
„tutions & Cessions marcheront d'un

„pas

„pas égal & s'éxécuteront en même-
„temps ; Sa Majesté Très-Chrétien-
„ne s'engage par l'Article VI. du pré-
„sent Traité à restituer dans l'espace
„de six semaines, ou plutôt si faire
„se peut, à compter du jour de l'é-
„change des Ratifications de ce Trai-
„té, toutes les Conquetes qu'elle a
„faites dans les Pays-Bas, pendant
„qu'il n'est pas possible, vu la distan-
„ce des Pays, que ce qui concerne
„l'Amérique ait son effet dans le mê-
„me-temps, ni même de fixer le ter-
„me de sa parfaite éxécution : Sa Ma-
„jesté Britannique s'engage aussi de
„son côté, à faire passer auprès du
„Roi Très-Chrétien, aussi-tôt après
„l'échange des Ratifications du pré-
„sent Traité, deux personnes de rang
„& de considération, qui y demeu-
„reront en Otages, jusqu'à ce que
„l'on y ait appris d'une façon certai-
„ne & autentique, la restitution de
„l'Isle du Cap-Breton, & de toutes
„les Conquêtes que les armes, ou
„les sujets de Sa Majesté Britannique,
„pourroient avoir faites avant ou
„après la Signature des Préliminaires,
„dans

„ dans les Indes Orientales & Occi-
„ dentales. Leurs Majestés Très-Chré-
„ tiennes & Britanniques, s'engagent
„ pareillement de faire remettre à l'é-
„ change des Ratifications du présent
„ Traité, les Duplicata des Ordres aux
„ Commissaires nommés, pour remet-
„ tre & pour recevoir respectivement
„ tout ce qui pourroit avoir été conquis
„ de part & d'autre, dans lesdites Indes
„ Orientales & Occidentales, confor-
„ mément à l'Article II. des Préliminai-
„ res, & aux Déclarations des 21. & 31.
„ May, & 8. Juillet dernier, pour ce
„ qui concerne lesdites conquêtes dans
„ les Indes Orientales & Occidenta-
„ les: bien entendu néanmoins que
„ l'Isle Royale, *dite* le Cap-Breton, se-
„ ra renduë, avec toute l'artillerie &
„ les munitions de guerre qui se se-
„ ront trouvées au jour de sa reddi-
„ tion, conformément aux Inventai-
„ res qui en ont été dressés, & dans
„ l'état où étoit ladite Place le jour de
„ sa reddition. Quant aux autres res-
„ titutions, elles auront leur effet, con-
„ formément à l'esprit de l'Article II.
„ des Préliminaires & des Déclarations

„ &

„ & Conventions des 21. & 31. May, „ & du 8. Juillet dernier, dans l'état „ où se seront trouvées les choses le „ 11. Juin, nouveau stile, dans les In- „ des Orientales. Toutes choses d'ail- „ leurs y seront remises sur le pié qu'el- „ les étoient ou devoient être avant la „ présente guerre.

„ Lesdits Commissaires respectifs, „ tant ceux pour les Indes Occidenta- „ les, que ceux pour les Indes Orien- „ tales, devront être prêts à partir au „ premier avis que Leurs Majestés „ Très-Chrétienne & Britannique re- „ cevront de l'échange des Ratifica- „ tions, munis de toutes les Instruc- „ tions, Commissions, Pouvoirs & Or- „ dres nécessaires pour le plus prompt „ accomplissement des Intentions de „ Leursdites Majestés, & des engage- „ mens qu'elles contractent par ce „ Traité.

„ X. Les Revenus ordinaires des „ Pays qui doivent être restitués ou „ cédés respectivement, & les impo- „ sitions faites dans ces Pays pour le „ traitement & les quartiers - d'hyver „ des troupes appartiendront aux Puis-

„ sances

„ sances qui en sont en possession, jus-
„ qu'au jour de l'échange des Ratifica-
„ tions du présent Traité, sans néan-
„ moins qu'il soit permis d'user d'au-
„ cune voye d'éxécution, pourvu qu'il
„ ait été donné caution suffisante pour
„ le payement : bien entendu que les
„ fourages & ustensiles pour les trou-
„ pes se fourniront jusqu'aux évacua-
„ tions ; au moyen de quoi toutes les
„ Puissances promettent & s'engagent
„ de ne rien rejetter ni éxiger des con-
„ tributions qu'elles pourroient avoir
„ établies sur les Pays, Villes & Places
„ qu'elles ont occupé dans le cours de
„ la guerre, & qui n'auroient point été
„ payées au temps que les événemens
„ de ladite guerre les auroient obligés
„ à abandonner lesdits Pays, Villes &
„ Places, toutes prétentions de cette
„ nature demeurant, en vertu du pre-
„ sent Traité, anéanties.

„ XI. Tous les Papiers, Lettres,
„ Documens & Archives qui se sont
„ trouvés dans les Pays, Terres, Vil-
„ les & Places qui sont restituées, &
„ ceux appartenans aux Pays cédés, se-
„ ront délivrés ou fournis respective-
„ ment

„ment de bonne-foi dans le même-„temps, s'il eſt poſſible, de la priſe de „Poſſeſſion, ou au plus tard deux mois „après l'échange des Ratifications du „preſent Traité de toutes les huit Par-„ties, en quelques lieux que leſdits „Papiers ou Documens puiſſent ſe „trouver, nommément ceux qui au-„roient été tranſportés de l'Archive du „Grand-Conſeil de Malines.

„XII. Sa Majeſté, le Roi de Sardai-„gne, reſtera en poſſeſſion de tout ce „dont il jouiſſoit anciennement & „nouvellement, particulierement de „l'acquiſition qu'il a faite en 1743. du „Vigevanaſque, d'une partie du Pa-„veſan, & du Comté d'Anghiera, de „la maniere que ce Prince les poſſéde „aujourd'hui, en vertu des Ceſſions „qui lui en ont été faites.

„XIII. Le Séréniſſime Duc de Mo-„dêne, en vertu, tant du preſent „Traité que de ſes Droits, Préroga-„tives & Dignités, prendra poſſeſſion „dans ſix ſemaines, ou plutôt ſi faire „ſe peut, après l'échange du Traité, „de tous ſes Etats, Places, Forts, „Pays, Biens, Rentes, & générale-

„ment dé tout ce dont il jouissoit „avant la guerre : lui seront rendus „pareillement dans le même-temps, „ses Archives, Documens, Ecrits & „Meubles, de quelque nature que ce „puisse être, comme aussi l'Artillerie, „Atirails, & Munitions de guerre qui „se seront trouvés dans ses Pays, au „temps de leur occupation. Quant à „ce qui manquera, ou qui aura été „converti en une autre forme, le juste „prix des choses ainsi ôtées, & qui „doivent être restituées, sera payé en „argent comptant, lequel prix, ainsi „que l'équivalent des Fiefs que le „Sérénissime Duc de Modène possé„doit en Hongrie, s'ils ne lui sont pas „remis, sera réglé & constaté par les „Généraux ou Commissaires respec„tifs, qui suivant l'Article VIII. du „present Traité, doivent s'assembler „à Nice 15. jours après la Signature, „pour convenir des moyens d'éxécu„ter les Restitutions & mises en Pos„session réciproques ; desorte que „dans le même-temps & le même „jour que le Sérénissime Duc de Mo„dêne prendra possession de tous ses „Etats,

» Etats, il puisse entrer aussi en jouis-
» sance, soit de ses Fiefs en Hongrie,
» soit dudit équivalent, & recevoir le
» prix des choses qui ne pourroient lui
» être restituées. Lui sera pareillement
» fait justice dans ledit terme de six
» semaines après l'échange des Ratifi-
» cations, sur les Allodiaux de la Mai-
» son de Guastalla.

» XIV. La Sérénissime République
» de Génes, en vertu, tant du présent
» Traité que de ses Droits, Prérogati-
» ves & Dignités, rentrera en posses-
» sion, dans six semaines, ou plutôt,
» si faire se peut, après l'échange des
» Ratifications du présent Traité, de
» tous les Etats, Forts, Places, Biens,
» de quelque nature que ce puisse être,
» Rentes & Revenus dont elle jouissoit
» avant la guerre. Spécialement tous
» & un chacun des Membres & Sujets
» de ladite République, rentreront
» dans le terme susdit, après l'échange
» des Ratifications du présent Traité,
» en possession, jouissance & liberté
» de disposer de tous les fonds qu'ils
» avoient dans la Banque de Vienne
» en Autriche; dans la Bohême, ou

„en quelque partie que ce soit des „Etats de l'Impérattice Reine de Hon-„grie & de Bohéme, & de ceux du „Roi de Sardaigne; & les interêts leur „seront payés éxactement & régulie-„rement, à compter dudit jour de „l'échange des Ratifications du pré-„sent Traité.

„XV. Il a été arrêté & convenu en-„tre les 8. Hautes-Parties, que pour „le bien & l'affermissement de la Paix „en général, & pour la tranquillité de „l'Italie en particulier, toutes choses „y demeureront dans l'état où elles „étoient avant la guerre, sauf & après „l'éxécution des dispositions faites par „le présent Traité.

„XVI. Le Traité de l'Assiento, pour „la Traite des Négres, signé à Madrid „le 26. Mars 1713. & l'Article du „Vaisseau, faisant partie dudit Traité, „sont spécialement confirmés par le „présent Traité, pour les 4. années, „pendant lesquelles la jouissance en a „été interrompuë depuis le commen-„cement de la présente guerre, & se-„ront éxécutés, sur le même pié & „sous les mêmes conditions qu'ils ont

„été,

»été, ou ont dû être éxécutés avant »ladite guerre.

»XVII. Dunkerque restera fortifié »du côté de terre, en l'état qu'il est »actuellement; & pour le côté de la »mer, sur le pié des anciens Traités.

»XVIII. Les prétentions d'argent de »Sa Majesté Britannique, comme Elec- »teur de Hanover, sur la Couronne »d'Espagne; les différends touchant »l'Abbaye de St. Hubert, les enclaves »du Hainaut, & les Bureaux nouvel- »lement établis dans les Pays-Bas; les »prétentions de l'Electeur Palatin, & »les autres Articles qui n'ont pû être »réglés pour entrer dans le présent »Traité, le seront incessamment à l'a- »miable, par des Commissaires nom- »més à cet effet de part & d'autre, ou «autrement, selon qu'il en sera con- »venu par les Puissances interessées.

XIX. L'Article V. du Traité de la »Quadruple-Alliance, conclu à Lon- »dres le 3. Août 1718. contenant la »Garantie de la Succession au Royau- »me de la Grande-Bretagne, dans la «Maison de Sa Majesté Britannique à »présent régnante, & par lequel on a

» pourvû à tout ce qui peut être relatif
» à la personne qui a pris le titre de Roi
» de la grande Bretagne, & à ses Des-
» cendans des deux Séxes, est éxpres-
» sément rappellé & renouvellé par le
» présent Article, comme s'il y étoit
» inséré dans tout son contenu.

» XX. Sa Majesté Britannique, en
» qualité d'Electeur de Brunswich-Lu-
» nebourg, tant pour lui que pour ses
» Héritiers & Successeurs, ainsi que
» tous les Etats & Possessions de sadite
» Maison en Allemagne, sont compris
» & garantis par le présent Traité.

» XXI. Toutes les Puissances inte-
» ressées au présent Traité, qui ont ga-
» ranti la Sanction Pragmatique, du 19.
» Avril 1713. pour tout l'Héritage du
» feu Empereur Charles VI. en faveur
» de sa Fille l'Impératrice Reine de
» Hongrie & de Bohême, actuellement
» régnante, & de ses Descendans à per-
» pétuité, suivant l'ordre établi par la-
» dite Sanction Pragmatique, la renou-
» vellent dans la meilleure forme qu'il
» est possible, à l'éxception cependant
» des Cessions déja faites, soit par ledit
» Empereur, soit par ladite Princesse,
» &

„& de celles qui-sont stipulées par le „présent Traité.

„XXII. Le Duché de Siléfie, & le „Comté de Glatz, tels que Sa Majesté „Prussienne les possede aujourd'hui, „sont garantis à ce Prince par toutes „les Puissantes-Parties Contractantes „du présent Traité.

„XXIII. Toutes les Puissances Con„tractantes & interessées au présent „Traité, en garantiront réciproque„ment & respectivement l'éxécution.

„XXIV. Les Ratifications solemnel„les du présent Traité, éxpediées en „bonne & duë forme, seront échan„gées en cette ville d'Aix-la-Chapelle „entre toutes les huit Parties, dans „l'espace d'un mois, ou plutôt, s'il est „possible, à compter du jour de la „signature, en foi de quoi, nous sous„signés, leurs Ambassadeurs Extraor„dinaires & Ministres Plénipotentiai„res, avons *Signé* de nôtre main, en „leur nom & en vertu de nos Pleins„Pouvoirs, le présent Traité définitif, „& y avons fait apposer les Cachets de „nos Armes, &c. Fait à Aix-la-Cha„pelle le 18. Octobre 1748.

ARTICLES SÉPAREZ.

„I. Quelques-uns des Titres em-„ployés par les Puissances Contractan-„tes, soit dans les Pleins-Pouvoirs, & „autres Actes, pendant le cours de la „négociation, soit dans le Préambule „du présent Traité, n'étant pas géné-„ralement reconnus, il a été convenu „qu'il ne pourroit jamais en résulter „aucun préjudice pour aucune desdi-„tes Parties Contractantes, & que les „Titres pris ou admis de part & d'autre „à l'occasion de ladite négociation & „du présent Traité, ne pourront être „cités ni tirés à conséquence.

„II. Il a été convenu & arrêté, que „la Langue Françoise, employée dans „tous les éxemplaires du présent Trai-„té, & qui pourra l'être dans les Actes „d'Accession, ne formera point un „éxemple qui puisse être allégué, ni „tirer à conséquence, ni porter pré-„judice en aucune maniere, à aucune „des Puissances Contractantes, & que „l'on se conformera à l'avenir à ce qui „a été observé & doit être observé à

„l'égard

» l'égard & de la part des Puissances, » qui sont en usage & en possession de » donner & de recevoir des exemplaires de semblables Traités & Actes en » une autre Langue que la Françoise; » le présent Traité, & les Accessions » qui interviendront, ne laissent pas » d'avoir la même force & vertu que si » le susdit usage y avoit été observé, & » les présens Articles séparés auront » pareillement la même force que s'ils » étoient insérés dans le Traité; en foi » de quoi, nous soussignés Ambassadeurs Exraordinaires & Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Britannique, & de Sa Majesté Très-Chrétienne, des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, avons » signé les présens Articles séparés, & » y avons fait apposer les Cachets de » nos Armes, &c. Fait à Aix-la Chapelle le 18. Octobre 1748. *Signés*, » tant le Traité que les deux Articles » cles sépa és, par les Ministres suivans. St. Severin d'Arragon; » et la Porte du Theil. » Sandwich. Th. Robinson. » W. Bentink. G. A. Hasselaer.

»LAER. J. V. BORSSELLE. O. Z.
»VAN. HAREN.

PROTESTATION

DE L'AMBASSADEUR DE GÉNES,

D'Aix-la Chapelle le 3. Novembre 1748.

Sur ce que celui du Duc de Modêne est nommé avant lui.

LE Marquis Doria, Ministre Plénipotentiaire de la République de Génes, étant sur le point d'accéder au Traité de Paix définitif, ainsi qu'il l'a fait le 28. du mois dernier, & ce Ministre ayant remarqué, que soit dans le Préambule, soit dans le corps du Traité, cette République n'y est nommée qu'après le Duc de Modêne; il a cru ne pouvoir se dispenser de donner sur ce sujet une Protestation en forme qu'il a remise à tous les autres Plénipotentiaires, tant des Parties Contractantes que des Parties Accédantes, afin de garantir de tout préjudice, les Droits, la

Dignité,

Dignité, les prérogatives, & le rang de la Sérénissime République de Génes; possédant en toute Souveraineté & indépendance le Royaume de Corse, qui ne fait pas moins partie de l'Italie, que les autres Etats qu'elle posséde en Terre-Ferme. Voici cette Protestation.

„Le soussigné Ministre Plénipoten-„tiaire de la Sérénissime République „de Génes, ayant remarqué dans l'ar-„rangement du Traité définitif, con-„clu & signé en cette ville d'Aix-la-„Chapelle le 18. de ce mois, par les „Ambassadeurs Extraordinaires & Plé-„nipotentiaires de Sa Majesté Très-„Chrétienne, de Sa Majesté Britanni-„ques, & des Hauts & Puissans Sei-„gneurs les Etats-Généraux des Pro-„vinces-Unies, que la Sérénissime „République y a été placée après le „Sérénissime Duc de Modène, il ne „peut se dispenser de déclarer :

„Que quoique ces sortes d'arran-„gemens ne puissent jamais servir de „régle, par rapport au Rang & à la Pré-„séance entre les Etats Souverains, ni „être capable d'y donner la moindre „atteinte,

»atteinte, cependant par surabondan-
»ce de précaution, & pour obvier à ce
»qu'on pourroit dans la suite vouloir
»inférer dudit arrangement, au pré-
»judice du rang & de la préséance de
»la Sénérissime Républiqne, il ne peut
»se dispenser de protester, comme
»en vertu des Pleins-Pouvoirs dont il
»est muni, il déclare & proteste, par
»le présent Acte, dans la meilleure
»forme qu'il se puisse, & de la manie-
»re la plus forte & la plus solemnelle,
»que l'arrangement dudit Traité défi-
»nitif, en tout ce qui regarde la Sé-
»rénissime République de Génes, &
»le Sérénissime Duc de Modène, ne
»doit ni ne pourra en aucun temps ti-
»rer à conséquence, ni être cité, ou
»interprété, sous quelque prétexte
»que se puisse, au préjudice des
»Droits, de la Dignité & du Rang de
»la Sérénissime République, parmi les
»Puissances Souveraines en Europe.
»Fait à Aix-la-Chapelle le 28. Octo-
»bre 1748. (L. S.) *Signé*, FRANÇOIS-
»MARIE, MARQUIS DORIA.

Cette Protestation a été reçuë & acceptée sans la moindre difficulté, par

tous

tous les Plénipotentiaires, tant des Cours Contractantes, que des Cours Accédantes. Ceux de France ont donné de plus au Marquis Doria, en vertu de sa Protestation, une Déclaration conçuë en ces termes.

„* Les soussignés Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires de „Sa Majesté Très-Chrétienne, aux „Conférences pour la Paix à Aix-la-„Chapelle, déclarent que la nomina-„tion du Sérénissime Duc de Modêne „avant la Sérénissime République de „Génes, qui se trouve faite dans les „Préambule, Clauses & Articles du „Traité définitif, conclu en cette Vil-„le le 18. du présent mois d'Octobre, „ne doit point être considérée comme „devant ou pouvant apporter quelque „sorte d'innovation ou préjudice que „ce puisse être, au rang que ces Sou-„verains ont eu entr'eux de tout temps, „& entre tous ceux de l'Europe. Fait „à Aix-la-Chapelle le 28. Octobre „1748. (L. S.) *Signés*, SAINT SEVE-„RIN D'ARRAGON. (L. S.) LA POR-„TE DU THEIL.

* Consentement de la France à ce sujet.

ACTE

ACTE DE RATIFICATION DU TRAITÉ DE PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE,

Du 3. Novembre 1748.

Que le Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice Reine, & les Plénipotentiaires du Roi de la Grande-Bretagne Signerent le 24. du mois dernier, pour donner force & vigueur à l'exécution du Traité-Général & définitif de Paix, Signé *le* 18. *du même mois, auquel ont souscrits aussi les Plénipotentiaires des autres Puissances Contractantes*, &c.

» LES Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires du Roi de » la Grande-Bretagne, du Roi Très-» Chrétien, & des Etats-Généraux des » Provinces-Unies, ont conclu & signé » le 18. du présent mois d'Octobre » un Traité général & définitif de » Paix, sur le fondement & en confor-» mité des Préliminaires convenus & » arrê-

» arrêtés d'abord entr'eux le 30. d'A-
» vril dernier en cette ville d'Aix-la-
» Chapelle, & ensuite acceptés & ra-
» tifiés par toutes les Puissances enga-
» gées dans la guerre, auquel Traité
» l'Ambassadeur Extraordinaire & Plé-
» nipotentiaire du Roi Catholique a
» donné l'Accession de ce Prince le 20.
» de ce mois ; & l'Ambassadeur Extra-
» ordinaire & Plénipotentiaire de l'Im-
» pératrice Reine de Hongrie & de
» Bohême, a donné pareillement l'Ac-
» cession de cette Princesse le 23. de
» ce mois : & comme, tant dans ledit
» Traité, que dans lesdites Accessions,
» il n'a été & il n'est porté aucune at-
» teinte à ce qui avoit été stipulé, con-
» venu & arrêté par lesdits Prélimi-
» naires, acceptés généralement, les
» Ambassadeurs Extraordinaires & Plé-
» nipotentiaires de l'Impératrice Reine
» de Hongrie & de Bohême, & du Roi
» de la Grande-Bretagne, sont conve-
» nus : Que dans le cas ou quelqu'une
» desdites Puissances engagées dans la
» guerre, refuseroit ou différeroit son
» Accession audit Traité, desorte que
» l'on pût craindre du retardament à
l'accom-

»l'accompliſſement des arrangemens
» convenus & faits dans ledit Traité ;
»Leurs Majeſtés, de concert, tant
» entr'elles qu'avec les Puiſſances, ſoit
» Contractantes, ſoit Accédantes du
» Traité, employeront les moyens les
» plus efficaces pour l'éxécution deſ-
» dits arrangemens, & pour que tou-
» tes les Parties, ſoit Contractantes,
» ſoit Accédantes, ſe trouvent aux
» termes fixés par ledit Traité, en
» pleine & paiſible poſſeſſion de tout
» ce qui doit leur revenir & apparte-
» nir, ſoit par reſtitution, ſoit par
» ceſſion ; en foi de quoi, nous ſouſ-
» ſignés Ambaſſadeurs Extraordinaires
» & Plénipotentiaires de l'Impératrice
» Reine de Hongrie & de Bohême,
» & du Roi de la Grande-Bretagne,
» en conſéquence des intentions de
» nos Souverains reſpectifs, avons
» ſigné le préſent Acte, & y avons
» fait appoſer le Cachet de nos Ar-
» mes. Fait à Aix-la-Chapelle le 24.
» Octobre 1748. *Signés*, (L. S.)
» COMTE DE CAUNITZ RITTBERG.
» (L. S.) SANDWICH. (L. S.) TH.
» ROBINSON.

Le

Le Traité de Paix que doit donner un Auteur fort connu, me dispense d'ajouter d'autres Piéces, qui ont, ou pourroient avoir quelque rapport au Traité d'Aix-la-Chapelle.

Il ne me reste qu'à observer, que jamais la France ne s'est acquis plus de gloire que par cette derniere Paix, en se sacrifiant, comme elle le fait, pour rétablir l'honneur de ses Alliés. Elle lui est de plus avantageuse, en ce qu'elle affoiblit la Maison d'Autriche, Rivale qu'elle met hors d'état de lui nuire, par le démembrement de ses grandes possessions. Elle fait honneur à Louis XV. en ce qu'elle prouve, comme le dit un de ses Panégiristes, qu'il préfére le bonheur des hommes au frivole avantage d'accroître son Royaume de quelques Provinces; ce que ce Prince ne pouvoit faire qu'en laissant chez ses Ennemis des semences éternelles de discorde & de haine; au-lieu qu'en se contentant du plus beau Royaume de l'Europe, il fait la conquete des cœurs, qui sembloient pour jamais aliénés. Il ferme ces anciennes playes, que la ja-

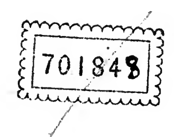
loufie faifoit faigner, & il devient l'Arbitre des Nations fi long-temps conjurées contre nous.

Ce Monarque fçait combien un Roi pacifique, qui ne craint point la guerre, eft préférable à un Conquérant qui ne connoît pas affez le prix de la Paix. Il n'a jamais oublié les dernieres paroles de fon Prédéceffeur, qui lui dit quelques heures avant fa mort : *Qu'il alloit être un grand Roi ; mais que fon bonheur dépendroit d'être foumis à Dieu, & du foin qu'il prendroit de foulager fes Peuples. Il faut pour cela* (lui ajouta ce Prince) *que vous évitiez, autant que vous le pourrez, de faire la guerre ; c'eft la ruine des Peuples. Ne fuivez pas le mauvais exemple que je vous ai donné fur cela. J'ai fouvent entrepris la guerre trop legérement, & je l'ai foutenuë par vanité. Ne m'imitez pas ; mais foyez un Prince pacifique, & que votre principale attention foit de foulager vos fujets*, &c.

Ce difcours devoit d'autant plus faire d'impreffion fur l'efprit de Louis XV. que dans ces derniers momens on voit les objets tels qu'ils font, & que les

les vérités nous paroiſſent ſans nuages. Trop heureux cependant de ce que ces dernieres paroles de Louis XIV. ne ſe ſont pas trouvées enſevelies avec lui dans le tombeau, ſort ordinaire des dernieres volontés des Rois.

FIN.



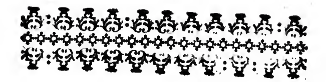


TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

A

Dis-

D

E

G

Guise

N

O

P

Poulpry

R

Trips

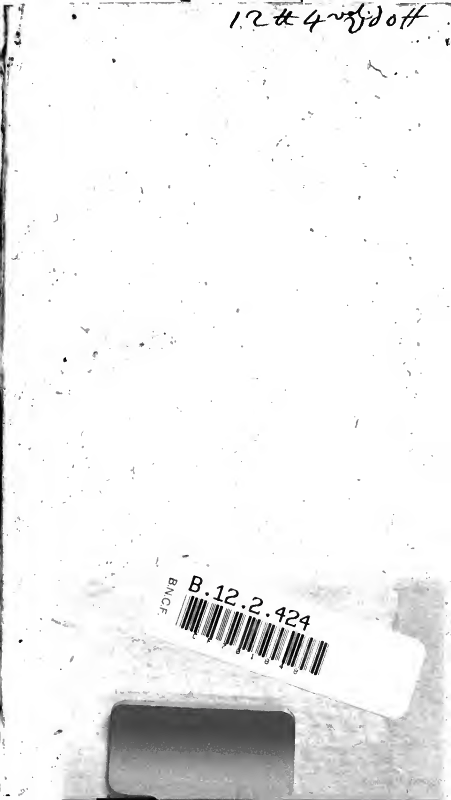
V.

W.

Z

Fin de la Table des Matières.




B.N.C.F.
B.12.2.424

